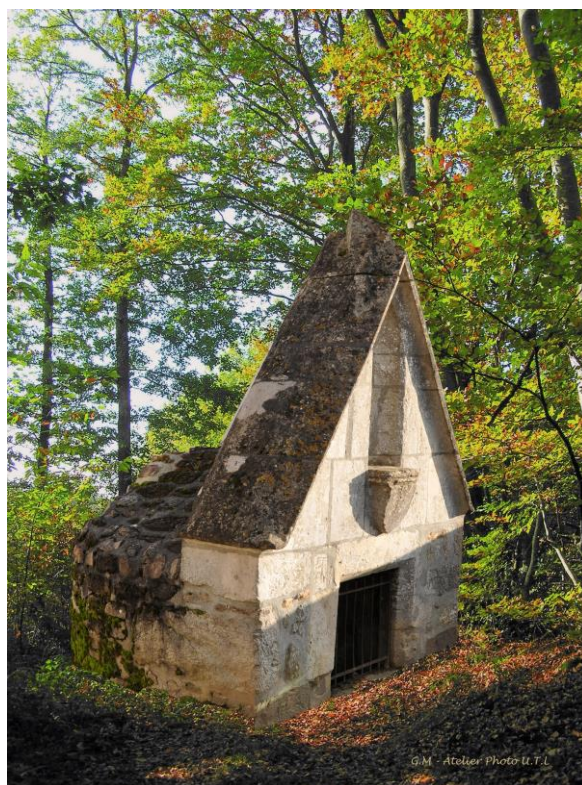


**UNIVERSITÉ DU MAINE**  
**UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE**  
**Atelier d'histoire locale et de généalogie**

**Groupe de Recherche en Histoire locale**  
**Responsable : Jean-Pierre Laplénie**

# **L'EAU, L'HYGIENE ET LA SALUBRITÉ PUBLIQUE AU MANS (1816 – 1907)**



**RECHERCHES EFFECTUÉES À PARTIR DES  
REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MANS**

**Édition réalisée par l'ASSATEL-Histoire locale**

**MARS 2010**

## PRÉAMBULE

Peut-on imaginer qu'en 2009, dans la ville du Mans, un quartier, une rue ou une impasse éloignée du centre, ne soient pas desservis par le Service de l'Eau de Le Mans Métropole ? Aller chercher l'eau à une borne-fontaine paraîtrait, de nos jours, impensable voire cocasse.

Comment imaginer aussi que les ordures ménagères, les emballages les plus divers, les papiers et cartons, les débris de toutes sortes, les verres ou plastiques, ne soient pas régulièrement ramassés par les services de nettoyage ou par la collecte effectuée après tri sélectif ?

Est-il, aujourd'hui, envisageable de rejeter les eaux usées dans les caniveaux, sur le trottoir ou même au beau milieu de la rue ? Doit-on, l'espace d'une seconde, accepter que l'Huisne et la Sarthe redeviennent, comme ce fut le cas pendant des siècles, le réceptacle naturel de tous les effluents urbains ?

A toutes ces questions, on répond bien sûr par la négative, tant l'éventualité d'un tel retour en arrière paraît invraisemblable et absurde. Cette situation perdura pourtant jusqu'aux années 1900 où, enfin, l'eau courante à la maison, l'enlèvement des ordures et la mise en place progressive de ce qu'il est convenu d'appeler le tout-à-l'égout devinrent des réalités tangibles.

L'histoire de l'approvisionnement en eau de la cité mancelle témoigne de la difficulté rencontrée par les responsables municipaux successifs à acheminer le précieux liquide depuis ses sources vers les usagers.

De façon concomitante, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités en charge des affaires de la commune tentent de distribuer l'eau dans les meilleures conditions possibles et de résoudre les problèmes d'hygiène et de salubrité publique, lesquels se font de plus en plus pressants au fur et à mesure que s'accroît la pression démographique et que naissent de nouveaux quartiers.

### **L'organisation de la recherche**

Le présent mémoire est le fruit d'un travail de recherche réalisé en 2007-2008, par des membres de l'Université du Temps Libre appartenant au Groupe de Recherche en Histoire Locale et dont les noms figurent à la page de la présente plaquette.

La démarche a consisté en l'examen des soixante volumes, conservés aux Archives municipales, qui rassemblent les comptes-rendus des délibérations du Conseil municipal du Mans entre 1816 et 1907.

Il s'agissait pour chacun des participants de repérer, parmi les très nombreuses questions traitées en séance, celles relatives à la production et à la distribution de l'eau, l'assainissement et la propreté de la ville.

Chaque équipe a pu fournir suffisamment de renseignements sur le contenu des délibérations concernant ce thème pour que se dégagent des synthèses partielles correspondant à chacune des tranches chronologiques de la période considérée. Sous la direction de Jean-Pierre Laplénie, Gérard Blanchard, aidé par le comité de rédaction, a ensuite procédé à une synthèse générale en suivant la thématique préalablement établie.

Les registres des délibérations ont donc permis de se faire une idée assez précise des besoins et des attentes des Manceaux concernant, en premier, la distribution de l'eau et, ensuite, portant sur l'amélioration du système des égouts et la propreté relative de la voirie urbaine. La lecture, en séance, de nombreuses pétitions, réclamations et doléances, montre que nos concitoyens, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, manifestaient souvent leur impatience devant la

complexité des processus décisionnels et la lenteur de la réalisation des travaux afin que ces problèmes d'équipement et de salubrité publique soient résolus.

Cette étude dont les registres des délibérations du Conseil municipal entre 1816 et 1907 constituent la source archivistique principale, ne prétend pas être une somme. De nombreux travaux, des monographies importantes ont été réalisés sur ce thème par des historiens et des érudits locaux. Elle a pour seule ambition de montrer les difficultés et les embûches auxquelles étaient confrontés quotidiennement les édiles manceaux pour répondre aux besoins ainsi que l'ampleur des chantiers à ouvrir et des problèmes à résoudre.

Quelques documents d'origine diverse (cartes et plans, photographies, articles de journaux...) illustrent, quand cela a paru nécessaire, notre propos.

### **Remerciements**

Nous remercions les personnels des Archives municipales et de la médiathèque Louis Aragon qui nous ont toujours accueillis avec beaucoup de bienveillance et d'amabilité. Quelques uns des documents qui figurent dans cette brochure proviennent des collections conservées par ces deux organismes.

Merci également aux membres de l'Atelier Photographie de l'UTL et à son responsable, Gérard Mouy, qui ont, à notre demande, accepté de réaliser les clichés que nous souhaitions faire apparaître dans cette plaquette.

Et, naturellement, nos remerciements les plus chaleureux s'adressent aux personnes du Groupe de Recherche en Histoire Locale. Elles se sont engagées dans un long travail de lecture et de tri des informations qui a exigé de leur part infiniment de patience et de temps.

### **L'ÉQUIPE DE RÉDACTION :**

Gérard Blanchard, Edwige Chausson Jean-François David, Jean-Pierre Laplénie.



*(Vieux puits du XVI<sup>e</sup> siècle Rue de la Verrerie, cpa, cl.UTL)*

# L'EAU, L'HYGIENE ET LA SALUBRITE PUBLIQUE AU MANS 1816 – 1907

## Liste des chercheurs de l'utl

### Ayant participé à l'étude des registres des délibérations du conseil municipal

**Conception de la recherche** : Jean-Pierre Laplénie

**Organisation et conduite de l'étude** : Gérard Blanchard

**Examen des registres, réalisation des relevés (périodes étudiées)** :

Ménager Jacqueline Mouy Sylvie	1816-1841
Favrot Jacques Favrot Odile	1841-1854
Lebreton Sylvaine David Jean-François	1854-1866
Chausson Edwige	1866-1871
Furet Jeannine	1871-1874
Noblat Françoise Belin Jean-Marie	1874-1876
Bonnin Yvette Blanchard Ghislaine Lambert Paul Garcia Jean-Jacques	1876-1883
Hubert Joelle Aubin Jacqueline	1883-1886
Rouillard Annie	1886-1888
Boudet Colette	1888-1892
Rivière Jacqueline	1892-1895
Garcia Jean-Jacques	1895-1897
Blanchard Gérard Blanchard Ghislaine	1897-1903
Hubert Joëlle	1903-1907

**Synthèses et rédaction** : Gérard Blanchard, Edwige Chausson, Jean-François David, Jean-Pierre Laplénie.

## **En guise d'avant-propos, pour situer le décor historique et géographique**

L'existence de la cité des Cénomans est attestée dès l'Antiquité comme en témoignent les nombreuses découvertes archéologiques et les vestiges toujours visibles sur le terrain. Pour installer leur lieu de vie, les Gaulois choisissaient souvent un coteau proche d'un cours d'eau qui facilitait la défense. Tel se présente le site du Vieux Mans, bâti sur une colline dominant la Sarthe qui le protège au nord. Non loin de là, vers le sud, se trouve le confluent avec l'Huisne. Les deux rivières délimitent entre elles une zone souvent humide qui sera peu à peu urbanisée. C'est autour de cette butte et de ces deux cours d'eau que se structurera la ville du Mans.

À l'époque romaine (III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles), la cité est implantée sur le sommet de la colline, puis au Moyen Age et sous l'Ancien Régime, la ville va déborder sur les rives de la Sarthe, au nord, et sur les terrains proches, hors les murs, au sud.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la ville et ses faubourgs s'étendent sur une surface de 2,2 km sur 1,1 km et abritent 16 245 habitants logés dans 2 600 maisons. Quelques années plus tard (1802) le Colonel Auvray, premier Préfet de la Sarthe, dénombre *18 081 Manceaux qui occupent 3000 maisons dont 300 nouvellement bâties*. C'est le début de l'installation de nouveaux quartiers sur les grands terrains devenus disponibles car appartenant naguère aux nombreux ordres religieux représentés au Mans.

Après 1830, la cité connaît une forte croissance démographique et une importante extension territoriale. L'une et l'autre s'expliquent par le mouvement naturel de la population et par le rattachement de plusieurs communes limitrophes rejointes et englobées par la ville-centre, tout cela dans le contexte de développement économique général que l'on sait.. Vers 1900, la population mancelle atteint le nombre de 60 000 habitants.

Les responsables locaux s'emploient avec une grande opiniâtreté à accompagner ce développement en créant les équipements nécessaires. La superficie de l'agglomération – qu'on dit beaucoup plus étendue que celle des cités de même importance – va rendre la tâche difficile et coûteuse. Comment faire face à l'accroissement du besoin en eau et à l'exigence grandissante d'assainissement, d'hygiène et de propreté ?

C'est à cette question que la présente étude va s'efforcer d'apporter quelques éléments de réponse pour les 90 années qui s'écouleront entre 1816 et 1907. La date de 1907 a été retenue car elle marque l'entrée en service d'une nouvelle usine de production de l'eau. En 2008, soit un siècle plus tard, l'eau potable fournie aux Manceaux, vient toujours du site de l'Épau.

Le problème de l'eau : Depuis des temps immémoriaux, l'approvisionnement de la ville ancienne est assuré par quelques puits et des aqueducs acheminant vers la cité les eaux de sources captées sur le plateau situé au nord-est de la ville.

Les eaux usées aboutissaient "naturellement" dans la Sarthe en empruntant les fossés et le lit de quelques ruisseaux assurant une fonction d'égout : le Merdereau ancien écoulement naturel des eaux captées en amont par l'aqueduc Saint-Aldric longeait la cité au nord entre Jacobins et Eperon. Le Grenouillet sur la rive droite, le ruisseau de la Mare ou celui de Préau vers l'Huisne...sont toujours cités comme devant être curés. Les aqueducs et ruisseaux sont figurés sur un plan ci-dessous qui schématise la situation de la ville à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Léon Hublin *Le Mans Pittoresque*<sup>1</sup>).

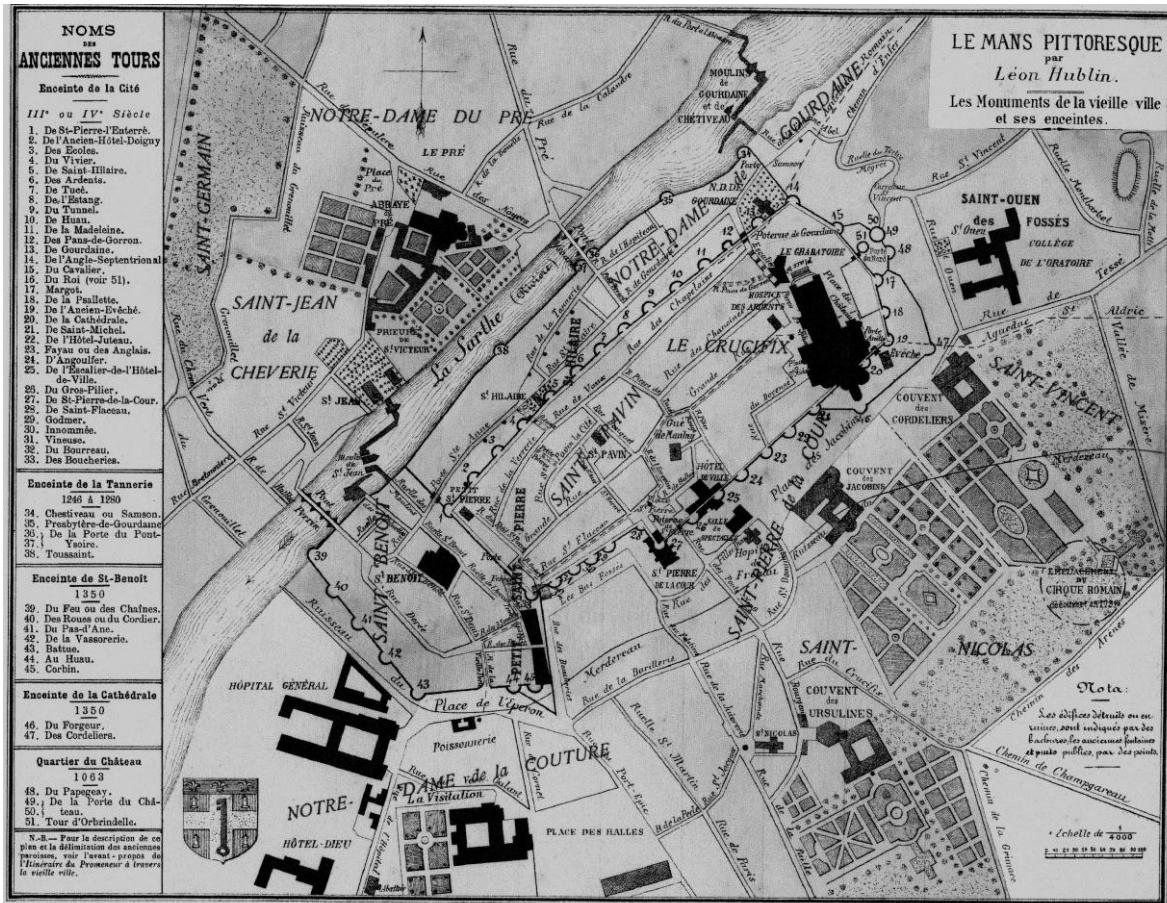
Pour illustrer, sans grande originalité, l'état de propreté de la ville, nous citons quelques lignes rédigées par Léon Hublin : *il n'était pas rare d'apercevoir dans ces obscures rues ou ruelles des tas d'ordures de toutes sortes semées avec un peu trop d'abondance...ni de buter*

---

<sup>1</sup> Léon HUBLIN, *Le Mans pittoresque, itinéraire du promeneur à travers la ville* (Médiathèque Louis Aragon).



dans certains détritits, ni de tomber dans quelques flaques d'eau croupissante... En passant devant la porte des tanneurs mégissiers, fondeurs de suif ou de résine, on était souvent incommodé par les mauvaises odeurs qui s'exhalaient constamment ; puis si dès le matin on avait à parcourir cette rue mal pavée, sans trottoirs, dans laquelle tant de corps d'état divers étaient représentés, il n'était pas rare de marcher sur des débris de mâchefer répandus par le maréchal ; de mettre les pieds dans un morceau de chanvre étalé par le filassier ou bien sur les rognures de cuir jetées par le cordonnier voisin, ou même sur les restes de "potines" et autres vases apportés mystérieusement par quelques pauvres femmes.



# Première partie

## PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU

### Bref historique de l'approvisionnement en eau de la ville du Mans

À l'époque gallo-romaine, la cité du Mans dispose d'établissements de bains et de fontaines publiques alimentés par des aqueducs en béton et une canalisation en plomb, l'ensemble ayant été construit pour chaque usage précis à des époques différentes.

Trois aqueducs alimentent les thermes publics :

- L'aqueduc des Fontenelles dessert la partie haute de la cité, à partir de captages des ruisseaux de la Gironde à Coulaines, de Saint-Martin et des Fontenelles sur Sargé-lès-le-Mans.
- L'aqueduc de l'Hopitau rejoint les installations situées dans les quartiers bas. Ses eaux proviennent des ruisseaux coulant au nord de la ville (la Gironde, le Monnet à Saint-Pavace et d'autres sur Neuville).
- L'aqueduc de la Motte alimente les bassins et piscines situés hors les murs, au sud de la cité ; les eaux proviennent de l'ancien bordage de La Motte sur le ruisseau d'Isaac.



*Vestige de l'aqueduc à Coulaines (cl.UTL)*

Des châteaux d'eau construits sur les points hauts et des canalisations permettent aux fontaines publiques d'apporter l'eau potable et fraîche au plus près de la population. On connaît

l'existence de deux aqueducs ayant leur origine à la source d'Isaac (ou fontaine Saint-Aldric). Le premier dessert la cité via un bassin implanté près de la cathédrale ; le second, plus élevé, alimente le quartier Saint-Vincent.

Après la construction de l'enceinte romaine, l'aqueduc des Fontnelles, de faible débit, cesse de desservir les thermes en raison d'une section réduite et insuffisante. En revanche, le premier aqueduc d'Isaac est conservé pour fournir l'eau à l'intérieur de l'enceinte. En plus des deux aqueducs, les ingénieurs romains construisent vers 280 une conduite en plomb pour recueillir les eaux de la fontaine Saint-Aldric et former un réservoir réunissant plusieurs drainages dans la nappe phréatique.

Vers 1800, M. Maulny décrit en détail l'aqueduc des Fontnelles, mais le fait aboutir près de la tour Madeleine. Ce n'est qu'en 1978 que la découverte de vestiges dans le Vieux Mans permet de reconstituer le véritable tracé. Le premier aqueduc d'Isaac, retrouvé en 1848, remplaça la conduite pendant une dizaine d'années puis fut abandonné définitivement. Par contre, la conduite en plomb d'Isaac, retrouvée par l'évêque Aldric en 833, conserva une grande utilité pendant plus de mille ans (jusqu'en 1852) ; elle connut au fil du temps, bien des vicissitudes : remplacement du plomb par des tuyaux de terre cuite en 1549, exploitation d'une nouvelle fontaine, construction de la maison des pompes et d'un grand réservoir. En 1760, trente et un regards, puits, fontaines, sources, décharges et prises d'eau sont dénombrés sur le passage de la conduite.

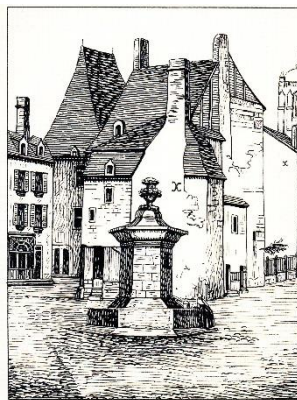


*Fontaine Lebreton (cl. UTL)*



*Fontaine Saint-Aldric*

*(Dessin Suzan-Percy, 1830, Paul Cordonnier, Médiathèque Louis Arago)*



*Fontaine ancienne, Place Saint-Pierre (Médiathèque Louis Arago)*



## La production de l'eau

Les recherches effectuées dans le cadre que nous nous sommes fixé, c'est à dire à partir des registres des délibérations du Conseil municipal entre 1816 et 1907, permettent de retracer l'histoire de l'eau au Mans du début de XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'inauguration de l'usine de l'Épau en 1907.

Jusque dans les années 1820, la ville souffre des désordres économiques nés des guerres impériales. Les conditions d'hygiène dans les quartiers anciens qui s'étendent sur les bords de la Sarthe sont mauvaises, le taux de mortalité est toujours supérieur à celui des campagnes voisines.

Pourtant, la ville amorce une extension territoriale qui ne cessera plus. D'abord, de nouveaux quartiers, proches du centre ancien (Arènes, Prémartine, Étoile, Greffier...) se développent, mais la population globale stagne aux alentours de 18 000 habitants car il s'agit surtout de l'installation de Manceaux aisés qui recherchent de meilleures conditions de vie et qui abandonnent les vieux quartiers insalubres où continue de vivre une population ouvrière pauvre. Le véritable démarrage se produit au cours de la décennie 1830-1840 ; la population s'accroît fortement (plus 27 % en 10 ans) et dépasse le nombre de 25 000 habitants en 1841. Centre économique du département, le Mans a retrouvé un bon niveau d'activité, des espoirs de développement naissent avec la création du port sur la Sarthe.

Comme nous l'avons indiqué, l'approvisionnement en eau dans le centre urbain est seulement assuré par une dizaine de fontaines qui fournissent une eau de médiocre qualité, en quantité insuffisante et irrégulière. Un grave problème de sécurité se pose lors des incendies car les secours sont toujours lents et difficiles, surtout dans les zones éloignées de la rivière.



*Fontaine Saint-Julien,  
place de l'Éperon (cl. UTL)*



*Fontaine de l'Hôtepeau (cl. UTL)*

Fort logiquement, la question de l'eau va se placer au premier rang des préoccupations.

Le 18 juillet 1826, pour la première fois, l'administration locale évoque le problème des besoins de la ville en eau. Mais c'est le 29 septembre 1827 que la question apparaît sérieusement dans les registres des délibérations du Conseil municipal. Encouragés par l'administration préfectorale, les conseillers vont se saisir réellement de ce dossier. Des projets ambitieux, soulevant de multiples difficultés techniques et financières, seront examinés.

## **Le projet de l'ingénieur Martin (1827-1829)**

Ce 29 septembre 1827, il s'agit pour les conseillers municipaux *d'établir de nouvelles fontaines*, mais il faut au préalable trancher trois questions essentielles. Où prendre l'eau ? Comment l'acheminer ? Où la stocker ?

### Où trouver l'eau potable ?

Les vieux aqueducs romains et médiévaux ont rendu les services qu'ils pouvaient apporter. Il faut d'autres solutions plus ambitieuses capables de répondre aux besoins actuels et futurs qui s'annoncent grandissants. Le constat s'impose : il n'existe aucune source suffisante dont les eaux pourraient être dirigées vers la ville, grâce à une pente naturelle. Le Mans est donc condamné à utiliser des eaux de surface puisées dans la rivière Sarthe ou dans son affluent l'Huisne. La municipalité s'appuie sur les avis de la Société Royale des Arts de la ville et de la Société Royale de Médecine de Paris qui ont réalisé l'analyse des eaux des deux rivières. Les eaux de l'Huisne sont jugées plus claires, plus limpides et plus abondantes. Celles de la Sarthe contiennent moins de sel en dissolution, mais sont altérées en été, à cause du faible débit et de l'activité agricole du rouissage du chanvre en amont du Mans. Les eaux de la Sarthe sont néanmoins choisies ; il suffit de les épurer après passage dans un filtre de sable et de charbon. Pour le Conseil, *c'est une immense économie*, puisque la Sarthe traverse le cœur de la ville, au pied de la butte du Vieux Mans.

### Comment élever l'eau jusqu'au point culminant d'où elle sera distribuée vers toute la ville ?

Le Conseil consulte M. Martin, ingénieur-mécanicien parisien, dont il suit l'avis, en choisissant une machine hydraulique actionnée par le courant de la rivière. Celle-ci actionnera six corps de pompes, de sorte que, même en période de basses eaux, *on pourrait élever les eaux nécessaires à 36 ou 40 pouces de fontainier* soit 800 000 litres par 24 heures, ce qui suffit largement puisque, en se basant sur un besoin réel de 18 litres par habitant et par jour, le volume d'eau nécessaire atteint seulement 360 000 litres/jour, pour les 20 000 Manceaux.

### Où et comment stocker l'eau ?

Cela passe par la création des réservoirs nécessaires. Ils seront construits dans les terrains situés derrière le séminaire Saint-Vincent, au-dessus des moulins Saint-Gervais, en amont de l'agglomération où s'effectuera la prise d'eau.

L'ingénieur Martin est invité à établir devis et plans pour permettre d'évaluer les frais d'acquisition des terrains et moulins. Le 19 janvier 1829, le Maire, Henri Bouteiller de Châteaufort, présente l'ensemble des travaux envisagés ainsi que les devis. Le projet est ambitieux mais coûteux. Le Conseil décide d'emprunter 200 000 francs remboursables en vingt ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1830. Le dossier est transmis à la préfecture et au ministère de l'Intérieur pour accord. Il n'en sera plus question au Conseil Municipal.

## Les puits artésiens (1829-1834)

Le progrès technique permet dorénavant d'envisager le forage de puits artésiens.

Au Mans, seulement dix jours après le vote de l'emprunt pour la machine hydraulique de l'ingénieur Martin, le maire revient sur la nécessité de fournir de l'eau aux Manceaux et révèle que tout en songeant à l'établissement de cette machine, le Conseil municipal recherche une solution beaucoup moins coûteuse. Il envisage d'expérimenter une nouvelle technique celle du forage des puits artésiens.

Le 29 janvier 1829, l'assemblée décide d'inviter M. Chartier, de Lille, pour venir sonder le terrain et s'assurer, par des essais, de la possibilité d'établir des puits artésiens au Mans. Le coût de la visite est de 600 francs.

Très rapidement le spécialiste, le maire et l'architecte-voyer parcourent les divers quartiers de la ville pour repérer des lieux de forage possibles. M. Chartier propose un essai sur la petite place à l'entrée de la rue de l'Étoile, pour un coût estimé à 2430 francs. Le 21 mars, la ville accepte de lancer l'expérience moyennant le versement de 30 francs par jour et par ouvrier et la fourniture des bois et ferrures nécessaires.

Mais le chantier tarde à démarrer car certaines des dispositions du traité à conclure sont susceptibles d'entraîner des difficultés. L'administration encourage néanmoins le Conseil à persister dans cette voie novatrice *sans modèle dans le pays*. Un accord est finalement trouvé fixant à 300 pieds (soit environ 97 m) la profondeur maximale au-delà de laquelle une nouvelle délibération deviendrait nécessaire, le montant du crédit ouvert s'élève à 6000 francs. Le choix du lieu est confirmé, sur la place, à la jonction de la rue de l'Étoile et de la rue Ursule (Jankowski) *meilleur endroit pour la distribution de l'eau dans la partie la plus peuplée de la ville*. De nouveaux puits artésiens sont envisagés en cas de réussite.

Le 8 mai 1830, on atteint la profondeur de 300 pieds, sans espoir de succès prévisible rapidement. Un nouveau crédit de 10 900 francs est pourtant voté mais l'actualité politique de l'été 1830 va perturber le déroulement du projet. Le 21 février 1831, il faudra renoncer au puits Chartier. Les déficits de la Ville nés *des glorieux événements de juillet qui ont conduit à la réorganisation de la Garde Nationale* obligent le Conseil à annuler le crédit voté. De surcroît, l'utilisation de ces fonds serait difficile puisque *le fontainier est en déconfiture et hors d'état d'exécuter son marché*.

Cependant, la Ville n'abandonne pas l'idée du puits artésien. Cinq mois plus tard, le maire entre en contact avec M. Degoussé, ingénieur parisien, pour continuer le forage. Après visite sur le chantier, celui-ci considère que le travail *n'a pas été conduit selon les règles de l'art*. Il propose de forer un autre puits *au lieu qui sera choisi par l'Administration*. Dans un nouveau traité, il s'engage à poursuivre les travaux jusqu'à 450 pieds (147 m). Le sondage qui coûte 5000 francs, est prévu place du Marché aux Bœufs (Jacobins). C'est un échec malgré une descente jusqu'à 500 pieds (délibération du 23 février 1833)

Après deux ans et demi de travaux et d'autres conventions conclues avec M. Degoussé, la Ville renonce définitivement aux puits artésiens par délibération du 20 février 1834, sans que la question de l'approvisionnement en eau potable soit réglée.

Au cours de l'été 1835, les sources tarissent. Le maire est autorisé à engager 1000 francs pour la réouverture d'anciens puits et 17 000 francs pour creuser un second puits dans l'enceinte du collège. Le 21 septembre, après cette période difficile, et pour faire face à la pénurie, une amélioration de la production de l'eau est attendue, un plan de travaux répartis sur quatre années est présenté en vue *de la réfection, l'amélioration, et la création de fontaines dans la ville*. Mais sans attendre la mise en œuvre de ce programme, le Conseil municipal prescrit d'ouvrir un puits avec pompe place des Jacobins ; il affecte un crédit d'un montant de 10 000 francs pour une

nouvelle pompe et un manège dans le bâtiment communal dit « des Pompes », il décide de remplacer les tuyaux en terre par des tuyaux en plomb et ordonne l'installation d'un grand réservoir près de l'Hôtel de Ville.

L'année suivante (juillet et novembre 1836), la Ville a récupéré deux puits rue Montbarbet, l'un, peu profond (12 mètres) mais abondant, doit être équipé d'une pompe dont le coût est estimé à 1000 francs. Un crédit de 350 francs (au lieu de 250 francs demandé par la commission) est destiné à réparer une *machine ingénieuse* mue par un cheval, installée par le Sieur Gourdin à la Maison des Pompes.

A l'évidence cela ne suffit pas, il faut impérativement trouver d'autres solutions. La Ville s'oriente alors vers un projet qui va retenir l'attention de ses édiles locaux pendant plusieurs décennies.

## **Le projet du Gué de Maulny**

Le 23 mars 1842, le Conseil examine la proposition de M. Lussan qui offre de fournir l'eau nécessaire à l'alimentation des fontaines publiques de la ville à partir de la source dont il est propriétaire. Parallèlement, les ingénieurs et architectes de l'administration municipale sont priés d'étudier la possibilité de s'orienter vers les eaux de l'Huisne.

Le 4 mai 1842, une commission est nommée pour comparer la qualité des eaux du puits Lussan, des eaux de l'Huisne et de la Sarthe et donner son avis sur les *voies et moyens* à employer pour couvrir les dépenses nécessaires à la fourniture d'eau pendant un certain nombre d'années *par concession ou autre manière*.

Un mois plus tard, le 13 juin 1842, le Conseil engage 1000 francs de frais pour une étude visant à réaliser la distribution d'eau dans la ville au moyen d'une machine hydraulique sur le barrage du Gué de Maulny, sur l'Huisne. Une telle dépense est évaluée à 350 000 francs, elle sera couverte par un emprunt (23 mai 1843) remboursable grâce à des centimes additionnels supportés par les contribuables les plus imposés ; cette décision est rapportée quelques mois plus tard car elle est jugée illégale. Le Conseil n'abandonne cependant pas l'idée de lancer un emprunt et charge l'administration municipale d'examiner de façon plus approfondie les aspects financiers de son remboursement. Une commission est nommée à cet effet le 20 novembre 1843. Le 21 mai 1844, il est fait état d'un emprunt réduit à 310 000 francs remboursable sur quinze ans. La commission hésite, elle demande une nouvelle étude pour apprécier l'opportunité des projets. Il en ressort que la Ville n'est pas en mesure de faire face à de telles charges dans l'immédiat et le dossier est mis en sommeil. On n'entendra plus parler de la machine du Gué de Maulny pendant plusieurs années.

Dix ans se sont écoulés quand le projet refait surface. Le 15 janvier 1853 le Conseil examine trois possibilités : une étude relative à la filtration des eaux de l'Huisne ; l'emplacement d'une prise d'eau ; l'installation d'une machine hydraulique au Gué de Maulny.

Le maire est autorisé à acquérir pour une somme de 25 000 francs, à l'amiable ou par expropriation pour cause d'utilité publique, les terrains et les bâtiments permettant les opérations de filtrage et d'amenée d'eau à l'aide d'un canal. Le 21 juin, le recours à un emprunt de 60 000 francs est décidé pour l'achat et l'installation de la machine à vapeur ainsi que la construction de la galerie de filtrage.





(Cpa, cl. UTL)

Nonobstant les observations du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics sur le projet, le Conseil municipal (15 février 1854) suit M. de Hennezel et les services techniques favorables au projet et maintient ses choix.

La période 1850-1870 couvre, pour l'essentiel, celle du second Empire, époque de prospérité et de développement économique. Fort logiquement, les édiles manceaux apparaissent moins préoccupés par les événements politiques nationaux que par l'aménagement de leur ville.

La croissance démographique demeure soutenue. En vingt-trois ans (1846-1869), la population du Mans est passée de 27 500 à 45 000 habitants. Cette progression est due au mouvement naturel de la population, mais aussi aux rattachements des communes limitrophes intervenus en 1855 (Sainte-Croix, Saint-Georges-du-Plain, Saint-Pavin-des-Champs) et en 1865 (Pontlieue).

Ces rattachements sont synonymes de nouvelles obligations pour les élus qui vont devoir répondre aux besoins d'aménagement de ces territoires supplémentaires. L'adduction d'eau retient en permanence l'attention et justifie de nouveaux engagements financiers de la Ville. La charge est jugée très lourde, d'autant qu'elle vient en concurrence avec d'autres dépenses comme le projet du « Tunnel » (liaison nord-sud sous la butte du Vieux Mans), la rue d'accès à la gare ou l'aménagement des quais de la Sarthe.



(Cpa, cl. UTL)

## Les machines du Gué de Maulny

Le besoin d'eau de l'agglomération qui est estimé à environ 3000 m<sup>3</sup>/jour en 1862, atteint 7000 m<sup>3</sup> en 1869 dont 1000 m<sup>3</sup> pour le lavage des rues et caniveaux. Pour relever un tel défi, la Ville entreprend de réaliser, de façon continue et résolue, un vaste programme de travaux destinés à assurer un approvisionnement régulier sur toute l'étendue du territoire communal.

De gros investissements se révèlent nécessaires pour assurer une production suffisante à partir du point de prélèvement choisi, dans l'Huisne, au sud de l'agglomération, en amont du confluent avec la Sarthe.

Dès 1854, des galeries de filtrage sont financées au Gué de Maulny ; en 1857 une somme de 200 000 francs est affectée à l'installation d'une chute d'eau, d'un moteur hydraulique et d'une pompe, puis à l'extension des galeries filtrantes et à la création d'un second réservoir près du marché aux porcs. En 1862, le Conseil décide d'acquérir l'usine du Gué de Maulny ; il souscrita à cet effet un emprunt de 360 000 francs sur 30 ans auprès du Crédit Foncier. Il faut aussi faire face aux dépenses d'entretien. Tout en conservant la machine à vapeur de l'abattoir, on installe un moteur hydraulique. En 1866, un nouveau crédit se révèle nécessaire pour reconstruire le vannage du barrage.

En 1869, les deux machines élévatoires installées au Gué de Maulny six ans plus tôt sont jugées suffisantes, compte tenu de l'apport du vieux *canal romain* qui contribue encore à alimenter modestement la ville haute. En outre, le recours temporaire à la machine de l'abattoir qui peut élever 1400 m<sup>3</sup> pendant quelques jours lors des « écourues de l'Huisne », apporte une certaine garantie face au risque de pénurie toujours redouté au moment des grandes chaleurs.

La Ville décide, en août 1871, de louer le moulin. Elle conserve la jouissance exclusive du barrage et prévoit que le locataire ne pourra user de la force motrice que lorsque les roues hydrauliques à la disposition du service des eaux feront au moins 12 tours à la minute. L'exploitation du moulin cessera quelque mois plus tard.

En ce début des années 1870, le problème de la production d'eau semble momentanément réglé. C'est grâce au concours de la machine à vapeur qui, en plus des machines hydrauliques du Gué de Maulny, peut fournir journalièrement 1000 à 1200 m<sup>3</sup>/jour qu'on peut espérer *suffire, plusieurs années encore, pendant les temps de grande sécheresse*.

En revanche, c'est la qualité de l'eau qui reste préoccupant. Lors de la séance du 8 mars 1875, le Conseil est saisi d'une situation embarrassante : *l'eau de la ville est très souvent trouble et chargée de limon. Ne pourrait-on pas faire étudier des projets de filtrage ?* C'est une option intéressante, mais selon le maire, il en coûterait 600 000 francs. Par ailleurs, un autre souci concerne la Sarthe à un autre point de la ville : *la compagnie du gaz verse dans le canal des Planches les résidus de sa fabrication, ce qui rend l'eau très sale et porte préjudice aux tanneries...*

Les années passent. La question de la modernisation de l'usine du Gué de Maulny ne va pas tarder à se poser à nouveau. Anselme Rubillard (maire de janvier à mars 1878 et qui le redeviendra dix ans plus tard en mai 1888) présente un important rapport à ce sujet le 15 novembre 1878.

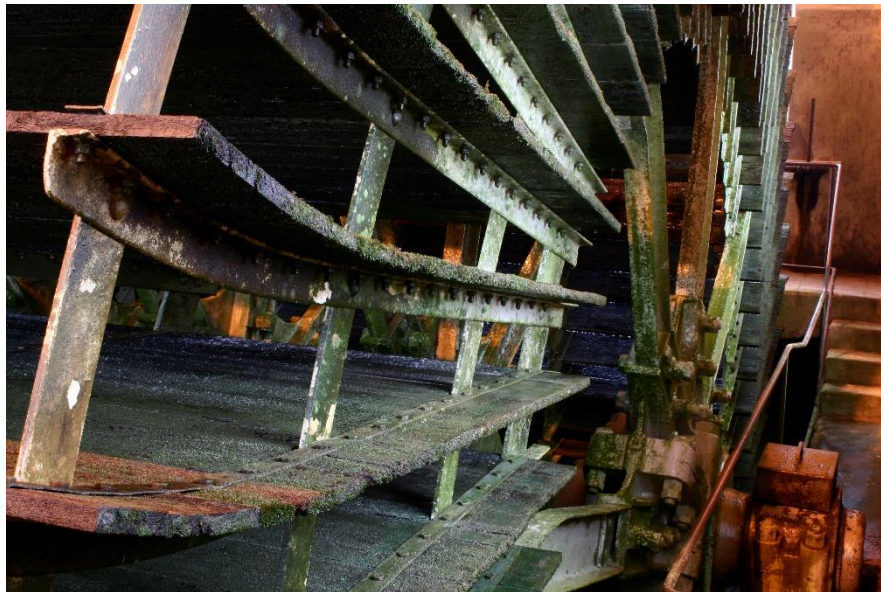
Dès 1871, on savait que les machines élévatoires ne suffiraient pas longtemps à assurer la production nécessaire. La forte demande des casernes et l'augmentation de la population mancelle accroissent les besoins. Le Mans est une ville étendue avec des jardins particuliers à arroser, des rues, des égouts à nettoyer et beaucoup de chevaux (militaires) à abreuver. En 1878, on distribue 50 à 60 litres d'eau par jour et par habitant, il en faudra le double à brève échéance (à rapprocher des 18 litres/jour de 1827).

Les machines de l'usine des eaux consistent en deux turbines (système Girard/Collon) qui mettent 4 pompes en mouvement pour alimenter les 3 bassins-châteaux d'eau (Cerisiers 1150 m<sup>3</sup>, neuf de Tessé 3250 m<sup>3</sup>, ancien de Tessé 1100 m<sup>3</sup>). La capacité de stockage serait suffisante si les machines étaient capables de renouveler l'eau assez rapidement *avec un bon outil, la rivière serait le meilleur des réservoirs*. Mais les roues-turbines sont trop sensibles aux crues ; la moindre élévation de l'eau ralentit ou paralyse le mouvement et réduit le débit. On a trop souvent recours aux moteurs de l'abattoir (10 heures par jour en moyenne), ceux-ci s'essouffent et consomment beaucoup trop de charbon, ils ne peuvent alimenter le réservoir des Cerisiers ; aussi, le *haut-service* se trouve-t-il quelquefois privé d'eau.

L'insuffisance de l'outil actuel est donc avérée. Tout en conservant les turbines, il est proposé d'ajouter deux roues Sagebien, ingénieur civil à 'Amiens, *savant constructeur dont l'éloge du dispositif n'est plus à faire car il est employé dans maintes usines de la Sarthe*.

Avec ces deux roues (diamètre de 3,80m et de 3,20m), le système devrait permettre de tripler la capacité de production actuelle. Le coût de l'opération est évalué à 160 000 francs. Le chantier doit durer sept mois. Il est prévu d'acheter une machine provisoire pour compenser la baisse de production inévitable pendant les travaux d'installation (délibération du 4 juillet 1879).

En définitive, les nouvelles machines devraient apporter une économie considérable sur l'achat du combustible et nécessiter moins de personnel.



*Roue Sagebien conservée à la maison de l'eau, usine hydraulique (cl.UTL)*

La première de ces roues est mise en place pour un coût très élevé de 28 073 francs, alors que le devis initial n'était que de 10 037 francs. Trois experts *honorables*, MM. Bollée père, Bollée Amédée et Lego ont réceptionné les travaux et constaté la bonne réalisation de l'ouvrage. Selon les délibérations du Conseil (fin 1881 et début 1882), une deuxième roue Sagebien doit être installée pour un coût de 69 233 francs, plus 20 000 francs pour les bâtiments annexes.

Tous ces progrès ne se réalisent pas sans des problèmes d'ordre climatique. La grande sécheresse et la forte canicule de l'été 1884 ont fatigué les installations du Gué de Maulny. Un constat alarmant est présenté à la réunion du 30 août 1884 : *...on a frôlé l'incendie hier, la*

*deuxième roue a dû subir un arrêt de onze heures sur vingt-quatre. Le bassin du haut service est vide, sauf la réserve enfermée en cas d'incendie. Le bassin du bas service reste suffisamment alimenté grâce à la marche continue de la machine à vapeur de l'abattoir depuis le 3 juillet ; Il faut une machine à vapeur de secours ; Il faut remplacer les manetons des manivelles de la première roue Sagebien, mais on ne peut pas arrêter la roue à cause de la sécheresse... Ceci démontre l'urgence de l'installation d'une seconde roue Sagebien, qui n'est toujours pas livrée en 1884. Il en coûtera 10 000 francs à la Ville.*

On note par ailleurs que le budget 1885 prévoit la création d'une brigade d'égoutiers et de mécaniciens-fontainiers.

Les mesures prises donnent satisfaction en améliorant sensiblement la quantité d'eau produite, mais elles n'ont pas d'effet sur la qualité de l'eau. Celle-ci demeure hasardeuse si l'on en croit le témoignage des professionnels installés dans la poissonnerie place de l'Eperon. Ils se plaignent que leurs poissons périssent dans les réservoirs alimentés par l'eau de la ville. Le maire avoue son embarras, ... *on fera des analyses, mais d'aucuns laissent échapper dans l'Huisne en amont du barrage des matières malfaisantes telles que le chlore...*

Les quantités d'eau potable nécessaires continuent de croître avec l'augmentation des besoins des particuliers et des industriels et l'extension de l'urbanisation. L'usine du Gué de Maulny fonctionne mais, malgré les efforts consentis dix ans auparavant, donne des signes de fatigue, tandis que les demandes de développement du réseau affluent.

Quelques années plus tard, comme il fallait s'y attendre, l'usine du Gué de Maulny connaît des difficultés techniques : les installations fonctionnent depuis 1880, mais elles s'usent. De graves avaries sont à craindre sur les roues Sagebien, les engrenages ou les pompes. Si elles survenaient, elles auraient de lourdes conséquences. Il faut intervenir dans l'urgence (février et mai 1889). Quatre ans plus tard (mai 1893), le problème n'est toujours pas résolu, le maire fait un nouveau constat alarmant : *il est vrai que les pompes sont vieilles et menacent de se détraquer. Si le fait se produisait, la ville se trouverait privée d'eau, il faut donc agir...* Mais la dépense prévisible - 200 000 francs - est considérable.

De surcroît, le climat s'en mêle encore. En 1893, la sécheresse persistante que nous avons subie cette année a créé à notre service des difficultés presque insurmontables. En effet, dès les premiers jours d'avril, le débit de l'Huisne était tellement diminué que nous avons dû mettre en marche la machine à vapeur du Gué de Maulny pour remplacer un des moteurs hydrauliques, et à diverses reprises celle de l'abattoir pour assurer l'alimentation de la ville.

En octobre 1893, le Conseil déplore un excédent de dépenses de 9 000 francs. Enfin, en 1894, une nouvelle machine à vapeur est installée, après maintes discussions.

### Quelle eau buvons-nous ?

Tandis que le Conseil tente de trouver des réponses aux besoins en volume, le problème de la qualité de l'eau n'est pas pour autant résolu. En février 1893, il se trouve placé devant un constat embarrassant : l'eau puisée dans l'Huisne, suffisamment pure chimiquement, est de mauvaise qualité bactériologique. Faut-il alors supprimer les bateaux-lavoirs et l'établissement de bains publics qui se trouvent entre le barrage de Pontlieue et la prise d'eau du Gué de Maulny ? Le remède n'est pas jugé envisageable pour la vie du quartier. Pourtant il y a urgence à agir *avant qu'une épidémie survienne et décime la population mancelle.*

Le Conseil d'hygiène, consulté, avance plusieurs propositions :

- Reporter immédiatement la prise d'eau en amont de Pontlieue : ...*il faudra une conduite et un aqueduc bien disposés ;*
- Intercaler des bassins de filtration entre la prise d'eau et les pompes *afin de clarifier l'eau avant de la lancer dans les conduites ;*



- Réparer l'aqueduc qui achemine l'eau de la source Saint-Aldric en ville avant de l'affecter à l'hôpital et aux autres établissements publics ;
- Répertorier les sources qui pourraient servir d'appoint à l'eau de Saint-Aldric ;
- Ne plus autoriser d'établissements pouvant nuire à la qualité de l'eau entre Yvré-l'Évêque et Pontlieue et supprimer ceux qui fonctionnent sans autorisation ;
- Interdire le rouissage du chanvre dans l'Huisne entre Connerré et Le Mans.

Devant la difficulté d'arrêter une décision, la question est renvoyée en commission pour étude plus approfondie.

#### Faut-il un nouvel outil de production ?

Dès l'automne 1895 (délibération du 27 septembre), il est déjà question d'installer une machine à vapeur de secours au Gué de Maulny. Le Conseil municipal approuve un projet de devis d'un montant de 61 500 francs auxquels s'ajoutent des dépenses incompressibles : construction d'une cheminée haute de 25 mètres – démontable éventuellement – en tôle pour un coût de 2000 francs, en briques pour un coût de 3000 francs (délibération du 26 février 1896).

Il faut attendre une bonne année pour que le Conseil se penche sérieusement sur la nécessité d'augmenter la force motrice de l'usine existante en raison des besoins grandissants, tant au plan industriel qu'au plan de la consommation des usagers. Les conseillers renvoient à la Commission des travaux les décisions à prendre pour l'installation de la machine de secours – il sera nécessaire d'agrandir la salle des machines –, pour la fourniture de la *conduite de bas service* et la pose de bornes-fontaines supplémentaires (printemps 1897).

Le problème récurrent de la qualité de l'eau ressurgit avec la plainte des habitants de différents quartiers qui reçoivent une eau de qualité très douteuse. Le projet d'une action globale visant à améliorer nettement la qualité de l'eau est clairement envisagé lors des séances des 4 et 13 août 1897. Des sondages seraient confiés à des entreprises spécialisées et l'emplacement de ces sondages dépendrait d'études sérieuses. Bien qu'il n'en soit pas fait état explicitement dans les délibérations du Conseil, des travaux ont très probablement été menés à bien puisque le 15 décembre 1897, le maire communique les premières conclusions de ces investigations : l'eau des deux puits sondés respectivement à 7,50 m et 12,60 m est polluée et impropre à la consommation. Les analyses des eaux de l'Huisne, par contre, donnent de bien meilleurs résultats.

De l'eau propre, définitivement débarrassée de ses germes, de l'eau en quantité suffisante pour répondre aux besoins grandissants d'une ville en pleine expansion, telles sont les priorités qui occupent une place importante aux yeux des autorités municipales mancelles. L'approvisionnement en eau est devenu, au fil des années, un problème majeur et l'abandon de l'usine du Gué de Maulny, au débit insuffisant, semble d'ores et déjà programmé. On évoque désormais la construction d'un nouveau complexe plus moderne et surtout plus performant.

### **Vers une nouvelle usine des eaux**

C'est dans ce contexte que le remplacement de l'usine des eaux du Gué de Maulny figure souvent à l'ordre du jour des délibérations du Conseil municipal entre 1898 et 1900. Il faut aussi faire face au développement de la ville du Mans. De nouvelles industries s'implantent dans des quartiers dont la population augmente. Les besoins en eau potable croissent. En octobre 1900, il est donné lecture d'un bilan de laboratoire préoccupant, contredisant les avis techniques favorables émis en 1897 : sur 50 analyses, 26 sont déclarées mauvaises et 13 suspectes. Il paraît donc urgent de doter la ville de moyens conséquents tant pour une meilleure distribution de l'eau que pour sa qualité.

En septembre 1898, le Conseil se penche sur l'étude d'une nouvelle usine des eaux. Trois sites sont proposés : le Gué de Maulny, où sont déjà installées la prise d'eau et la première usine ; Pontlieue ; l'Épau. Le coût prévisionnel est évalué à une somme oscillant entre 1 350 000 francs et 1 500 000 francs. Une commission est chargée d'examiner le dossier. L'urgence de la décision à prendre est rappelée en séance en décembre 1898.

Cependant, les choses traînent en longueur. Les conseillers municipaux comprennent l'importance du problème mais tergiversent. En juin 1899, alors que l'ingénieur en chef du Service des Eaux a annoncé qu'il refuserait de diriger les travaux de la future usine, et après un long débat, le conseil municipal retient le site de l'Épau (décision confirmée en octobre).

Un industriel fait savoir qu'il est prêt à construire les bâtiments de l'usine à vapeur mais les conseillers refusent de donner suite à cette proposition. Lors de la même séance, une société privée, la Compagnie de stérilisation de l'eau par l'ozone, offre d'installer l'usine à ses frais moyennant le reversement des recettes à son profit pendant trente ans. À l'unanimité, les conseillers refusent. D'autres entreprises reviennent à la charge en proposant leurs services pour la gestion de l'eau au Mans, mais le Conseil entend conserver la haute main sur le Service des Eaux et rejette toutes les propositions.

Lors de la séance de janvier 1900, le projet définitif est adopté. Le transfert de la prise d'eau vers le site de l'Épau est décidé en novembre. Trois décisions importantes sont votées le même jour : la construction de la nouvelle usine des eaux à l'Épau, la construction en maçonnerie des réservoirs et bassins filtrants d'une capacité de 20 000 m<sup>3</sup> sur la butte de Gazonfier, le choix des tuyaux en fonte pour la conduite d'eau principale. Ce service unique, concentré sur le nouveau site, implique l'abandon des barrages de Pontlieue et du Gué-de-Maulny.



### *Le site de l'Épau (cpa UTL)*

Certes, la décision de construire une nouvelle usine des eaux à l'Épau est prise. Mais en attendant que l'outil soit opérationnel, il va falloir faire avec l'ancien, vieillissant et dépassé.

Les études nécessaires pour la future usine se poursuivent sous la direction de M. Morancé architecte-voyer. Une délégation se rend à Rotterdam, Hambourg puis Londres pour visiter des installations comparables à celles prévues au Mans.

Au cours de l'été 1901, les premiers sondages sont effectués sur l'emplacement des futurs bassins de filtration et de réserve. Les plans définitifs détaillés et chiffrés de l'usine et des bâtiments annexes de l'Épau, des réservoirs et bassins de Gazonfier ainsi que des conduites de

distribution qui descendront le chemin de l'Éventail jusqu'à la place de l'Étoile, sont arrêtés en février 1902. Le dossier de déclaration d'utilité publique nécessaire pour acquérir terrains et immeubles est constitué à l'été 1902. Les procédures d'expropriation pour la construction et l'installation de l'usine sont examinées en séance les 15 janvier et 5 février 1904. Le début effectif des travaux n'intervient qu'au cours de l'hiver 1904.

Pendant ce temps, les machines à vapeur élévatoires du Gué de Maulny, bien qu'insuffisantes en été, doivent continuer à tourner. On est contraint d'envisager une machine provisoire pour pallier une éventuelle défaillance qui priverait la ville d'eau. A plusieurs reprises des crédits sont votés. Certaines demandes répétées et justifiées (puits pollués) ne pourront être satisfaites. On s'attend à vivre trois années difficiles.

### **L'usine des eaux de l'Épau : un chantier important.**

L'amélioration du service des eaux se poursuit : la construction des bassins de réserve et de filtration requiert une grosse quantité de sable, de graviers, de fers pour les fondations et de gravillons pour les dalles filtrantes ; en 1904 et 1905, les demandes d'autorisations et de crédits se succèdent ; les frais augmentent. Le sable de la rivière Sarthe s'épuise et le prix annoncé par les entrepreneurs, (séance du 8 novembre 1904), augmente : 3 francs par m<sup>3</sup> au lieu de 2,25 francs/m<sup>3</sup>. Le Conseil accepte, le 9 janvier 1905, de traiter avec quatre propriétaires pour la fourniture de 2000 m<sup>3</sup> de sable à 3,50 francs par m<sup>3</sup> rendus au port du Mans.

La reconstruction des vannages de la chute de l'Épau nécessite le maintien des eaux basses : le meunier de Pontlieue obtient en séance du 11 avril 1905 une indemnité de 60 francs pour 3 journées perdues.

La confection des dalles filtrantes pour les bassins de filtration représente un coût de 20 501,69 francs (séance du 5 mars 1906). Les travaux de construction des fondations et des machines élévatoires à la nouvelle usine avancent : maçonnerie, pavage (réunion du 12 septembre 1905) ; le coût des fondations s'élève à 29 728,24 francs, en augmentation de 30 % par rapport aux prévisions (séance du 6 avril 1906) ; des acomptes sont acceptés par le Conseil pour une somme de 36 226 francs (séances de juillet et octobre 1906).

Sont également acceptés les travaux de construction de la charpente en bois des maisons d'habitation, bureau, atelier, hangars pour un coût total de 6 503,94 francs en dépassement de 18 % (6 avril 1906). À l'inverse, le Conseil refuse d'approuver les travaux de menuiserie réalisés pour un coût de 16 360 francs, en l'absence des résultats et renvoie le dossier en commission des travaux.

Des difficultés sont signalées pour la construction d'un mur de clôture le long du fossé des maisons d'habitation (18 avril 1905) ; une participation financière de 2 400,39 francs est demandée aux propriétaires riverains en novembre 1906.

L'équipement technique nécessaire à l'usine de l'Épau se met en place : le contrôle du niveau d'eau dans les bassins est modernisé par l'installation d'un indicateur électrique avec récepteur enregistreur à la mairie. Un récepteur à cadran est installé, complété par parafoudre, piles et accessoires. Des instruments et du mobilier sont également acquis pour un coût de 5000 francs pour l'équipement du laboratoire de bactériologie (5 mars 1906).

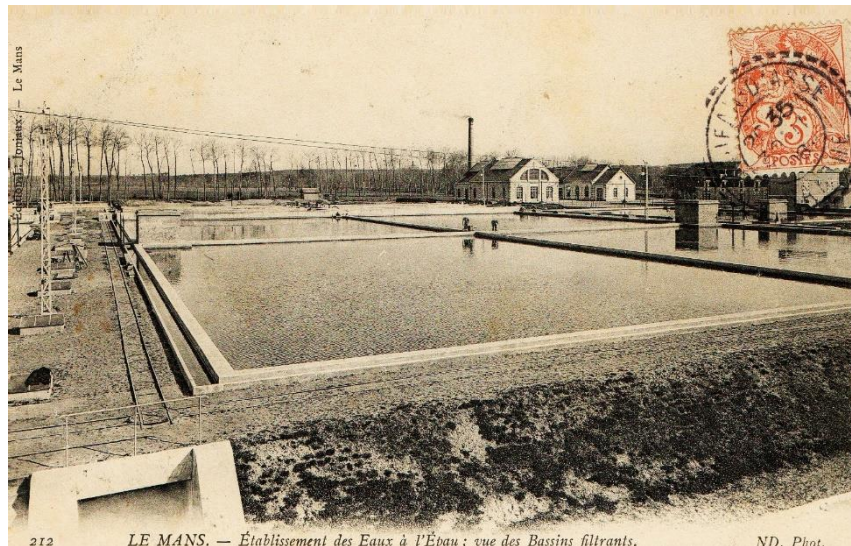
Au-delà de la construction de la nouvelle usine, le fonctionnement des installations préexistantes nécessite la fourniture par adjudication annuelle d'huiles de combustible, (charbon de terre en briquettes pour les machines du Gué de Maulny et de l'Épau pour un coût de 11675 francs en 1905), l'achat de matériel et d'outils pour l'entretien (forge, établi d'ajustage, machine à percer pour un coût de 5000 francs le 14 janvier 1907).

Ces évolutions conduisent à un développement du service des eaux et génère la création d'emplois nouveaux : un chef mécanicien (janvier 1906), un chimiste au laboratoire de bactériologie (avril 1906), un préposé aux compteurs, des dessinateurs, deux mécaniciens, un comptable, un chef fontainier, quatre fontainiers, un garçon de bureau.

Lors de l'examen du budget 1907, un débat s'engage sur le regroupement en un seul service de l'usine de l'Épau et du service de la voirie (27 décembre 1906). Le 29 mars 1907, à la veille de l'inauguration de l'usine des eaux, le débat se poursuit sur la distinction entre le service d'épuration des eaux et le service de distribution des eaux. Le budget de l'inauguration est adopté le 5 juin 1907 ; un projet de plaque commémorative de l'inauguration est adopté le 10 juillet 1907.

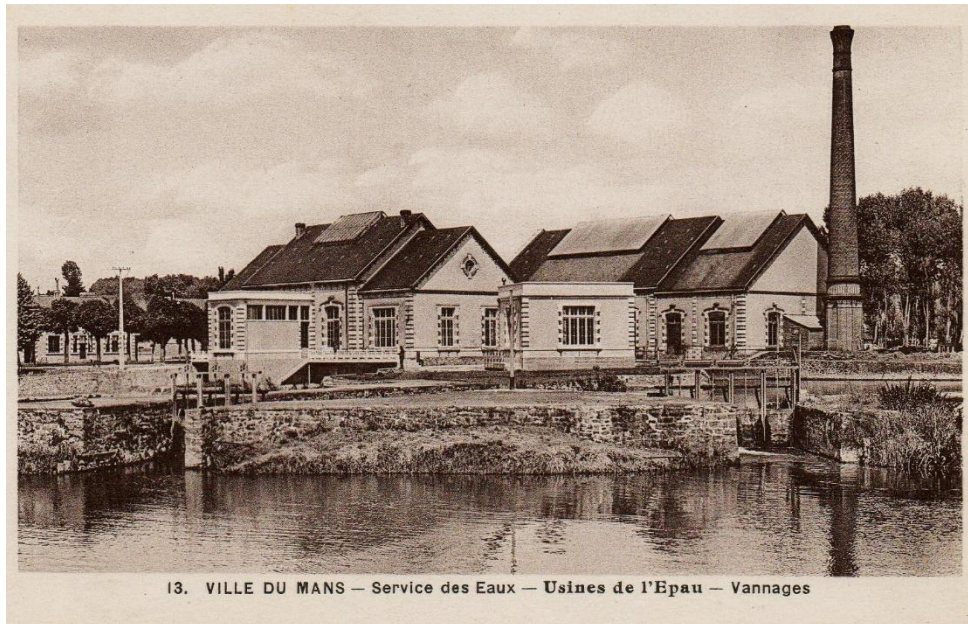
Le maire, Paul Ligneul, suit de très près toutes les phases de l'élaboration du projet et de la construction de la nouvelle usine. Mais c'est Adrien Tironneau qui lui a succédé en avril, qui inaugure la nouvelle usine, le 12 mai. Cette journée fut mémorable car elle est également celle de l'inauguration du lycée de jeunes filles et de la Caisse d'Épargne. Une affluence considérable et sympathique entoure le cortège officiel. Un grand banquet républicain, les discours qui le concluent inévitablement, les envolées lyriques et poétiques de la presse locale accompagnent les réjouissances. Les Manceaux se pressent sur le passage du cortège officiel qui comprend deux ministres (Caillaux et Barthou ; Briand qui était annoncé n'a pu être présent).

Il reste qu'au-delà des options politiques divergentes qui s'affrontent, parfois violemment, la population unanime est reconnaissante à ses élus d'avoir résolu un problème particulièrement difficile. Les travaux commencés en 1904 n'ont duré que vingt-huit mois. Or, le service fonctionne, apparemment sans défaillance. Notons au passage qu'un siècle plus tard, les Manceaux consomment toujours l'eau prélevée dans l'Huisne, sur le site de l'Épau, produite et distribuée par les services de la collectivité publique.



*Bassins de décantation (cpa, cl. UTL)*





(cpa Cl. UTL)

## La distribution de l'eau en ville

Dans les pages qui précèdent, nous avons tenté de décrire les difficultés et les choix des élus municipaux pour parvenir à fournir à leurs administrés une eau suffisante en quantité et satisfaisante en qualité. Mais produire ne suffit pas, il faut ensuite acheminer le précieux liquide au plus près de l'utilisateur.

Nous revenons donc au début de la période étudiée pour examiner comment le Conseil municipal a fait face à ce second défi.

### Une gestion plus efficace des moyens existants

Quelle est la situation au début du XIX<sup>e</sup> siècle ? Les registres consultés ne répondent pas avec précision à cette question. D'autres sources d'information permettent toutefois de savoir que le réseau est particulièrement pauvre. Quelques fontaines (une dizaine) alimentent le centre-ville. On peut citer trois fontaines publiques dans le Vieux-Mans : place Saint-Michel, place Saint-Pierre et rue de la Truie-qui-file (fontaine de la Cigogne), une autre (Saint-Julien) place de l'Éperon ; quelques puits publics existent dans les autres quartiers proches : puits des Quatre-roues, de la place Saint-Nicolas, places des Halles (République), du Château, du Marché aux Bœufs (Jacobins), ... Plusieurs sources coulent au pied de la colline du Vieux Mans : fontaines Abel, de l'Hôpital, du Vivier, etc. Tout cela est insuffisant et incompatible avec le développement de la cité.

Le Conseil municipal, où siègent dorénavant plusieurs bourgeois éclairés et entreprenants tels que l'avocat Basse (maire de 1830 à 1839), le banquier Trouvé-Chauvel (maire de 1840 à 1843), l'industriel Trotté de la Roche (maire de novembre 1845 à août 1846) ou le médecin Etoc-Demazy, va s'efforcer de répondre à la demande en redoublant d'efforts pour accroître le nombre des points d'eau.

D'abord, les réalisations immédiates consistent à réparer, reconstruire fontaines, pompes et puits ... sans que les travaux s'organisent selon une logique d'équipement global. Le

26 août 1833, une délibération autorise un particulier à utiliser le trop-plein de la fontaine de la Cigogne (3300 litres/jour) qui vient d'être restaurée.

Le 12 mai 1835, une commission est chargée d'examiner les propositions de l'architecte-voyer pour *l'amélioration générale de la distribution des eaux* en transformant les fontaines des places Saint-Pierre et Saint-Nicolas. Le 23 juin 1835, Etoc-Demazy présente un projet de remplacement du puits du carrefour Saint-Nicolas par une pompe. Le Conseil municipal décide de faire payer une redevance de 5 francs par ménage détenant la clé de la fontaine, et une somme de 3 francs payable chaque année pour l'entretien de celle-ci.

En février 1837, le Conseil accorde un crédit supplémentaire de 4700 francs pour l'amélioration des fontaines publiques. Une dotation de 10 000 francs votée en 1836 n'a pas suffi pour financer la fontaine monumentale sur la place Saint-Pierre, une double fontaine pour l'école et la salle d'asile, et un emplacement pour construire un grand réservoir. En mai de cette même année, les habitants de la Grande-rue et de la rue des Chanoines demandent l'autorisation de construire à leur frais, une borne-fontaine en haut de l'escalier de la pierre de Tucé, celle-ci serait alors alimentée par des tuyaux reliés à la fontaine Saint-Pierre ; la requête est rejetée à deux reprises, car de nature à constituer un précédent fâcheux pouvant nuire à d'autres projets dans d'autres quartiers de la ville.

En février 1845, les habitants de la rue du Puits-de-Quatre-Roues demandent qu'on installe une pompe sur leur puits. Le Conseil n'y est pas opposé mais ne veut pas supporter seul le coût de 1000 francs. Après discussion pendant plus d'une année, la dépense est partagée entre la Ville, le propriétaire de la maison au-dessus du puits et les autres pétitionnaires.

Lors de la séance du 7 décembre 1848, les conseillers examinent un nouveau rapport de l'architecte-voyer, concluant à la nécessaire amélioration des fontaines actuelles et au développement de la canalisation existante, afin de transporter l'eau vers un plus grand nombre de points.

Dans un premier temps et afin d'en limiter le coût, le Conseil approuve les dépenses destinées à améliorer et aménager les sources d'Isaac par le creusement d'une tranchée à ciel ouvert. Ils approuvent également les crédits affectés à la réparation de l'aqueduc romain sur 200 mètres et au curage nécessaire sur plusieurs centaines de mètres, le tout équivaut à un budget de 20 000 francs avec *exécution immédiate*.

Un an plus tard, soit le 21 décembre 1849, le Conseil vote encore un crédit de 100 000 francs *pour la restauration des fontaines publiques en dépérissement*. Des travaux doivent être entrepris dans la petite vallée des Pompes. Il s'agit d'ouvrir des tranchées à ciel ouvert et de ménager une galerie souterraine en vue d'amener l'eau dans les quartiers de l'Étoile, Saint-Nicolas, Halles (République) et Préfecture.

Face à la difficulté d'absorber totalement le crédit voté pour la restauration des fontaines, les autorités municipales proposent que les travaux soient exécutés *à la tâche et au marchandage*, comme les autres travaux, et non par adjudication. La réalisation d'une tranchée destinée à regrouper les sources qui alimentent les fontaines publiques amène la découverte d'un aqueduc romain. Le Conseil suggère de l'utiliser, le coût du déblaiement, estimé à 2061 francs, sera imputé sur le budget de 20 000 francs voté en décembre 1848.

Le 8 novembre 1850, le Conseil fait part de sa satisfaction devant les travaux déjà réalisés. L'aqueduc est important puisqu'il est long de 435 mètres et la vallée d'Isaac permet d'avoir de l'eau en abondance. Les travaux qui se poursuivent aboutissent à la découverte d'un autre petit aqueduc, rue Général Négrier, dont la restauration sera approuvée le 18 mars 1851.

Au début de l'année 1852, le rétablissement de la canalisation romaine est loin d'être terminé et le maire souhaite pousser les travaux pour connaître la quantité d'eau disponible. En attendant, il devient nécessaire de rétablir l'ancienne canalisation romaine depuis la vallée

d'Isaac jusqu'à la fontaine Saint-Aldric. Le Conseil approuve le devis de 8600 francs présenté à cette fin. Par ailleurs un devis de 7200 francs est accepté pour prolonger l'aqueduc jusqu'au carré Saint-Vincent, les travaux étant faits *par voie d'économie*, c'est à dire sans adjudication.

Le 15 janvier 1853, le maire informe le Conseil que les travaux de la source d'Isaac sont terminés. On évalue à 300 m<sup>3</sup> par jour le volume des eaux qu'elle procure, soit 40% du volume espéré (800 m<sup>3</sup>). Cela n'est pas suffisant.

Le 10 mai 1853, un nouveau crédit de 6000 francs est voté pour l'extension vers Saint-Vincent, mais aussi pour installer des bornes-fontaines rue de Ballon et à l'angle nord-ouest de la cathédrale. Le mois suivant (21 juin 1853), la pose de canalisations jusqu'à la place des Halles est décidée, il en coûtera 20 000 francs.

## Un réseau de distribution complexe

Faire parvenir l'eau jusqu'à l'utilisateur n'est pas tâche aisée. Il faut prendre en compte la surface très accidentée de la ville, ce qui nécessite deux services distincts. En 1862, on estime les besoins du *haut service* qui dessert la ville haute, les quartiers des Maillets et de Saint-Vincent à 800 m<sup>3</sup>/jour ; pour le *bas service* qui alimente le centre-ville et les quartiers riverains de la Sarthe, rive gauche et rive droite, la consommation s'élève à 2200 m<sup>3</sup>/jour. Mais en 1869, après le rattachement de Pontlieue à la commune du Mans, le *bas-service* devra fournir pas moins de 6200 m<sup>3</sup>/jour

L'acheminement au plus près des utilisateurs nécessite la présence de réservoirs installés sur les points élevés de la ville. Ils ne sont pas sans poser des problèmes quant au choix du site et de leur taille, mais aussi quant à l'étanchéité de ces citernes... Il est d'usage de donner aux réservoirs des dimensions permettant de contenir la consommation d'une journée. Aussi, la décision prise en juillet 1857 d'installer, pour le *bas-service*, un réservoir près du marché aux porcs (entre le Gué de Maulny et l'abattoir), se révèle rapidement insuffisante. Il faut donc, en 1869, restaurer l'outil existant et l'agrandir pour parvenir à un nouvel ouvrage d'une capacité globale de 6000 m<sup>3</sup>, entraînant une dépense totale de 80 000 francs.

En 1867 (délibération du 8 août), *le besoin d'eau dans la partie haute de la ville est impérieux*, comme en attestent de nombreuses plaintes, pétitions ou articles de presse. Ce secteur ne peut être couvert par le réservoir de Tessé. Depuis 1861, le choix de l'emplacement d'un *réservoir supérieur*, absolument nécessaire, a donné lieu à de multiples enquêtes, rapports et délibérations animées au sein du Conseil municipal. Le site de *la Providence* a été finalement retenu parmi les trois solutions possibles. La construction du réservoir demandera trois ans, mais en 1870, alors que les travaux sont pratiquement terminés, des infiltrations dues à des malfaçons sont constatées. Le suivi des réparations provoque encore de nombreuses expertises, discussions et frais supplémentaires, jusqu'en 1871.

Des crédits importants sont votés à plusieurs reprises pour financer les travaux de canalisations et d'installation des bornes-fontaines où les habitants se rendent pour s'approvisionner en eau. On insiste sur *le caractère prioritaire de la dépense des fontaines*, un emprunt de 300 000 francs est envisagé en 1867 *afin d'éviter de nouveaux retards à la distribution de l'eau*.

Un rapport présenté au Conseil municipal en février 1869 estime à 14 kilomètres, la longueur des canalisations à installer ou à modifier, sachant que, compte tenu de l'accroissement du débit nécessaire, certaines conduites prévues en 1862 devront être remplacées par des tuyaux de plus gros calibre. On aura recours à des tuyaux en fonte produits par M. Doré, industriel manceau. Le projet prévoit 110 points de distribution comprenant bornes-fontaines, bouches à incendie, bouches sous trottoir. À ce moment, *la dépense totale pour compléter la distribution*

*de notre ville s'élève à 320 000 francs.* Malgré l'ampleur de la dépense, les élus s'accordent sur l'intérêt de cet investissement puisque le rapport est adopté à l'unanimité.

Tout au long de la période, les très nombreuses demandes examinées lors des séances du Conseil témoignent du besoin et de l'attente des Manceaux dans ce domaine. Elles débouchent sur des décisions ponctuelles qui concernent, entre autres :

- Le quartier de la Cavalerie (quartier de la Mission) *compte tenu de l'importance de la garnison du nombre d'hommes et de chevaux et des problèmes d'hygiène que rencontre la caserne...* (1860) ;
- Les embranchements nécessaires aux industriels (1857) ;
- La fourniture gratuite aux hospices de la ville, aux établissements de bienfaisance, et aux écoles publiques, aux sœurs de la Miséricorde, sous réserve pour ces dernières, *que cela ne porte pas préjudice à ceux qui paient notamment en périodes de basses eaux de l'Huisne* (1860) ;
- Le raccordement de la société d'horticulture pour l'entretien des bassins et l'arrosage des jardins dans la limite de 60 m<sup>3</sup>/jour (1869) ;
- L'installation d'une prise d'eau pour les petites sœurs des pauvres *car une quantité d'eau considérable leur est nécessaire pour laver le linge des vieillards et qui vont accueillir des militaires varioleux* (1870) ;
- L'accord pour une prise d'eau perpétuelle et gratuite à l'hôtel d'Anjou, rue de l'Abattoir (1871) ;
- L'ouverture immédiate de bornes-fontaines aux abords de la rue Basse (Nationale), quartier où les puits sont pollués, *la qualité des eaux est des plus mauvaises et des cas de choléra ont été constatés* ;
- L'installation de bornes-fontaines attendues depuis plusieurs années aux abords de la rue de la Barillerie (1871).

## **Nouvelle extension du réseau**

La demande d'installation de bornes-fontaines se réduit sensiblement pendant les années 1871-1874, dans l'attente des conclusions de la commission nommée pour faire le point. La Ville en profite pour rénover et étendre le réseau des canalisations existantes. Ainsi le 6 février 1872, on décide la construction de 4700 mètres de conduites nouvelles en ville puis une extension de 10 000 mètres pour alimenter des quartiers comme Pontlieue, encore sans équipement.

Entre mai 1872 et mars 1873, des adjudications sont lancées pour la fourniture de tuyaux de fonte, à imputer sur un budget de 83 000 francs déjà voté. Faute d'adjudicataire, le Conseil doit traiter à l'amiable car les travaux deviennent urgents.

En 1870, on avait amorcé la canalisation route de Laval, près du carrefour de la Croix d'Or (Georges Bouttié). Mais la construction d'une importante caserne d'infanterie dans le quartier amène le Conseil à prendre de nouvelles décisions dans sa séance du 16 juillet 1875. Il faut prolonger le tuyau sur 660 mètres et faire passer le diamètre de 60 mm à 81 mm, pour un coût total de 5700 francs. L'entrepreneur qui construit la caserne est sollicité pour accroître sa contribution financière au projet. L'abonnement annuel pour la caserne serait fixé à 135 francs, une consommation de 3 m<sup>3</sup>/jour reviendrait à 1000 francs l'an. Le coût des tranchées et l'augmentation du prix des tuyaux fournis par l'entreprise Doré engendrent un dépassement de la dépense de l'ordre de 1500 francs. Par ailleurs, les riverains des routes du Grand-Lucé, de Tours et d'Angers pétitionnent, tout comme ceux de la rue Napoléon (Gambetta) et de la rue de Coulaines (9 août 1875). Les habitants des rues Leboindre, d'Alger, du Puits-de-Quatre-Roues sont également impatients.



Pendant que la Ville consacre les premières années 1870-1880 à l'extension du réseau des canalisations, l'installation de nouvelles bornes-fontaines ne semble plus une priorité pour les élus municipaux.

Pourtant au cours de 1875, le Conseil consacre plusieurs séances à l'important dossier de l'équipement de la ville en bornes-fontaines et bouches d'arrosage. Après rapport de l'architecte-voyer et examen en commission, il est décidé d'installer 48 bornes qui prendront place, de préférence, aux angles des rues pour desservir plusieurs voies. Il faudra 118 bouches qui seront disposées de telle sorte qu'elles seront distantes de 50 mètres au maximum. C'est principalement les quartiers de la Gare, de la Mission et de Pontlieue qui seront d'abord équipés, à cause du passage des troupes et du matériel d'artillerie. Puis viendront les nouveaux quartiers proches du centre (Arcole, Pelouse, Prémartine, rue de Paris, Hôpital,) ; la place des Jacobins aura trois nouveaux modèles autorisant l'arrosage à la lance.

Chaque borne ou bouche et ses accessoires (robinet d'arrêt, clé, collier, briques, pavés et tuyaux...) doit revenir à 125 francs, soit une dépense globale estimée à 22 000 francs. Le projet est adopté le 24 mars 1875.

Les choix des élus se trouvent confortés par un incident survenu début septembre : *vendredi soir, à la sortie de la séance du Conseil Municipal, on criait au feu rue Napoléon. Les secours sont arrivés assez vite, les bouches d'incendie ont fait défaut et l'abreuvoir aux chevaux ne permettait guère le puisage.*

En 1877, le Conseil étudie longuement le dispositif de lutte contre l'incendie pouvant se déclarer au Théâtre, il s'agit d'éviter qu'un feu se propage de la scène à la salle.

La même année, l'antique et imposante fontaine de la place Saint-Pierre pose problème ; elle fuit et incommode le voisin. Le Conseil envisage sa suppression après négociations relatives à l'installation d'une borne moderne (11 juillet 1877).

En outre, l'arrosage est désormais perçu comme de plus en plus nécessaire pour la propreté de la ville.

En début d'année 1878, l'installation de bornes est décidée pour les rues de Claircigny, de la Fuie, des Ponts-Neufs, Napoléon, Saint-Ouen, Saint-Hilaire, du Greffier, Navarin, Basse, quai Amiral Lalande, place du Gué de Maulny. La dépense totale pour dix bornes atteindra 1510 francs.

Les demandes se multiplient : rues de Ballon, de l'Eventail, du Greffier, Notre-Dame, du Grand Pont-Neuf, des Mûriers mais elles ne peuvent être toutes satisfaites par manque de moyens financiers et de capacité de production.

Le débit des conduites des abattoirs étant insuffisant, la remise à niveau est votée pour la somme de 2750 francs.

Le Génie réclame à la Ville une participation de 500 francs pour l'installation d'une nouvelle canalisation au Parc à fourrages dont le coût s'élève à 3000 francs. Cette demande est rejetée. En revanche, les conseillers municipaux acceptent que soit engagée une dépense de 796 francs pour l'alimentation en eau de l'asile des aliénés rue Saint-Georges.

Émanant de tous les quartiers, les demandes d'installation des bornes fontaines supplémentaires et de bornes à incendie se généralisent. Elles témoignent du développement de la ville sur la rive droite de la Sarthe (quartiers Saint-Gilles et Saint-Pavin) puis vers Pontlieue ; elles montrent également que les besoins sont criants dans le Vieux Mans que l'on sait gravement menacé en cas d'incendie. Le 6 juin 1881, une liste de bornes est acceptée, de nombreuses autres requêtes sont transmises aux services pour étude : rue de la Piété, route de

Parigné, place Saint-Nicolas, rues Basse, de l'Abreuvoir, Bretonnière, Napoléon, Lune de Pontlieue...

De nombreuses délibérations témoignent de l'impatience des habitants qui veulent voir se concrétiser, pour ce qui concerne l'amélioration de la distribution de l'eau, les décisions prises en séance du Conseil (délibérations des années 1883, 1884 et 1885).

En mai 1883, à la suite d'un incendie survenu rue de Gourdain, les pompiers font un constat alarmant : la présence de nombreux ateliers de menuiserie et de fabriques de meubles dans la vieille ville augmente le risque d'incendie. Or le nombre de prises d'eau et de puits est notoirement insuffisant. Le Conseil décide alors de réaliser pour la somme de 1500 francs un programme conséquent d'implantation de dix bornes dans la Grande-Rue, rue Saint-Pavin-de-la-Cité, rues de Vaux, de la Verrerie, de la Truie qui file, de Saint-Hilaire et de la Porte Sainte-Anne.

Plus tard, de nouveaux incendies, rue des Chanoines, démontreront que l'équipement est encore lacunaire et justifieront de nouvelles demandes.

## **Les Manceaux ne veulent plus attendre**

Malgré tout ce qui a été réalisé, les réseaux sont encore sommaires lorsque que commence la dernière décennie du siècle. Les registres des délibérations en font largement état dans la période 1886-1888. Il semble nécessaire de repenser et d'améliorer le quadrillage de la ville tant dans le domaine de la distribution de l'eau que dans celui de leur évacuation.

Les particuliers sont de plus en plus nombreux à demander un prolongement des conduites jusqu'à leur domicile. Un accord entre la Ville et les demandeurs semble se généraliser : la collectivité réalise et finance les travaux, les particuliers remboursent, sur huit ans le plus souvent.

L'Ecole Normale de Filles à Coulaines a bien du mal à obtenir un prolongement de conduite d'eau car le chantier est coûteux. Qui doit payer ? Après discussion entre la Ville, le Conseil général et l'État, un accord se dessine pour une participation égalitaire Ville-État.

Un gros chantier de distribution est entamé pour l'amélioration du réseau sur la rive droite de la Sarthe en vue du transfert et de l'installation de l'hôpital-hospice du centre-ville vers la route de Laval. Des bornes-fontaines sont aussi réclamées par la population de ce quartier.

Au mois d'août 1888, la nouvelle équipe municipale, sous l'autorité du maire Anselme Rubillard, prend à bras le corps les problèmes d'eau à Pontlieue ; rattachée à la ville du Mans en 1865, cette ancienne commune indépendante a été un peu oubliée en ce qui concerne les aménagements modernes que les habitants pouvaient espérer. Seront-ils satisfaits rapidement ?

En général, les Manceaux doivent aller quérir leur eau quotidienne, sur la voie publique, à la borne la plus proche. Bien entendu, la distance à parcourir entre l'habitation et le point d'eau est perçue comme longue, trop longue, car on peut toujours invoquer l'exemple de quartiers mieux desservis.

Les pétitions sont encore très nombreuses, surtout dans les quartiers périphériques de l'époque (Pontlieue, quartiers de l'abattoir, Saint-Gilles, Mission, Chasse Royale...).

Le 11 décembre 1889, le Conseil municipal doit statuer sur un dossier d'installation de 32 bornes-fontaines. Logiquement les critères de choix prennent en considération la distance entre les bornes déjà existantes, l'importance de la population à desservir, le coût de chaque opération qui peut varier de 1 à 10 selon la longueur de la conduite nécessaire. Un crédit conséquent de 17 115 francs est prévu pour les vingt premières bornes.

Quatre ans plus tard, la situation ne s'est guère améliorée et les édiles votent, en 1893, un crédit de 100 000 francs pour établir *des canalisations et bornes-fontaines partout où le besoin se fait sentir.*

Il arrive pourtant qu'ils rejettent certaines demandes, le plus souvent exprimées par des pétitions. Ainsi celle des riverains de la rue de Gourdain est-elle refusée au motif que *la rue n'a que 125 m de longueur et possède déjà une borne-fontaine placée au bas de l'escalier du tunnel.* Le Conseil fait également remarquer que les usagers ont accès à la fontaine sise place de l'Hôpital et à la fontaine Abel, toute proche : *peu de rues sont aussi bien desservies pour le puisage de l'eau !* Situation similaire pour l'avenue Saint-Gilles qui est déjà bien pourvue avec huit bouches d'arrosage et quatre bornes-fontaines pour 500 m de long.

A l'inverse, le cas de la rue de la Corderie paraît plus sérieux. *Les infiltrations provenant des résidus de la cidrerie installée dans la rue et la tourbe que l'on rencontre dans les terrains ne permettent pas de faire usage de l'eau des puits. Pour se procurer de l'eau potable, les habitants de ce quartier se trouvent dans la nécessité de s'alimenter aux bornes-fontaines de Pontlieue, ce qui est un grand inconvénient en raison de la distance considérable à parcourir* (délibération du 14 septembre 1892). Plus au sud, autour de la Lune de Pontlieue, sur les routes de Parigné, Tours, Angers, *les puits de grande profondeur sont taris, il est presque impossible de trouver de l'eau dans ce quartier.* Cette situation est la conséquence de la grande sécheresse de 1893.

Les usagers du jardin des plantes et du cimetière Sainte-Croix sont également demandeurs d'équipements. Le président de la Société d'Horticulture souhaite l'installation de cinq bouches. Il ne s'agit pas d'augmenter les quantités d'eau dépensées mais *de mieux répartir les prises d'eau qui existent afin d'éviter les charrois à bras et de diminuer les frais d'entretien des appareils d'arrosage.* Pour le cimetière, plutôt qu'une prise d'eau sur la conduite, on envisage de forer un puits équipé d'une pompe qui *certes, ne fournira pas une eau potable, mais sera moins cher et suffisant s'agissant seulement d'arroser les fleurs.*

Le Conseil a également des soucis avec le réservoir de la Providence *dont le trop-plein se déverse et coule continuellement devant les maisons, rentre dans les caniveaux, les conduites des gouttières, rendant les murs très humides et les accès difficiles...* Les riverains protestent à plusieurs reprises en 1894. Il faudra trouver une solution en posant une canalisation qui acheminera le trop-plein vers la propriété du séminaire en passant sous les routes de Bonnétable et de Sargé.

Les bonnes raisons d'étendre le réseau affluent de toutes parts. Elles prennent la forme de demandes de concessions (raccordement direct des propriétés), d'exigences d'installation de bornes-fontaines ou de requêtes relatives aux bouches d'arrosage pour nettoyer les rues et lutter contre les incendies. Le Conseil est sans cesse confronté à ces problèmes.

## **Le recours à la concession**

Le développement du réseau de distribution d'eau coûte très cher à la Ville et celle-ci ne peut financer seule une telle extension. Elle a recours à la concession : elle s'engage à amener l'eau dans les quartiers, à charge pour les habitants de supporter le coût de l'installation et de payer la redevance à la Commune.

La volonté du Conseil municipal d'encourager l'accès au plus grand nombre se traduit par le souci de fixer le niveau de la concession à un prix très bas permettant une utilisation optimale par tous les habitants concernés, et de situer ainsi la ville du Mans parmi les moins chères des villes de même importance. Une telle volonté a été formellement exprimée lors d'une séance dès l'année 1855.

Le succès de cette politique ne se dément pas puisque seize années plus tard, une délibération fait état, encore, de *nombreuses demandes pour prolonger les conduites*. Mais, déjà, le confort qu'apporte le nouveau dispositif entraîne des gaspillages, aussi le même rapport propose-t-il de *modifier le système de délivrance des eaux pour réduire les abus de consommation*, sachant que *1370 m<sup>3</sup> sont absorbés pour l'arrosage des jardins, bien au-delà des quantités concédées*. Il est également envisagé de modifier le tarif pour augmenter les ressources de la Ville, *étant remarqué que le tarif des eaux est le plus faible de ceux des autres villes*.

Des demandes de concession sont fréquemment examinées par le Conseil municipal, qui peut parfois les rejeter. Il en est ainsi de la demande des propriétaires de la rue de Sarthe, bien qu'ils offrent de prendre la dépense à leur charge. Le Conseil invoque la réorganisation du service des concessions, mais aussi son souci de préserver l'égalité face aux habitants qui n'ont pas les moyens financiers d'installer l'eau à leurs frais, ou par rapport aux quartiers non encore pourvus (août 1871). On peut également citer le refus opposé à un orphelinat de la rue du Bourg d'Anguy, demandeur d'une concession gratuite. Le Conseil invoque le fait que cet établissement ne se situe pas dans le cadre de l'administration communale et sa volonté de ne pas créer de précédent. Cela ne l'empêche pas, cette même année, d'accorder à l'hôtel d'Anjou, rue de l'Abattoir, une concession d'eau gratuite ; mais il faut signaler que celle-ci fait suite à la pollution de son puits en raison d'une fuite de l'égout construit dans la rue.

Dans sa séance du 28 octobre 1871, le Conseil propose d'adopter un nouveau règlement pour les concessions et de fixer de nouveaux tarifs. A la suite de cette décision, la demande des habitants de la rue de Sarthe est finalement acceptée. En revanche, les attentes de concession de nombreux quartiers non encore alimentés en eau sont renvoyées en commission : c'est le cas de Mariette et de Sainte-Croix en octobre 1871. Toutefois, la demande de concession du lycée du Mans reçoit un avis favorable du Conseil le 11 mars 1872.

En septembre 1872, des habitants de la rue Coëffort adressent une pétition à la mairie pour obtenir une arrivée d'eau. Le Conseil subordonne son accord à l'acceptation par plusieurs pétitionnaires de devenir concessionnaires.

La commission chargée de l'étude des concessions et des tarifs a également pour rôle d'examiner le cas des *tarifs spéciaux*. Il s'agit essentiellement des activités ou des professions grandes consommatrices d'eau ou polluantes. On peut citer entre autres les tanneries, les fabriques de produits chimiques, les ateliers de teinturerie, les carrossiers, les blanchisseries, les marchands de vin, les ateliers de sculpture, les boulangers etc. Devant la multiplicité des cas et leur complexité, le Conseil renvoie l'examen en commission le 10 juillet 1873. Il faut en effet être en mesure d'apprécier correctement la consommation d'eau pour en faire payer le juste prix.

Beaucoup de ces professions espèrent s'exonérer du *robinet de jauge* pour payer moins, mais elles ne pourront échapper au futur système, le compteur à eau. En effet, dans sa séance du 13 septembre 1873, le Conseil propose d'introduire les compteurs à eau dans tout système de concession d'eau, concurremment avec le robinet de jauge, dans le cadre d'un abonnement discrétionnaire ou par évaluation. Le concepteur doit être agréé par la Ville. Il s'agit soit d'un compteur mesureur, soit d'un compteur par déduction, c'est à dire qu'il déduit la quantité d'eau débitée à partir du nombre de tours faits par une turbine.

Le Conseil adoptera un règlement spécifique sur les compteurs à eau. Les professions spéciales doivent avoir impérativement un compteur, comme toute concession consommant plus de 20 hectolitres par an, ainsi que les propriétés possédant un bassin avec *trop-plein ou avec des bondes de fond*.



En 1876, la question des compteurs commence à se poser en dehors des tarifs spéciaux. Il est envisagé de les rendre obligatoires pour toute nouvelle concession. Ils seront mis en expérimentation, mais il n'est pas urgent d'envisager une modification du règlement : *on attendra un second hiver pour les utiliser à grande échelle et en parfaite connaissance de leurs avantages et inconvénients.*

De nouvelles demandes de concession d'eau sont faites, telle celle émanant des propriétaires de la rue Prémartine, au-delà de la limite de l'octroi. Le Conseil accepte de prendre en compte ces demandes, en y ajoutant des bouches d'incendie lorsque l'eau sera amenée. On citera aussi, au titre de l'année 1875, les demandes de concession concernant les rues de la Presche, de l'Herberie, de la Rivière, le chemin de Malpalu et l'avenue de Pontlieue. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 27 200 francs.

En général, la Ville accepte de prolonger les canalisations en contrepartie d'une participation financière des demandeurs. Si les extensions sont peu importantes, la Commune a intérêt à les réaliser. La perception d'une redevance annuelle couvrant l'amortissement de la dépense en huit ans et l'intérêt des sommes engagées (5%) permet à terme l'installation de nouvelles fontaines ou bouches d'arrosage. Les demandes sont nombreuses et variées, entre le 24 novembre 1880 et le 28 août 1882, 25 demandes de particuliers sont acceptées.

Certaines collectivités regroupant des populations nombreuses sollicitent la Ville pour obtenir des concessions à prix réduit. C'est le cas de l'asile des aliénés (19 février 1877). Il est envisagé de fournir 25 000 m<sup>3</sup> à l'asile au prix de 9 centimes, mais est-il bien justifié de consentir un tarif préférentiel, aux frais du contribuable manceau, alors que l'établissement accueille des malades venant de tout le département et même de plus loin (mars 1879) ?

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les finances de l'année 1880, à titre d'exemple. Au budget de cette année, les recettes provenant de la vente de l'eau sont prévues comme suit : Particuliers 42 000 francs, Gare 8000 francs, Casernes 4000 francs, Asile d'aliénés 2000 francs. Total 56 000 francs. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 27 200 francs. Le service emploie neuf personnes et compte mille deux cents abonnés.

En 1883, il y a 2049 concessions d'eau au Mans. Les recettes atteignent 60 000 francs. Le service s'attache à améliorer sa gestion en réalisant un recensement précis de ses abonnés ; il reste à établir le registre des quantités réellement distribuées, ce qui n'a jamais été fait jusqu'alors.

## **Les gros consommateurs**

Pendant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la ville du Mans a dû mener des négociations parfois difficiles avec de gros demandeurs comme la gare du Mans et les autorités militaires.

La gare du Mans : la gare a été construite en 1854. Dès l'année 1853, le Conseil approuve un traité pour la fourniture de l'eau à la gare du Mans. Ce dernier décrit les modalités de fourniture par la ville du Mans aux Chemins de Fer de l'Ouest. Un emprunt de 100 000 francs est nécessaire pour financer ces travaux mais il est soumis à l'autorisation d'un décret impérial.

En 1864, le Conseil confirme pour dix ans la convention conclue avec la gare. Le 2 avril 1874, après un débat animé, le renouvellement de la convention est de nouveau adopté. Mais pour éviter le gaspillage, on impose l'utilisation d'un robinet de jauge dont *les agents du service des eaux auront seuls la clé.*

Dans les années 1880, une concession spécifique à la pompe à vapeur desservant 20 bouches d'incendie est signée entre la Ville et le directeur de la Compagnie de l'Ouest.

En mars 1883, les élus accompagnent le développement du trafic ferroviaire. Un nouveau traité conclu avec la Compagnie des Chemins de Fer garantit, pour dix ans, la fourniture de 800 m<sup>3</sup> par jour. Cette quantité sera réduite à 600 m<sup>3</sup> en 1893.

L'Armée : au cours de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, Le Mans devient une ville de garnison importante avec l'arrivée d'unités d'artillerie, d'infanterie et de cavalerie qui s'installent en différents quartiers de la ville.

En 1860, une concession est négociée avec le ministère de la Guerre pour le quartier de Cavalerie (Mission), *compte tenu de l'importance de la garnison, du nombre d'hommes et de chevaux et des problèmes d'hygiène que rencontre la caserne.*

Les militaires exigent un tarif préférentiel. Une négociation est engagée entre la Ville et les militaires, gros consommateurs, gros gaspilleurs, et petits payeurs. *Jusqu'à présent, les conditions faites à l'Armée sont très favorables, elles ne représentent même pas le prix de revient de l'eau fournie généreusement.* L'ancien traité prévoyait une fourniture de 26 m<sup>3</sup> par jour, sans rapport avec la quantité réelle prélevée, puisque les militaires disposent de robinets libres, sans contrôle possible. Une nouvelle concession entrera donc en vigueur en juillet 1878 ; elle prévoit l'installation de compteurs, un prix fixé à 7 centimes le m<sup>3</sup>, une limitation de la livraison à l'Armée limitée à 200 m<sup>3</sup>/jour, une consommation totale estimée à 66 000 m<sup>3</sup>, soit une recette de 4620 francs (séances des 15 juin 1877, février, mars et mai 1878).

Au budget 1880 de la ville, les recettes provenant des casernes s'élèvent à 4000 francs.

Leurs besoins importants et croissants justifient des contacts fréquents avec l'autorité militaire. Nous savons que celle-ci est exigeante, comme en témoigne une délibération du 7 août 1891. Les militaires veulent relier les casernes Cavaignac, Paixhans, Négrier, Chanzy et les salles réservées de l'hôpital à l'aqueduc romain de Saint-Aldric qui va prendre ses eaux dans le vallon entre la côte de Prémartine et le chemin d'Isaac (au lieu-dit Les Fontaines) et les déverse près des Jacobins. Le service du Génie a fait des analyses dont les résultats sont satisfaisants. *Si l'eau des bornes-fontaines peut suffire pour la population civile, elle doit être de meilleure qualité pour le soldat qui ne boit que l'eau de la caserne.* Le service médical de l'armée a constaté que la presque totalité des cas de typhoïde survenus au Mans atteint la garnison, il faut donc remédier d'urgence à cet état de choses, mais il en coûterait 36 000 francs. La commission des travaux sera saisie.

L'augmentation du prix de l'eau, décidée par la Ville à la fin de l'année 1906, provoque de la part de l'Armée des réclamations qui demeurent sans effet.

En dehors de ces deux partenaires que l'on pourrait qualifier de « privilégiés », la ville du Mans est confrontée à des demandes de « clients » tout aussi difficiles :

Au début des années 1880, la Manufacture des tabacs dont l'eau du puits révèle un taux de sulfate de chaux considérable, la rendant impropre au fonctionnement des chaudières, est en droit de percevoir de la ville 40 m<sup>3</sup>/jour. De ce fait une conduite existante doit être prolongée pour régler ce problème. La Ville insère une clause supplémentaire au traité de concession : elle exige la pose par les soins de l'État d'un compteur Fraser et la facturation à l'administration centrale de toute consommation supérieure à 40 m<sup>3</sup>/jour. La même manufacture, par la voix de son directeur, menace de fermer si l'eau ne lui parvient pas en quantité suffisante.

Le Jardin d'horticulture, de son côté, signale que la tuyauterie d'arrosage du jardin à la française n'est pas d'un calibre suffisant (Délibération du 12 février 1897). On peut citer également les établissements Carel Frères, qui exploitent une usine de construction de wagons et voitures ferroviaires dans le quartier de l'abattoir. En 1892, ils demandent *un raccordement sous la plus forte pression possible.*

## Toujours plus...

A la fin du siècle, la ville du Mans connaît un développement important. De nouveaux quartiers naissent, en particulier dans le secteur de la gare, où se sont implantés, en 1880, les ateliers de construction de matériel roulant Carel et Fouché, ce qui a pour effet de fixer une nombreuse population ouvrière. D'autres pôles artisanaux et industriels se sont installés sur le territoire de l'ancienne paroisse Saint-Gilles (actuelle avenue Olivier Heuzé et route de Sablé), mais aussi route de Paris (usines Bollée), le long de la Sarthe (quartier Saint-Lazare, à proximité du Canal des Planches) avec la Manufacture des tabacs, dans le quartier Saint-Pavin avec la fonderie, créée en 1841 par les industriels Doré et Chevé.

Les besoins en eau – en eau potable, surtout – grandissent et la municipalité en exercice doit ouvrir de nouveaux chantiers, parfois sous la pression de riverains exaspérés par la lenteur des décisions à prendre et de l'exécution des travaux. Les pétitions affluent sur le bureau du Maire.

Entre 1895 et 1900, les conseillers débattent toujours des problèmes d'adduction et de distribution d'eau nécessitant l'implantation de nouvelles et nombreuses bornes-fontaines ainsi que de l'installation de nouvelles conduites ou le prolongement des canalisations déjà existantes. On étudie, par exemple, le moyen de continuer le réseau souterrain de la rue Thoré, des rues d'Essling et du Levant, du chemin de Malpalu. Il faut évidemment prévoir encore des bornes-fontaines supplémentaires afin de desservir les quartiers en extension. En outre, l'arrivée de l'eau courante dans chaque foyer commence à être envisagée.

Les riverains de la route d'Alençon signalent que la seule borne existante est située à 300 ou 400 m des habitations. Des pétitions similaires, émanant des habitants de la rue de la Maison Dieu ou de la Côte de la Mission, sont lues en séance, le 24 avril 1896 et le Conseil prend acte de ces plaintes. Le 3 octobre 1896, les conseillers votent un crédit substantiel de 100 000 francs pris sur un emprunt de 148 000 francs afin de financer la pose de trente et une bornes-fontaines. Celles-ci desserviront en priorité le quartier de Pontlieue au détriment des habitations de la route de Laval. Par ailleurs, en octobre 1897, il est décidé de doter la rue du Port d'un nouveau point d'eau.

Pendant la séance du 28 décembre de la même année, le Conseil municipal prend connaissance d'une pétition dans laquelle 173 signataires de la route de Sablé se plaignent de carences en ce qui concerne l'approvisionnement de leur secteur en eau. On redoute les incendies, les puits existants étant généralement à sec pendant la période estivale. À ce propos, est lue une proposition émanant de la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris. Celle-ci demande la concession, pour huit ans, de la conduite d'eau de la route de Sablé. Une deuxième pétition rédigée par d'autres riverains de cette artère insiste pour que des travaux soient rapidement engagés...

### **De la borne-fontaine à l'eau à l'étage : rêve ou réalité ?**

Que faire pour satisfaire les Manceaux ? Lors de délibérations successives, le Conseil municipal propose de réaliser un vaste programme d'adduction d'eau ou de prolongement des canalisations existantes. Il semble cependant que cette détermination soit davantage le fait du coup par coup que la mise en œuvre d'une vision globale et à long terme du problème.

Pourtant, dès juin 1895, la Ville s'engage à exécuter elle-même une partie de ces travaux sans recourir systématiquement à l'adjudication. Il faut attendre la séance du 28 août 1896 pour que soit décidée l'exécution de ce projet. Une lettre de l'industriel sarthois Chappée, lue au Conseil le 4 septembre de la même année, provoque un revirement chez les conseillers et éloigne l'idée de créer une régie municipale pour mener à bien l'ensemble des travaux. M. Chappée démontre que les tarifs qu'il soumet à l'examen des autorités sont inférieurs à ceux

d'une éventuelle adjudication et il énumère les raisons de ce qui lui paraît un bon choix : augmentation du prix des matières premières et coûts de transport plus élevés chez des concurrents potentiels que ceux pratiqués par les ateliers Chappée installés en Sarthe.

Finalement, le Conseil se laisse séduire par cette proposition et vote l'adjudication Chappée en un seul lot comprenant fournitures et travaux. Le maire tergiverse ensuite, l'estimation des coûts se révélant supérieure de 10 % à celle initialement prévue. Le 30 octobre 1896, un accord est enfin trouvé : Anselme Rubillard est autorisé à négocier à l'amiable la fourniture des tuyaux par l'industriel. Ce dernier, en contrepartie, s'il baisse ses prix, pourra être exonéré des droits d'octroi sur les fontes. Quant aux travaux, la Ville décide qu'ils seront exécutés par ses propres services, en régie. En novembre, Chappée limite ses premières prétentions : le montant des fournitures se montera à 43 000 francs au lieu de 44 000 francs initialement annoncés. Le Conseil prend acte de cette communication.

Des fontaines et bornes-fontaines supplémentaires sont toujours réclamées par des usagers impatients et exigeants... Certes, il existe des puits destinés à l'approvisionnement en eau potable mais beaucoup d'entre eux ne présentent pas toujours un caractère de propreté et de salubrité irréprochable, ce que ne manque pas de faire remarquer dans ses rapports la Commission d'hygiène et de salubrité. Lors de la délibération du 15 décembre 1897, le Conseil municipal décide de confier à l'industriel Chappée l'installation de bornes-fontaines en nombre suffisant pour un montant estimé à 15 000 francs, somme qui s'élèvera après réalisation à près de 29 000 francs.

L'eau courante dans chaque immeuble ou maison reste encore, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, un rêve qui paraît difficile à réaliser. Seules, les fontaines (ou bornes-fontaines) disposées dans chaque quartier ou secteur de la ville assurent un approvisionnement constant des usagers. Ainsi, en février 1898, le Conseil renvoie à la Commission des travaux un afflux de demandes concernant l'installation de nouvelles bornes-fontaines. En mars de la même année, la décision est prise de créer un point d'eau, route de Laval et rue Carnot et en juin d'équiper la rue du Port d'un second point d'eau.

La population devient de plus en plus exigeante en ce qui concerne la distribution de l'eau. Les riverains de la rue de la Corderie, par exemple, veulent une troisième borne-fontaine (novembre 1898). Le quartier compris entre la rue d'Alger et la rue de Constantine pourrait être également doté de cet équipement (mai 1899). Mêmes types de demandes rue de la Rivière (août 1899), rue du Miroir et rue des Charmes (août 1899). Dans cette zone proche de la gare, les habitants signalent que les puits à ciel ouvert qui leur permettaient de puiser de l'eau potable sont contaminés par les émanations sulfuro-*nitreuses* d'une usine voisine. La demande se fait plus pressante puisque la délibération du mois de septembre fait état d'un risque bactériologique et chimique.

Dans tous les secteurs de la ville, la nécessité de prolonger des conduites déjà existantes ou d'en poser de nouvelles est un sujet fréquemment abordé lors des réunions du Conseil municipal. Entre 1898 et 1900, les conseillers se penchent à quatorze reprises sur cette question. D'autres prolongements prévus, très nombreux, sont devenus urgents et nécessaires, rue de Paris, sur une longueur de 280 mètres et pour un coût de 1800 francs, route de Sablé (Délibération de mars 1898). Extension de la ville vers l'Est et le Sud-Ouest, nouveaux quartiers : tels sont les enseignements que les décisions prises par le Conseil en matière d'acheminement de l'eau laissent deviner.

Au début des années 1900, le Conseil municipal se penche sur les études nécessaires à l'implantation de la future usine des eaux de l'Épau. Mais elle ne fonctionnera qu'en 1907 ! Dans ce contexte, il faut pourtant, partout, étendre le réseau des canalisations pour répondre à la demande pressante des habitants. Tel est le cas rues des Maraîchers, du Tunnel prolongée



(Voltaire), du Levant, Ducré, de Malpalu, de Châteaudun, d'Alsace, des Vignes, d'Isaac, Thoré, de Bel-Air, du Grenouillet, Loiseau, de la Fuie, de la Halle aux Toiles, de Sinault, de Ruaudin

Il faut continuer à implanter de très nombreuses bornes-fontaines. Les Manceaux qui s'installent dans les nouveaux quartiers ouvriers ou résidentiels en périphérie du centre-ville n'acceptent plus de marcher 200 mètres pour se ravitailler en eau. Les requêtes sont multiples, y compris éventuellement de la part d'habitants déjà desservis. On peut citer. les rues, les chemins, les routes où les riverains réclament de nouveaux points d'approvisionnement : rues Kléber, de la Corderie, de Normandie, Gouin, de la Madeleine, Guillot-Ami, de l'Union, Denfert-Rochereau, du Chemin-de-fer, des Deux-Frères, d'Arnage, de Laval, de la Fontaine, de la Mare, d'Eichtal, du Chêne Vert, du Miroir, des Charmes, du Pont, de Préau, du Cormier, de l'Ormeau, de Bellevue, ....Un nouveau programme d'implantation des bornes-fontaines, avec définition d'un ordre de priorité est dressé.

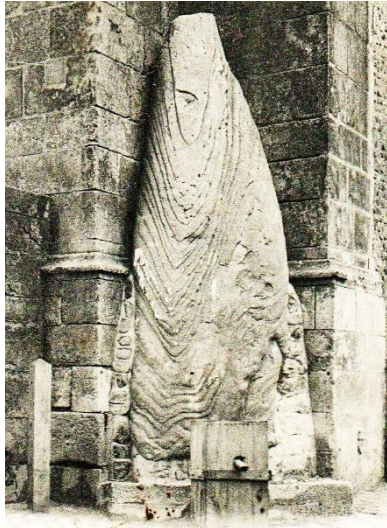
En centre-ville, l'eau parvient déjà dans certains immeubles. Les grands établissements de la place de la République sont reliés au *grand service*, ils bénéficient de l'eau sous pression. D'autres sont rattachés au *petit service*, mais alors la pression n'est pas suffisante pour alimenter les étages, une amélioration est souhaitable (boulevard René Levasseur, rue des Minimes etc.). Si la technique permet d'apporter l'eau chez l'habitant, les installations intérieures supporteront-elles la nouvelle pression ? La Ville ne veut pas être tenue pour responsable d'éventuels désagréments.

Dans le même temps surgit le besoin d'équipement en bornes d'incendie qui doivent pouvoir fonctionner en période de gel. Vient ensuite la question du nettoyage des rues. Est-il bien raisonnable d'arroser les rues avant de les balayer ? Ce faisant, les égouts reçoivent de grandes quantités d'ordures et une telle pratique absorbe de gros volumes d'eau potable qui coûte cher.

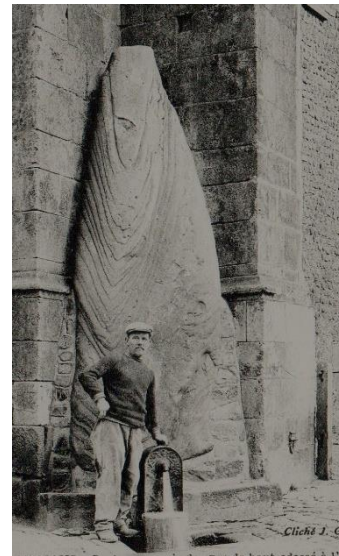
C'est aussi autour de l'année 1900 que le Conseil doit décider du choix des compteurs d'eau. Après examen, il retient le compteur « Etoile » qui donne satisfaction à Paris.

Un projet de construction d'un aqueduc sous les voies du chemin de fer Paris-Brest destiné au passage des conduites de refoulement de l'eau filtrée par l'usine de l'Epau est soumis au Conseil municipal par le ministre des Travaux publics le 22 avril 1904.

La construction d'une seconde conduite de distribution d'eau depuis le bassin de réserve de Gazonfier jusqu'à la rue Notre Dame nécessite la fourniture de tuyaux en plomb (délibération du 9 janvier 1905) et de tuyaux en fonte pour les nouvelles conduites et canalisations : chemin de l'Éventail, route de Laval, rue Carnot pour l'alimentation de l'hospice (délibération du 8 novembre 1905) ; pour cette tranche de travaux, le coût présenté à l'approbation du Conseil municipal est de 12 738,83 francs ce qui représente une augmentation de plus de 20 % par rapport au budget initial.



Borne-fontaine, place Saint-Michel en 1905 (cpa)



La même, un peu plus tard. (cpa)

L'implantation de conduites et canalisations déjà réalisées génère malheureusement des dégâts. Suite à l'abaissement du sol sous le viaduc du Bourg Belé, l'eau est refoulée vers son point de départ ; on décide alors, le 10 février 1905, de modifier la pente de ces conduites. Une cave est inondée à l'angle des rues du Bourg Belé et de Lorraine à cause d'une fuite importante et l'on accorde à son propriétaire une indemnité de 100 francs (décision du 12 juillet 1906).

Les demandes d'installation de bornes-fontaines se poursuivent entre 1904 et 1907 et prennent la forme de pétitions argumentées des habitants en cas de retard ; leur mise en place suit : rues du Chemin de fer, du Ruisseau, rue de la Mare, boulevard de la Petite Vitesse face au viaduc Coëffort, dans le Vieux Mans et à Pontlieue, rues de l'Enclos et de Bellevue, rues Bertinière, Mayence, Prémartine, Gambetta, Kléber, Hoche, Fleury, du Tertre Saint-Laurent.

Fin 1906, l'installation de bornes-fontaines et de bouches d'arrosage et d'incendie est débattue en séance du Conseil afin de donner satisfaction aux demandes qui nous ont été adressées et de permettre maintenant que nous avons de l'eau en abondance, un service de nettoyage des caniveaux. Le projet d'installation de 239 bouches d'arrosage et d'incendie pour un coût de 31 000 francs est adopté le 12 octobre 1906 ; le Conseil adopte à la séance suivante du 14 novembre 1906 la série des prix et le cahier des charges pour la mise en adjudication.

Les habitants du Mans continuent également de demander des concessions d'eau : pétitions de 5 riverains du boulevard de la Petite Vitesse (25 octobre 1905), pétitions des habitants des rues Marbot et des Fontaines, des chemins de Beaugé et Balyver (30 juillet 1907), des établissements militaires (14 octobre 1904).

La modification du règlement des tarifs et la procédure à suivre pour sa mise en œuvre donnent lieu à discussion et à son adoption à la fin de l'année 1906 et à l'inscription au budget 1907 des recettes attendues à hauteur de 201 000 francs, en augmentation de plus de 20 %. Mais l'application, au 1<sup>er</sup> janvier 1907, d'un nouveau tarif, suscite réserves et réclamations de la part des militaires et des directeurs d'établissements de bains.

Le 12 mai 1907, enfin, l'usine des eaux de L'Épau est inaugurée. Pendant de nombreuses années encore, la ville du Mans devra répondre aux demandes des habitants toujours dans l'attente de davantage de confort et d'hygiène. Bien plus tard seulement, l'eau arrivera chez tous les Manceaux, dans tous les quartiers et à tous les étages. La lecture des registres des délibérations de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle permettrait de retrouver la suite

de l'histoire. Il y aura encore bien des interrogations et des péripéties avant de trouver toutes les réponses qu'attendent des habitants enfin satisfaits.



*Borne-fontaine (Cl. UTL)*

## **Deuxième partie**

# **L'ASSAINISSEMENT :**

## **Ruisseaux, fossés, égouts**

La période 1816-1907 a été riche d'évolutions pour la ville du Mans aux plans territorial, démographique et économique.

Le territoire urbain s'est en effet considérablement étendu grâce à l'adjonction de communes périphériques - Saint Georges, Saint Gilles, Saint Pavin, Sainte Croix (1855), Pontlieue (1865). La population mancelle est passée de 18 000 habitants au début des années 1800 à 25 000 en 1840 puis à 30 000 en 1862 pour atteindre 45 000 en 1869 et près de 60 000 à la fin du siècle.

Le développement économique participe à l'accroissement de la population ouvrière par l'installation de conserveries alimentaires, d'entreprises de construction de matériel ferroviaire (Carel et Fouché), de la manufacture des tabacs, de fonderies (Bollée, Doré et Chevé). L'implantation de casernes militaires et l'arrivée du chemin de fer contribuent également à cette extension géographique.

Pendant les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, l'assainissement de la ville du Mans n'apparaît pas au cœur des préoccupations des édiles manceaux. Les eaux usées aboutissent naturellement dans les rivières et ruisseaux existants qui font fonction d'égouts à ciel ouvert. Ainsi, le Merdereau, ancien écoulement naturel des eaux captées en amont par l'aqueduc Saint-Aldric et longeant la cité au nord entre Jacobins et Eperon et le Grenouillet sur la rive droite, déversent leur contenu dans la Sarthe. Quant aux ruisseaux de la Mare et de Préau, ils basculent vers l'Huisne.

### **Ruisseaux et fossés : curage, nettoyage...**

Les premières réflexions concernant ce sujet n'apparaissent dans les registres des délibérations du Conseil municipal qu'à partir de 1831. En effet, ce n'est qu'à l'été de l'année 1831 que les conseillers évoquent le cas du Grenouillet.

Deux propriétaires demandent à construire un bâtiment sur le Grenouillet, ruisseau-égout à ciel ouvert qui draine les eaux de ruissellement chargées des immondices venant des paroisses de la rive droite de la Sarthe. La requête sera rejetée mais la réflexion est lancée.

Le 2 février 1834, la municipalité constate que la soixantaine de riverains du Grenouillet ne profitent pas de la saison sèche pour curer le ruisseau ; le maire est contraint de demander au Gouvernement un règlement d'administration publique pour permettre à la ville de procéder à ce nettoyage annuel indispensable.

Le dossier n'est pas réglé pour autant. Le 15 novembre 1836, il faut envisager le dégagement du cours du Grenouillet et de l'ancien parc de Beaulieu tout proche *pour lutter définitivement contre le croupissement des eaux de ce ruisseau*. Le 10 mai 1839, les riverains renouvellent leurs plaintes, le Grenouillet exhale pendant les grandes chaleurs des *miasmes dangereux pour la salubrité publique*. Une commission municipale devra dire si la Ville doit curer le ruisseau et si elle peut exiger l'enlèvement des nombreux dépôts d'immondices et d'ordures ménagères que les riverains eux-mêmes ont laissé prospérer et qui forment des barrages favorisant le comblement du ruisseau.

Ce n'est que lors d'une séance, en juin 1839, qu'apparaît l'espoir de régler le problème grâce à une circulaire ministérielle du 23 février 1838. Les travaux, à la charge des riverains



propriétaires des terrains avoisinants, devront être exécutés selon les directives municipales ; celles-ci indiqueront un certain nombre de paramètres qu'il faudra respecter : largeur et profondeur du ruisseau, pentes des talus, enlèvement des obstacles au bon écoulement des eaux, choix de l'époque de l'exécution des travaux.

Le 5 janvier 1854, le Conseil décide de faire procéder au curage du ruisseau de la Madeleine dont les exhalaisons incommodes singulièrement les riverains.

Dans sa séance du 26 janvier 1854, le Conseil approuve le résultat d'une enquête d'utilité publique relative à un projet d'exécution d'une digue pour préserver le quartier du Pré des inondations à l'effet, comme il est précisé, *d'obvier aux débordements de la rivière Sarthe*. Une telle décision apparaît d'autant plus importante, voire urgente, que cette rivière a connu une crue exceptionnelle en 1846 !

Le plus souvent à ciel ouvert, les ruisseaux sont encore, dans les années 1850, le moyen essentiel d'écoulement des eaux usées. On imagine facilement les inconvénients que cela représente, notamment lors des fortes pluies qui entraînent des débordements dénoncés par les riverains.

Il faut donc sans cesse, désenvaser, nettoyer...*curer à vieux fond et à vieilles rives*, pour assurer, tant bien que mal, leur fonction d'évacuation. Il en va de même des fossés.

Toujours en 1854, le préfet demande à la Ville de procéder au curage du fossé de la Mission, dont l'obstruction est due à la proximité de la caserne ; le Conseil n'accepte de payer qu'un quart du devis qui intègre la construction d'un aqueduc. Trois ans après, il faut encore améliorer le curage et abaisser l'aqueduc.

Les registres regorgent de délibérations qui s'efforcent de trouver, à chaque fois, la meilleure solution au moindre coût, pour le ruisseau du Grenouillet, le fossé de la Mission (1854), le ruisseau du Chaumard (1859), le fossé de la rue Verte (1860) qui recueille les eaux de la rue Basse (rue Nationale) et des rues adjacentes. Le ruisseau de Préau (1866), *véritable cloaque infect*, est dans un état d'insalubrité manifeste et *amène des exhalaisons miasmatiques causes d'une endémie paludéenne*. Tel est également le cas des ruisseaux de Monthéard en septembre 1873 et du Roule-Crottes en février 1874.

Dans les années 1877-1880, il est noté que certains ruisseaux (Chaumard, Bourdonnière, latéral au chemin de fer de Paris...) n'ont pas été nettoyés depuis parfois 15 ou 18 ans. *Il faudrait inciter les habitants à ne pas jeter n'importe quoi sur la voie publique*. Mais il faut curer les ruisseaux et, le cas échéant, envisager la couverture des fossés : le Grenouillet (10 août 1881) et les ruisseaux des Étangs et du Roule-Crottes (20 février 1882).

Une pétition lue en séance du 27 mai 1881 demande le détournement du Grenouillet dans l'égout de la rive droite (travaux prévus dans les projets en cours). Elle demande également la canalisation du ruisseau dans la partie construite des différents quartiers, soit une longueur de 650 m dans des propriétés privées, pour un montant de 30 000 à 35 000 francs. Le Conseil ne s'engage pas dans l'immédiat. Néanmoins, en 1883, il décide d'installer une vanne près du pont Napoléon (Gambetta) pour éviter la remontée des eaux de la Sarthe dans le Grenouillet.

Été 1884, les Manceaux sont inquiets. On craint, à nouveau, l'arrivée du choléra qui sévit dans le midi de la France à Marseille et à Toulon. Un secours de 1000 F est voté le 2 août en faveur des malheureuses familles touchées par l'épidémie. Des voix s'élèvent pour annuler la fête du 14 juillet comme ce fut le cas à Paris ; d'autres demandent le report des « écourues » de la Sarthe dans la traversée du Mans afin d'éviter la mise à sec de fonds vaseux qui peuvent devenir des foyers putrides.

On comprend que cette conjoncture difficile incite fortement à ne pas négliger l'assainissement de la ville. Les besoins sont évidents, les récriminations nombreuses, les dossiers s'accumulent.

Au cours de la décennie 1886-1895, le curage des ruisseaux est toujours à l'ordre du jour. La plupart sont à ciel ouvert et servent de dépotoirs qui exhalent des odeurs pestilentielles dont les riverains se plaignent. Reste à régler le cas du ruisseau de la Mare situé entre la rue du Pavillon et la rue des Sablons ; il ne pourra être comblé que lorsque les eaux de la rue Beaufiles seront évacuées.

Lors des délibérations du Conseil, entre 1895 et 1897, revient fréquemment à l'ordre du jour la question des ruisseaux charriant déchets végétaux, boues et immondices de toutes sortes. Ces ruisseaux constituent des égouts naturels circulant au milieu de la chaussée. Ce sont les riverains des quartiers concernés, victimes de nuisances répétées, qui, par le biais de pétitions renouvelées, alertent les autorités.

Les délibérations relatives à ce thème font apparaître une évidence : la Sarthe et l'Huisne sont toujours, à la fin du siècle, les collecteurs principaux des égouts et des ruisseaux qui traversent encore, par endroits et à ciel ouvert, le réseau urbain. En témoignent les demandes réitérées de riverains qui réclament le curage des ruisseaux coulant, par exemple, rue de la Bourdonnière et rue de la Rivière. En juin 1898, les autorités, craignant que ces opérations de nettoyage ne déclenchent, en cette période de l'année une épidémie, préfèrent les reporter à plus tard.

Des doléances du même type sont lues en séance du Conseil en août de la même année. Au mois de mars 1899, il est enfin prévu de procéder au curage du ruisseau qui traverse les Jacobins. Les habitants de ce secteur qui comprend la rue de la Rivière, se plaignent à nouveau des émanations nauséabondes de ce ruisseau.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les difficultés signalées précédemment perdurent. Le ruisseau de la Mare entre les rues de la Bataille et du Pavillon est devenu un véritable égout. On évoque un risque d'épidémie en période de fortes chaleurs : des puits sont contaminés et deux cas de fièvre typhoïde sont signalés dans une maison proche. Le comblement est mis à l'étude.

Des pétitions sont encore présentées à ce sujet, le 11 avril 1905, par les riverains de l'Huisne (cours naturel du gué de Maulny) puis pour la rivière Sarthe dans la traversée de la ville. En 1906, le préfet demande au Conseil de décider le curage du ruisseau de Roule-Crottes suite à une décision similaire prise par la commune de Mulsanne.

Mêmes problèmes, mêmes motifs : le Conseil municipal de la ville du Mans n'a pas fini d'examiner et d'arbitrer les projets relatifs aux moyens d'évacuation des eaux usées qu'elles soient pluviales, ménagères ou « autres ».

## **Égouts : couverts ou à ciel ouvert !**

Le problème des égouts n'a vraiment commencé à préoccuper les conseillers municipaux qu'à partir de l'été 1831 avec le projet d'aménagement du Grenouillet. Les problèmes de salubrité dans d'autres quartiers de la ville sont évoqués dans les délibérations postérieures à 1838.

En août 1839, le Conseil municipal décide de maintenir non couvert l'égout qui assure l'écoulement des eaux de la rue de la Poste et de la nouvelle rue d'Alger. En effet, la création d'un tunnel au tracé sinueux et débouchant au niveau du sol nuirait à l'entretien de l'égout. Le trajet en sera modifié après pavage de la rue d'Alger.

Dans les années 1840-1855, le développement de la cité nécessite une amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales et des eaux ménagères.

Au début de 1840, les plaintes des habitants vivant près des égouts se multiplient. La Ville devra se défendre en justice contre les riverains de l'égout de l'Eperon qui s'estiment victimes d'inondations consécutives à la modification de l'ouvrage. L'égout Saint-Vincent pose aussi problème, des voisins veulent le couvrir. La Ville qui envisageait de le supprimer le

remettra finalement en état par l'installation de murets, d'une couverture, et par la suppression des latrines.

La gestion des égouts par la Ville se fait au coup par coup. Ainsi, le 17 novembre 1841, elle concède à un particulier l'usage d'une partie de l'égout à ciel ouvert du Carré Saint-Vincent ; en contrepartie, le concessionnaire doit conserver l'écoulement des eaux et recouvrir la partie concédée de dalles de grès.

Le 2 juin 1848, le Conseil approuve la construction d'un aqueduc dans le quartier de la Cavalerie pour permettre l'écoulement des eaux pluviales. Sa dépense est limitée à 1700 francs sur un coût global de 4300 francs.

Une décision semblable intervient le 24 août 1848 pour l'aménagement d'un aqueduc rue du Port, qui desservirait la Halle aux toiles et la rue d'Arcole, pour un coût de 3000 francs. Cet ouvrage devrait permettre d'éviter l'inondation des cales du port, des jardins de l'hospice et d'un voisin.

Le 19 novembre 1851, un particulier est autorisé à ouvrir un canal de cinq mètres moyennant une redevance d'un franc par an. En parallèle, la Ville doit veiller à améliorer l'écoulement des eaux.

Le 9 février 1853, le Conseil approuve les propositions de l'administration municipale consistant à construire un aqueduc pour envoyer les eaux usées du secteur du Bourg-Belé vers l'Huisne jusqu'au Gué de Maulny, en passant sous la voie de chemin de fer. La construction d'égouts sera en outre nécessaire pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales entre l'aqueduc situé sous la voie et la rivière.

En revanche, le 19 août 1853, le Conseil refuse d'accéder à la demande de la commune de Saint-Pavin-des-Champs qui souhaite aménager un canal permettant de dévier ses eaux pluviales vers la Sarthe.

Pendant la séance du 19 août 1853, la commission nommée le 16 octobre 1852 rend son rapport définitif sur l'utilité et l'emplacement des bornes-fontaines et leur intérêt pour l'assainissement des bas quartiers. Cette étude fait suite à un décret du 22 janvier 1852, invitant les collectivités à prendre part à l'allocation de dix millions de francs affectés par le gouvernement aux travaux visant à assainir les bas quartiers pour le bien-être des ouvriers. Le Conseil ne peut qu'être d'accord avec ces objectifs et déclare mener les travaux et les études nécessaires depuis des années et *qu'il n'a rien d'autre à ajouter*.

Néanmoins, il apparaît que la ville du Mans a encore beaucoup à faire pour trouver des solutions au problème de l'eau et des règles d'hygiène et de salubrité. On ne distingue pas vraiment de politique d'ensemble concernant l'évacuation des eaux de pluies et des eaux usées. L'autorité municipale se trouve, en effet, fréquemment confrontée aux incidences financières qu'imposent, dans d'autres domaines, des mesures d'urbanisme telles que le percement du tunnel sous la colline de l'Éperon, l'aménagement des quais de la Sarthe et la voie d'accès à la gare.

## **L'évacuation des eaux usées, un casse-tête permanent**

Au cours des années 1865-1875, le Conseil municipal examine régulièrement de nombreux projets tendant au développement du réseau des égouts aux abords du centre-ville.

Le thème est abordé, par exemple, lors des séances du 13 février et du 16 novembre 1867. Il est hors de question d'installer un égout desservant la rue Bigot et la rue du Bourg-Belé, et, dans la vieille ville, les rues des Poules, de la Vieille Porte et de Saint-Pavin-de-la-Cité.

On songe également (délibération du 8 juin 1868) à doter le quartier desservi par la rue du Puits-de-Quatre-Roues (actuelle rue du Docteur Leroy) et la rue du Port d'un grand collecteur à partir duquel un canal souterrain conduirait les eaux au-dessous du barrage du greffier, et ce, afin de *recevoir les eaux pluviales et les eaux ménagères jetées sur la voie publique par de nombreux établissements de consommation qui n'ont d'autre moyen de se débarrasser de leurs détrit*us. Quels sont ces établissements de consommation ? Sont certainement visés les auberges, cafés, commerces divers et variés qui occupent ce secteur de la ville.

Lors de la même séance du 8 juin 1868, est également examiné un audacieux projet d'égout circulaire autour de la place des Halles (République), de la Halle aux Blés *pour recueillir les urines en communication avec le grand collecteur de la rue du Cornet vers la rivière, un ruisseau se forme devant l'embouchure des rues Courthardy et des Minimes, des accidents se sont produits en janvier sur des amas de glace à l'entrée de la rue Dumas* (de Bolton).

Un an plus tard, le 8 juillet 1869, les conseillers tombent d'accord pour porter remède à de sérieux désagréments qui exaspèrent les riverains des rue Mangeard et Coëffort ainsi que le boulevard de Pontlieue (actuelle avenue Jean Jaurès). Dans ce quartier, en effet, l'égout existant est le plus souvent *obstrué par les matières d'écoulement du lavoir alimenté par les eaux chaudes de l'usine Bary*. Il apparaît nécessaire et urgent de procéder à des travaux de réfection *qui permettraient l'assainissement du carrefour (...) où l'eau stagne toute l'année*.

Ces projets, dont celui du grand collecteur de la rive gauche, ne se concrétisent que tardivement, les moyens financiers faisant défaut. Pourtant, face à la recrudescence des incidents et des plaintes formulées par les riverains concernés, la Ville, à partir de 1871, prend le taureau par les cornes et les décisions du Conseil en matière d'équipement se multiplient. Certaines finissent par aboutir.

### Vers des réalisations importantes

Il serait fastidieux d'énumérer une à une ces réalisations qui permettent aux quartiers centraux de connaître enfin un niveau acceptable d'hygiène et de salubrité.

Précisément, les édiles prennent des décisions telles que le curage systématique et le nettoyage des égouts à ciel ouvert et des caniveaux. Une commission est nommée, après les séances de janvier et de mai 1872, pour que se mette en place un chantier de construction d'un égout sur la rive gauche de la Sarthe allant du carrefour de la Galère (dans l'actuel quartier Saint-Benoît) jusqu'à la place Saint-Hilaire. Ces travaux doivent se combiner avec l'empierrement de la chaussée et l'édification d'un mur de soutènement.

D'autres chantiers doivent s'ouvrir rue du pont Yssoir et du Tunnel ; au mois d'août 1872, le Conseil décide de mettre immédiatement à exécution le projet, déjà prévu, de doter les rues du-Puits-de-Quatre-Roues et d'Alger d'un égout et de trottoirs pour un coût global de 113 000 francs. Les places de l'Éperon et la rue de la Pelouse sont également équipées.

L'année suivante, de nouveaux quartiers centraux sont concernés : place des Halles, section comprise entre la rue du Port et la rue des Minimes, entre cette artère et le carrefour réunissant la rue de la Perle et la rue Courthardy.

À partir de 1875, de véritables points noirs, sont traités tour à tour. Les problèmes se résument le plus souvent à des incidents ou à des nuisances déjà évoqués mais les délibérations précédentes les considéraient comme ne présentant pas un caractère d'urgence absolue. A lire ces comptes-rendus de séance, on comprend que les conseillers municipaux sont placés devant des responsabilités qu'ils ne peuvent esquiver. Les exemples ne manquent pas !

Ici, la rue Maupertuis (quartiers Sainte-Croix et Bollée) sert de réceptacle aux eaux du chemin de l'Éventail et de la rue de Flore qui s'écoulent à ciel ouvert depuis toujours.

Là, rue Richedoigt (Richedoué), sur la rive droite, il faudrait couvrir le ruisseau-égout exhalant des odeurs infectes. Une pétition est lue en séance (15 mai 1875) mais le coût de l'opération fait reculer le Conseil.

Ailleurs, rue Prémartine, rue Saint-Dominique (actuelle rue Claude Blondeau), place des Jacobins, place de l'Éperon, rue Dorée, se posent les mêmes problèmes.

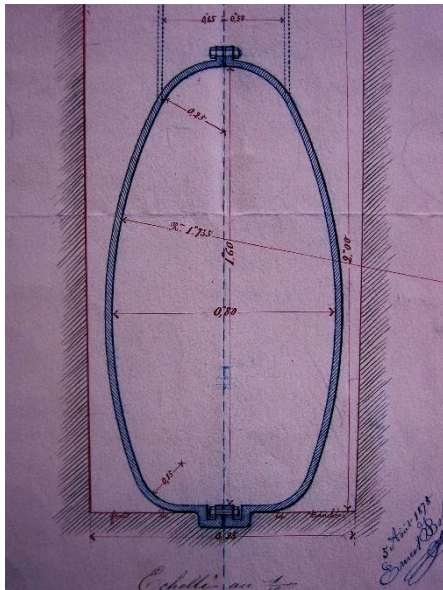
Sont incriminées, parfois, les activités industrielles. Les conseillers et le maire sont unanimes pour affirmer qu'ils ne veulent pas remettre en cause l'industrie privée, mais sous la condition de ne nuire à personne, surtout pas à la santé publique. Vœu pieux, sans doute. L'exemple de la fabrique de conserves de produits alimentaires d'une certaine Mme Rolland, qui déverse ses eaux dans l'égout de la rue Prémartine, permet de prendre la mesure d'un tel problème.

Un autre point noir, fréquemment abordé, concerne l'égout à ciel ouvert de la rue Saint-Vincent. Les odeurs pestilentiennes qui s'en dégagent incitent les riverains excédés à lancer une souscription pour aider la Ville à financer les travaux de couverture de cet égout. Mais, après étude, il s'avère que l'ouvrage traverse en grande partie une propriété privée. La commune ne peut donc rien faire et le projet est abandonné (délibérations des 28 novembre 1877 et 11 février 1878).

Autres sujets de mécontentement qui obligent les autorités municipales à accélérer la mise en œuvre de travaux d'assainissement : le déversement des eaux usées des casernes dans les rues du quartier Saint-Pavin-des-Champs ; l'écoulement insuffisant des eaux de pluie à Pontlieue, dans les faubourgs du Pré et dans les rues des Mûriers et Guillot-Ami (quartier Saint-Victeur). Ces constats montrent la nécessité de trouver des solutions globales aux problèmes de la rive droite de la Sarthe.

## **Les égouts du Tunnel et des Jacobins**

Les habitants du quartier des Jacobins réclament un assainissement depuis longtemps. Mais en construisant le Tunnel (10 ans de chantier) on n'a pas prévu d'égout : *c'est un oubli regrettable*. Or, maintenant, il y a danger à creuser dans l'axe de la voie, car les fondations de l'ouvrage sont peu profondes (1,50 m). Un tuyau métallique, moins enterré, aurait un débit trop faible (2 m<sup>3</sup>/seconde au lieu de 6 m<sup>3</sup>/seconde nécessaires). On se résoudra donc à envisager de partager les eaux des Jacobins : une partie descendant le Tunnel vers le pont Yssoir (tuyau métallique), le reste rejoignant l'Éperon par le collecteur qui suit la rue Saint-Dominique (Claude Blondeau) et la rue de la Barillerie. Le grand égout de la vallée des Jacobins coûtera 110 000 francs (13 mai 1879). Le montant définitif des travaux de l'égout des Jacobins est arrêté à 76 890 francs en séance du 22 mars 1882.



Appel d'offres pour égout des Jacobins 1879



Égout du Tunnel, projet Bollée 1878  
(Archives Le Mans, cl. UT

L  
(  
A

## Les égouts de la rive droite

Dès septembre 1875, le Conseil ouvre le dossier des égouts de la rive droite. Un système d'égout à grande section est en cours d'achèvement pour la collecte des eaux et immondices sur la rive gauche ; il faut en faire autant sur la rive droite de la Sarthe où vit une population nombreuse et laborieuse. Mais ce sera plus difficile car le terrain est plus bas. *Il faut un plan d'ensemble permettant des exécutions partielles au fur et à mesure des exigences, afin d'éviter de travailler au jour le jour, en détruisant aujourd'hui ce qu'on avait réalisé imparfaitement hier...* (M. Caillaux). Le service des grands travaux devra se mettre au travail. La question reviendra souvent dans les années suivantes.

La ville du Mans est partagée en deux parties d'inégale importance, en surface comme en population. Longtemps les quartiers de la rive droite furent considérés comme de simples faubourgs, mais depuis une quinzaine d'années, l'aspect et l'état réel de cette partie de la ville ont reçu des modifications profondes ; ils ont pris une importance qui s'accroît chaque jour et à laquelle ont contribué les annexions des communes de Saint-Georges et de Saint-Pavin-des-Champs.

*C'est sur la rive droite qu'ont émigré les populations ouvrières chassées des habitations plus ou moins salubres détruites par le percement de nos grandes voies. C'est de ce côté que se sont implantées les industries nouvelles dont notre ville est dotée, celles-ci occupent de nombreux ouvriers, toute une partie assurément intéressante de notre population.*

Des travaux considérables, exécutés depuis quinze ou vingt ans (quais de la rive droite, dégagement de l'église du Pré, création de squares, amélioration des avenues Saint-Gilles et Saint-Pavin, établissement d'un pont), ont transformé et rendus habitables pour tous, des quartiers délaissés que l'ouverture du Tunnel a déjà rapprochés du centre. Des établissements publics (caserne, manufacture des tabacs), des écoles ont été construits. De grands travaux de voirie ont été réalisés. Il reste à mettre en place la voirie souterraine pour l'évacuation des eaux pluviales et ménagères. Mais l'altitude est très faible, le terrain plat, et la nappe d'eau très proche du niveau du sol ; aussi, le travail d'assainissement est-il difficile bien que nécessaire.



Jusqu'alors, le Conseil municipal a fait face à la demande légitime en réalisant des travaux localisés et isolés.

Il faut maintenant tout reprendre pour traiter le problème dans son ensemble, dans un projet unique. Il faut faire ici ce qu'on a fait sur la rive gauche. La surface à assainir couvre 250 hectares entre la Sarthe et l'octroi ; elle n'est desservie, pour l'instant, que par le Grenouillet et des fossés à ciel ouvert, infects. Le nouveau collecteur mettra tous les quartiers de la rive droite à l'abri des crues ordinaires. Les riverains pourront assécher leur cave en se raccordant à l'égout.

Le collecteur principal sera parallèle à la Sarthe, partant du barrage d'Enfer jusqu'à une embouchure proche de celle du ruisseau du Chaumard, à l'aval de l'écluse des Planches. Le dénivelé total sera seulement de 3,05 m soit une pente de 0,9 mm/m. Une première portion depuis le carrefour Saint-Pavin mesurera 1,66 km. Au carrefour Saint-Pavin l'égout recueillera les eaux des rues du Pavé, des routes de Laval et de Beaugé où sont installées les nouvelles casernes. Présentement ces eaux stagnent au lieu-dit Le Creux ; elles sont souvent mélangées à des eaux de vidanges provenant des casernes créant pendant les chaleurs un foyer pestilentiel. Un autre égout viendra de la Croix d'Or par la rue Montoise.

Le coût global de l'opération est estimé à 375 000 francs, financé par un emprunt dont le principe est déjà acquis. Les travaux dureront au moins deux ans.

Le projet concernant l'assainissement de la rive droite fait l'objet d'un important rapport examiné le 19 décembre 1879. Le 18 février 1880, le Conseil étudie deux hypothèses. La première suggère l'écoulement des eaux usées dans le ruisseau Chaumard, avec dragage par les services des ingénieurs de la Navigation civile. La Ville prendrait alors en charge le bassin de décantation dans les 6 mois à venir, si nécessaire. La seconde consiste à creuser une galerie de 251 m, faisant déboucher l'égout dans la Sarthe ; la Ville serait chargée du dragage au débouché de l'égout, dès que nécessaire.

Par ailleurs, les travaux de construction de l'égout de la gare ont fait l'objet d'une adjudication. Les propositions reçues étaient nettement inférieures au montant de l'estimation, semant le doute au sein du Conseil sur le sérieux du chiffrage du devis. Selon le maire, quatorze soumissionnaires ont fait des propositions assez différentes et seule la mise en concurrence a pu occasionner un tel rabais. Il est donc proposé de profiter de cette économie pour construire l'égout de Saint-Germain (29 décembre 1880). La proposition de construction de l'égout de la manufacture des tabacs pour l'écoulement des eaux et autres liquides, soumise au Conseil le 27 janvier 1881, a été transmise au service compétent. Son rapport relevant des difficultés dans les travaux à exécuter et dans l'entretien à assurer, la commission propose de profiter de la construction de l'égout rive droite pour assurer l'assainissement de la manufacture (2 mai 1881). Le dossier, de nouveau soumis à la commission, est adopté le 22 mars 1882, pour un montant de 25 000 francs ; à terme, ce nouvel égout recevra les eaux de l'usine à gaz.

### Ailleurs, les besoins continuent de se manifester

Le Conseil est toujours confronté aux plaintes qui perdurent dans les années 1880. Les riverains de la route de Laval se plaignent des inondations en cas de pluies abondantes, demandent la modification de l'égout et le creusement de fossés. Ces problèmes doivent être résolus par l'égout en cours de construction (1<sup>er</sup> juin 1881 et 17 novembre 1882). Une pétition est déposée par les gendarmes pour des pertes mobilières causées par des pluies récentes.

Un particulier, M. Leroy, dont la cave est inondée par les eaux de l'égout passant sous sa propriété, menace de porter son différend devant la justice (2 septembre 1881).

La rue du Bourg-Belé et les viaducs de Pontlieue sont en mauvais état en cas de pluie, à cause de l'encombrement de l'égout et de l'écoulement insuffisant de l'eau (14 octobre 1881). Le quartier de Pontlieue demande la réalisation d'un égout comme pour les quartiers de la rive droite.

Le projet de construction de l'égout de la rue du Quartier-de-Cavalerie (rue Chanzy), présenté en commission le 18 janvier 1882, reçoit un avis favorable du Conseil le 30, le besoin d'un égout à grande section dans cette rue étant reconnu. Il est noté que lors *de l'orage du 21 août 1880, la chaussée ressemblait au lit d'un véritable torrent et s'est trouvée si profondément ravinée qu'il a fallu la rétablir en partie et que cette réparation a occasionné pour la ville une dépense de plusieurs mille francs* ; d'une longueur de 1714,30 m, son coût est estimé à 150 000 francs. Il en est de même pour l'égout du boulevard du Chemin-de-Fer, présenté en commission le 1<sup>er</sup> octobre 1880 et adopté le 13, pour une estimation de 63 000 francs.

L'important programme d'assainissement réalisé depuis 1881, boulevard de la Gare, autour de la manufacture des tabacs, rue Chanzy, rue de Flore, dans les quartiers de la cavalerie (Mission) et de Pied-Sec, concerne un total de 7 km. Mais d'énormes besoins subsistent. Il faudra sur la rive droite des galeries de drainage route de Laval, rue Saint-Victeur, route d'Alençon et chemin des Cochereaux. Dans le quartier du Pré, on envisage de doubler le Grenouillet par un égout. Sur la rive gauche, des travaux sont nécessaires quai de l'hôpital, rue de la Galère. L'égout des Jacobins vers l'Eperon donne des signes de vétusté, une réparation urgente s'impose.

Selon un rapport présenté le 21 janvier 1884, la longueur du réseau d'égouts atteint, à ce jour, 13 km. L'effort ne se relâche pas, on en construira cette année-là près de 9 km. Des chantiers lourds et urgents demeurent à l'état de projets avenues de Paris et de Pontlieue, rues de la Mariette et Chanzy...

De nombreuses pétitions dans plusieurs quartiers font état d'odeurs nauséabondes. Après enquêtes, il apparaît qu'elles proviennent souvent du déversement de matières fécales dans les égouts. Il faut à la fois développer et renforcer les installations existantes.

Les problèmes d'inondations qui se posent lors des fortes pluies au bas du boulevard de Négrier, aux carrefours formés par la rue de la Rivière et la rue des Plantes, sont évoqués lors de la séance du 3 octobre 1867. Les situations particulières nécessitent, non seulement des égouts supplémentaires mais encore un prolongement de la rue de la Rivière vers l'allée des Pompes. Plus haut, vers l'ancienne abbaye Saint-Vincent, les riverains de la rue de la Motte réclament, eux aussi, le prolongement de leur rue vers le boulevard de Négrier et la rue Julien Bodereau. Les choses se compliquent lorsqu'une propriétaire concernée par la mise en place de l'égout, refuse le passage de la canalisation sur son terrain. Pour obtenir gain de cause et le contournement de sa propriété, elle accepte de payer les travaux à hauteur du quart de la somme engagée. Le Conseil accepte cette transaction !

Bien entendu, la liste des aménagements s'allonge, notamment vers le viaduc de Pontlieue (égout de Préau) et place de la Croix d'Or (route d'Alençon).

En 1890, s'ouvre un important chantier au cœur de la ville, le transfert de l'hôpital situé au bas de l'enclos de la Visitation, vers la route de Laval, libère des espaces importants en bord de Sarthe. Par ailleurs, un grand projet d'assainissement comporte, sous les quais de la rive gauche, un égout collecteur, parallèle à la rivière, prenant naissance au barrage d'Enfer et débouchant en aval du barrage du Greffier. Cette réalisation *devrait débarrasser le bassin inférieur de la Sarthe des immondices qu'il reçoit*. Enfin un complément viendra parfaire le dispositif autour de la gare des tramways pour un coût de 67 000 francs.

Cinq ans après, les pétitions, nombreuses et répétées, sont révélatrices des problèmes environnementaux posés par les égouts dont certains sont encore à ciel ouvert. Odeurs nauséabondes l'été, immondices déposées sur le trottoir ou au coin des rues par des riverains peu scrupuleux sont, par exemple, les désagréments fâcheux dénoncés par les habitants du quartier Saint-Vincent. Ceux-ci réclament avec force que soit recouvert l'égout qui descend à flanc de coteau vers la Sarthe. Un particulier a même demandé l'autorisation de faire couvrir à

ses frais l'égout sur les parties touchant à sa propriété. La Ville la lui accorde mais refuse de procéder aux travaux de couverture des tronçons restant à ciel ouvert. Elle s'engage seulement à faire enlever par le service de voirie, à intervalles fixes et rapprochés, les ordures ménagères qui stagnent trop souvent en certains points de ce quartier (26 février et 21 mars 1896).

Des améliorations apparaissent urgentes et indispensables. On signale ainsi que, dans le quartier de la Croix d'Or, il est impératif d'amener les eaux de pluie de la route d'Alençon dans le collecteur de la rive droite. Quai Louis Blanc et ruelle Saint-Michel, vingt-trois regards d'égout débouchent sur une simple gargouille qu'il faudra remplacer par une conduite longue de six mètres (4 septembre 1896).

Les riverains des quartiers concernés, trop souvent victimes de nuisances, alertent les autorités par le biais de pétitions renouvelées. On déplore l'absence de caniveaux capables d'assurer l'écoulement des eaux pluviales et ménagères vers les bouches d'égout. Rue du Bourgneuf, des ornières profondes reçoivent l'eau de toute la rue par temps d'orage, ce qui provoque, dans le voisinage immédiat, l'inondation des caves et des jardins. On demande l'installation de caniveaux maçonnés, rue du Pavé (3 et 10 octobre 1896). Rue de la Bertinière, après la pluie, l'eau séjourne le long des habitations et pénètre dans les puits, entraînant les impuretés de la rue qui est l'une des plus peuplées de la ville, avec environ quatre cents habitants.

Pire, les égouts de l'avenue de Pontlieue sont si mal entretenus *que, par temps de pluie, les chevaux ont de l'eau jusqu'au poitrail !* (Compte-rendu de juin 1898). Une solution est proposée : doubler l'égout de Préau qui va vers l'Huisne par un égout longeant le boulevard de la Gare et se jetant dans la Sarthe.

Le Conseil s'engage le 22 mai 1897 à doter d'un égout la partie comprise entre la prison et la rue Pasteur puis à effectuer la pose du même type de réseau d'évacuation, boulevard de Négrier et rue des Fontaines. Dans cette partie de la ville, située vers le nord-est, des constructions nouvelles annoncent une densification urbaine synonyme de besoins en eau plus conséquents et la nécessité de prévoir l'évacuation correcte des eaux usées et des déchets (séance du 8 octobre 1897).

Autre récrimination émanant, cette fois, des habitants du quartier situé entre le boulevard de la Petite Vitesse et la rue du Miroir : il serait urgent de curer *le ruisseau infect* qui coule à cet endroit puis de le couvrir.

En septembre et octobre 1898, les élus songent à installer un égout place de l'Éperon et rue du Porc-Épic. En novembre, le Conseil envisage d'ouvrir un égout collecteur partant des abattoirs pour se déverser dans la Sarthe.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, réclamations et pétitions se multiplient. Ainsi, en juillet 1900, lecture est faite, en séance, d'une pétition réclamant l'installation d'un égout entre la rue Gambetta et la rue Hyppolite Lecornué. L'accent est mis, ici, sur le grave problème des fosses d'aisance se déversant dans des conduites prévues pour recevoir seulement les eaux pluviales et ménagères !

La question de l'égout de Préau et du quartier de l'Abattoir reste pendante (pétition examinée le 21 décembre 1900). Une solution est arrêtée pour la rue de la Rivière (mai 1901). Une autre pétition concerne un égout, avenue de Pontlieue (décembre 1902).

La liste des lieux où les interventions sont nécessaires est longue. Elle donne une idée de l'importance des travaux à effectuer. Nous ne citerons que les quartiers qui connaissent des situations délicates. Les registres des délibérations, entre 1904 et 1907, font état de problèmes qui surgissent partout.



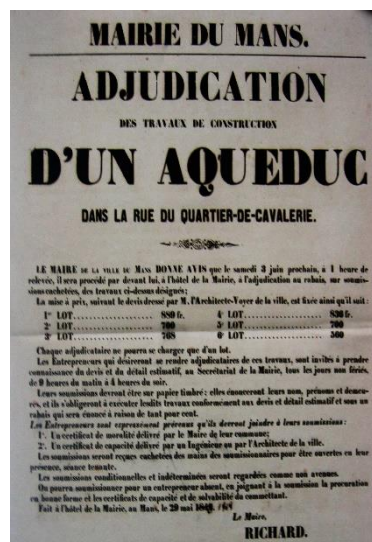
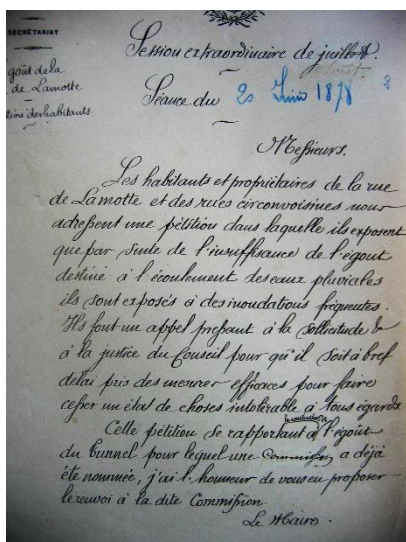
(Archives Le Mans, cl. UTL)

Par exemple, des difficultés sont signalées boulevard de la Petite Vitesse en raison d'une pente trop faible obligeant à n'admettre dans le collecteur que *les liquides à l'exclusion des matières solides*.

Le refoulement de l'égout desservant le boulevard de la Gare provoque, rue du Bourg-Belé, un envasement permanent entraînant *une submersion de la chaussée et même des trottoirs du viaduc*. Le 15 janvier 1906, un projet présenté par l'architecte-voyer, concernant le raccordement du réseau entre le pont du Bourg-Belé et la rue Chanzy, est accepté par le Conseil (coût total : 72 000 francs).

Les pétitions des riverains mécontents continuent d'affluer sur le bureau du maire. Elles proviennent de différents quartiers : le Grand Cimetière de l'ouest, rue des Charmes, quartier Saint-Nicolas, rue Dumas (Bolton), rues Thoré, du Miroir...

Les habitants de la rue de Valmy demandent qu'on pose rapidement une canalisation pour faciliter l'écoulement des eaux. La teneur de la pétition, lue en séance, le 11 avril 1905, résume parfaitement les besoins sanitaires de la population mancelle : (...) *les eaux, par suite de manque de caniveaux, restent stationnaires et dans plusieurs endroits atteignent des proportions empêchant la circulation. De plus, cette eau stagnante n'ayant aucun débouché s'empoisonne, devient l'été un véritable foyer d'épidémie*



(Archives Le Mans, cl. UTL)

## Le dossier de l'assainissement de la plaine de la Mission

Le dossier qui constitue un véritable feuilleton et qui revient à l'ordre du jour du Conseil municipal de manière récurrente pendant plus de vingt ans est sans conteste celui de l'assainissement de la plaine de la Mission qui se trouve en terrain plus ou moins marécageux et où s'est installée la caserne de la Cavalerie.

Une pétition adressée à la préfecture par un propriétaire de Sainte Croix et lue le 16 juin 1854 demande de *faire disparaître la cause des exhalaisons qui infectent les habitations voisines*. Par lettre du 6 juillet 1854, le préfet demande à la Ville de procéder au curage du fossé de la Mission, dont l'obstruction est due à la proximité de la caserne. En séance du 23 août 1854, le Conseil décide de procéder à ce *curage d'une utilité urgente* mais après avis d'une commission, il n'accepte de payer qu'un quart du devis qui intègre la construction d'un aqueduc. Trois ans après, il faut encore améliorer le curage et abaisser l'aqueduc.

Entre 1854 et 1857, plusieurs décisions interviennent encore. L'amélioration attendue dans cette zone marécageuse n'étant pas obtenue, un nouvel aménagement est décidé en 1860 avec prolongement de l'égout neuf et exécution d'une branche latérale. Cela ne suffira pas puisque les installations se révèlent incapables de permettre l'écoulement des pluies torrentielles de 1866.

Le sujet est source de litiges entre la Ville et les autorités militaires qui refusent de payer, en 1855, de nouveaux travaux à exécuter hors de la caserne, pour favoriser l'écoulement du ruisseau de Préau vers l'Huisne. Le prétexte invoqué : le financement dont l'Armée estime qu'il ne lui incombe pas. La Ville reproche en outre aux militaires de ne pas entretenir les fossés du champ de manœuvre. La présence de terrains marécageux autour de la Mission et le défaut d'entretien du ruisseau de Préau amènent des *exhalaisons miasmatiques causes d'une endémie paludéenne*.

La situation reste longtemps confuse ; elle reflète les hésitations des élus et témoigne des âpres négociations engagées avec l'Autorité militaire. Le dossier est évoqué à de multiples reprises en 1867, 1868 et 1869, sans qu'apparemment une solution complètement satisfaisante et définitive soit trouvée pour résoudre le lancinant problème de l'assainissement des terrains où sont implantés la caserne et le quartier de la cavalerie.

Devant la menace de retrait de la garnison du Mans, prononcée par le ministère de la Guerre, en septembre 1868, une commission tripartite (préfet, maire, commandant du Génie) suggère de laisser à la Ville 50 % de la dépense nécessaire pour prolonger l'égout jusqu'à la voie de chemin de fer, de curer (encore !) et de bétonner le fond du ruisseau de Préau. D'autres projets sont examinés comme celui d'un égout rejoignant l'Huisne par le viaduc de Coëffort ; ce projet est rejeté en raison de son coût jugé considérable (95 000 francs). En revanche, l'idée d'aménager un canal d'assainissement à ciel ouvert allant du passage à niveau de Monthéard jusqu'à l'Huisne en aval du Gué de Maulny pour un coût de 57 000 francs est jugée plus séduisante.

L'assainissement de la plaine de la Mission est examiné à nouveau par le Conseil en mai 1874. Il est notamment prévu d'abaisser le plan d'eau. Un grand projet est avancé, en liaison avec les autorités militaires : réaliser un grand égout collecteur et, pour ce faire, lancer un emprunt pour l'ensemble des travaux.

Il s'agit d'assainir un terrain très étendu, particulièrement humide parce que marécageux et insalubre. Il reçoit les eaux des coteaux de la Mariette, du Greffier et concerne le talweg vers l'Huisne (Pontlieue, Coëffort, Bourg Belé, quartier de la Gare). De surcroît, l'implantation des casernes du quartier de la Cavalerie, certes aggravante du point de vue de la salubrité, vient encore compliquer la gestion du dossier en raison des exigences des autorités militaires relayées par le préfet et le ministère de la Guerre.



Les égouts s'orienteront-ils vers l'Huisne ou vers la Sarthe ? Choix difficile à faire : rapports, contre-rapports, commissions, nouveaux avis techniques ; la solution de l'Huisne serait plus facile, mais la pente sera-t-elle suffisante ? Quant à diriger les égouts vers la Sarthe, l'opération présente des difficultés et des risques : il faut traverser un bâti urbain très dense et le coût dépasserait certainement les possibilités financières. Le maire, Jacques Vérel préfère la solution de l'Huisne ; son principal opposant et successeur au poste de maire, Anselme Rubillard, est partisan de la Sarthe qui permettrait un raccordement avec l'égout de la rive gauche. On vote à plusieurs reprises (5 avril, 10 mai, 12 mai 1875) et la solution Sarthe de M. Rubillard l'emporte, du moins dans un premier temps.

En octobre 1875, un autre projet est préconisé par le préfet. Il n'est que la reprise d'une solution envisagée dix ans plus tôt mais refusée alors par le Conseil. Il fait l'objet de nouvelles études débattues en séances des 11, 19 et 23 février 1876. Selon l'ingénieur Ricoux, il s'agit de creuser un canal alimenté par une prise d'eau dans l'Huisne, à partir du barrage de l'Epau ; l'ouvrage traversant les terrains militaires servirait à les alimenter en eau propre et deviendrait égout, de l'avenue de Pontlieue jusqu'à l'Huisne.

Compte tenu du manque de temps, sans doute sous la pression du préfet, le projet est réduit à sa partie aval. Il consiste en un collecteur principal qui reliera, par le ruisseau de Préau, les terrains militaires au site du Gué de Maulny, et que rejoindront des collecteurs annexes (égouts de Coëffort, du Bourg-Belé et de la gare). La dépense devrait atteindre un total de 163 000 francs auquel s'ajoutera éventuellement un supplément de 34 000 francs s'il était décidé de couvrir le canal initialement envisagé à ciel ouvert.

Après des débats interminables, passionnants et passionnés, de multiples études et d'innombrables pages de rapports pendant vingt ans, la décision est finalement prise le 23 février 1876 par le Conseil municipal.

La phase de réalisation s'avère difficile. Le préfet continue de maintenir la pression sur le Conseil pour que les travaux s'engagent rapidement (lettres du préfet lues en séances des 12 et 14 juin 1876). Le chantier est mené avec célérité.

En février 1877, on constate que malgré une saison pluvieuse, les travaux sont exécutés sur plus de la moitié de leur étendue ; nous pourrions bientôt assurer l'assainissement des casernes de la Mission, réclamé avec insistance par l'Administration militaire. Des habitants proches de la rue Coëffort se plaignent d'être inondés à cause des tranchées. Les buandiers du Gué de Maulny craignent pour leur activité car ils sont près de l'embouchure de l'égout ; le Conseil estime cette dernière requête infondée (9 juillet 1877).

Novembre 1877 : le chantier avance mais le Génie en veut toujours plus. La somme de 3 000 francs serait nécessaire pour prolonger l'égout dans le quartier de la Cavalerie. L'Autorité militaire refuse de payer et elle propose de faire le travail, sous réserve que la Ville s'engage à la rembourser si d'aventure, elle utilisait l'égout en cause. Le Conseil municipal s'oppose à pareil arrangement, estimant qu'il en fait déjà beaucoup pour l'Armée ; il s'en tient au projet initial, qui, au demeurant, a été approuvé naguère par les militaires. On finit par un compromis après une nouvelle démarche du lieutenant-colonel qui a trouvé les 3 000 francs nécessaires (6 mars 1878).

Le chantier de l'assainissement de la plaine de la Mission ne pourra être de sitôt conduit à son terme parce que la portion gare-Gué de Maulny connaîtra des difficultés au passage sous les ponts du Bourg-Belé et de Coëffort) : la hauteur sous tablier se révélera insuffisante et l'abaissement de la chaussée impossible (8 août 1879). Les crédits votés seront mis en réserve dans l'attente d'une solution au problème technique.

Par ailleurs, le feuilleton de l'égout de Préau connaîtra d'autres épisodes quand on constatera en situation de hautes eaux, que, par effet de refoulement, l'Huisne viendra inonder l'avenue de Pontlieue. (1879).

En janvier 1903 on boucle enfin le dossier technique pour diriger les égouts de Préau et du Bourg-Belé (quartier Chanzy, Mission, Coëffort) vers la Sarthe afin d'éviter le rejet dans l'Huisne, près du site du Gué de Maulny, point de prélèvement du réseau d'eau. Ce seul dossier aura mobilisé successivement sept maires : Messieurs Chalot-Pasquer, Richard, Rubillard (4 mandats), Singher, Vérel (2 mandats), Cordelet et Ligneul.



*La maison de l'eau en 2010 et son blason (cl. UTL)*

## Troisième partie

# LA SALUBRITE PUBLIQUE EN QUESTION

Un outil garantissant une eau suffisante en quantité et en qualité, un système de collecte et d'évacuation des eaux usées par les ruisseaux et les égouts constituent, à l'évidence, des questions importantes que doivent tenter de résoudre les édiles municipaux. Mais tout aussi importants, difficiles et quotidiens sont les problèmes relatifs aux latrines, à l'implantation dans la ville des lieux d'aisance, à la collecte des ordures ménagères, au nettoyage des rues... Le simple confort des habitants, les activités économiques accompagnées de nuisances, mais aussi et surtout les dispositions destinées à préserver le plus possible la santé publique, sont des sujets prégnants que l'autorité municipale, de quelque bord politique qu'elle soit, ne peut ignorer.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle les registres du Conseil municipal comportent des constats, des pétitions, des débats, des décisions qui traduisent la volonté de trouver les solutions les plus adaptées en tenant compte des attentes, des contraintes et des moyens à mettre en œuvre.

Jusqu'aux années 1870, les cas évoqués sont relativement peu nombreux mais ils sont souvent source d'inquiétude pour la population ; le Manceau du XXI<sup>e</sup> siècle aurait souvent peine à les imaginer.

### Latrines et lieux d'aisance

Une délibération du 6 septembre 1833 dresse un tableau peu engageant de la situation. Les motivations de l'arrêté proposé à la signature du maire sont sans équivoque : (...) *considérant que les latrines de cette ville sont vidées par des hommes de la campagne qui, pour la plupart, n'offrent aucune garantie et n'ont ni les tonneaux fermés ni les ustensiles nécessaires à ce service, qu'il en résulte habituellement que la vidange se fait mal et sans aucune des précautions convenables pour ne pas gêner les habitants du voisinage ; que les matières fécales se répandent dans les rues et infectent non seulement le quartier où se fait l'extraction mais tous ceux où passent les voitures...*

Le Conseil décide de confier cette mission à un seul entrepreneur qui sera responsable de sa bonne exécution ; celui-ci devra disposer *de tinettes hermétiquement fermées, de seaux et de grandes voitures* ; il n'interviendra que pendant les mois d'hiver (octobre à avril).

Lors de la séance du 9 mars 1838 est étudiée la demande d'installation sur la place des Halles et sur les marchés de *pissoirs publics* qui sont *d'une grande nécessité tant pour la propreté que pour la décence*. Cette démarche est, semble-t-il, la première du genre ; elle inaugure une longue série de requêtes similaires qui s'exprimeront au cours des décennies suivantes.

En mai 1847, le Conseil autorise la construction de lieux d'aisance dans la cour de l'École Primaire Supérieure en remplacement de ceux existant précédemment, en raison des infiltrations qui traversaient le mur et se répandaient dans la rue de Tucé.

Le 13 octobre 1849, les conseillers décident de mettre en adjudication le renouvellement des baux, conclus pour six ans, visant à l'extraction des boues et immondices dans les rues et à l'enlèvement des matières fécales.

Des arrêtés de police de 1854 et 1855 interdisent le déversement des latrines dans les canaux de la ville et obligent à les équiper de fosses. Pour se mettre en conformité avec cette obligation, les conseillers décident l'installation de latrines à l'école des filles de la Couture, et la reconstruction de celles de la mairie (comment faisait-on auparavant ?)

C'est à cette époque qu'on s'attaque résolument au problème des urinoirs. Les moyens financiers nécessaires sont dégagés. Le 18 juillet 1857, un premier crédit de 6 000 francs est voté ; il sera suivi par plusieurs autres en 1860 et 1861 afin d'installer des édifices adossés aux murailles ou des *colonnes vespasiennes* dans des lieux isolés. Au total, un programme d'implantation de quarante-six urinoirs est envisagé.

En 1867, le problème n'est pourtant pas réglé. Les pissotières situées dans le quartier de la Cavalerie, rue d'Arcole, *dont le trop-plein se répand sur les trottoirs et infecte le quartier*, sont à l'origine de plaintes véhémentes ; l'autorité militaire est saisie. Se pose également la question des urinoirs situés place des Halles ; ils seront détruits l'année suivante et remplacés par trois nouveaux édifices, à trois places, sous les arcades de la halle aux blés, *construits en ardoise avec panneau de menuiserie et porte, une nappe d'eau à jet continu lavera constamment les dépôts et les évacuera vers l'égout*. Enfin, en 1868, on traite le cas des lieux d'aisance proches de l'église du Pré ; il s'agit de trouver un endroit propice sans nuire à l'aspect du bâtiment.

Après la catastrophique parenthèse de la guerre, le Conseil municipal envisage, entre 1871 et 1874, d'installer de nouveaux urinoirs ou de trouver un meilleur emplacement pour ceux qui existent.

Ainsi, il est décidé de déplacer l'urinoir de la cour de la mairie, situé près des fenêtres de la Caisse d'Épargne vers la cour basse, où il n'y a personne. Ceux situés aux abords du pont Napoléon (Gambetta) *seront remplacés par un système décent d'urinoirs et de water-closets*.

De nouveaux édifices doivent être construits place de l'Eperon, rue du Porc-Epic, rue du Cornet, rue Gastelier, carrefour Saint-Julien. Du côté de la rue Sarrazin et de la rue Richebourg, on propose d'installer un pavillon contenant six water-closets pour hommes et femmes avec *un modèle d'urinoirs à deux stalles en usage sur les boulevards à Paris*. Les endroits accueillant du public, comme le théâtre et les abords du grand cimetière, ne sont pas oubliés. Une commission doit cependant examiner chaque projet, et il y a parfois loin de la décision à la réalisation. En septembre 1874, le Conseil se plaint, à propos du projet concernant les urinoirs du théâtre, du retard de l'architecte-voyer qui *fait attendre depuis deux ans*.

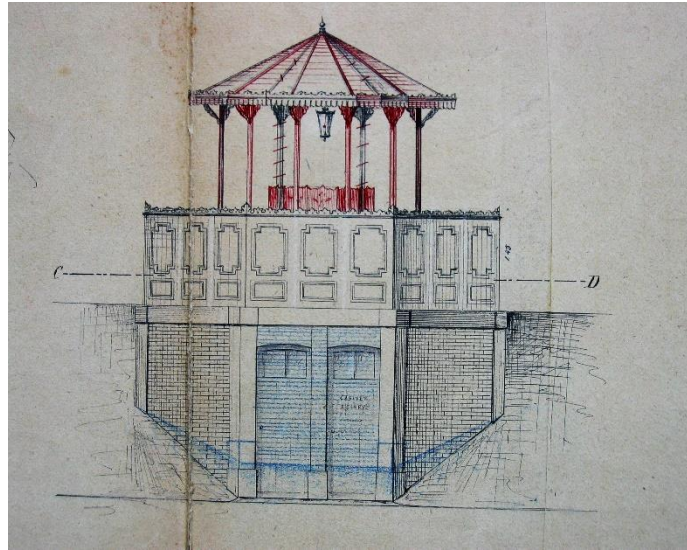
Les projets examinés au cours des deux années 1875 et 1876 concernent les édifices situés près du pont Napoléon, du grand cimetière et du théâtre. La séance du 31 mai 1875 donne l'occasion de faire le point sur la situation et de faire avancer les dossiers.

Au pont Napoléon, il faut remplacer les installations. On conserve les implantations existantes pour ne pas changer les habitudes du public. Il y aura donc toujours une vespasienne ou urinoir à effet d'eau continu à chacun des angles du pont, car quatre *petits pavillons placés à côté des parapets ne produiront pas un mauvais effet*, coût 3 000 francs. On y ajoutera une autre vespasienne sur le quai rive droite à la rencontre des deux escaliers latéraux situés en face du dépôt de mendicité (710 francs) mais on refuse l'installation envisagée sur la rive gauche.

Au grand cimetière, la commission propose dix stalles le long du mur de la rue de la Blanchisserie. Le Conseil ajourne en invoquant le coût trop élevé de ce projet et en prétextant l'éloignement excessif de l'installation !

Au théâtre, la commission prévoyait deux pavillons symétriques dotés chacun de douze stalles, situés entre les rangées d'arbres, avec cabinets d'aisances dont *l'un serait réservé aux dames*. Finalement, pour des raisons de salubrité, les cabinets d'aisance ne verront pas le jour car on imagine que *ce serait un cloaque infect*. En novembre 1875, le Conseil opte d'abord pour une implantation en sous-sol. Certains WC seront payants, d'autres non ; le préposé sera tenu d'entretenir les gratuits en échange de la recette provenant des payants. La question est à nouveau examinée en juin 1875 et en novembre 1876 ; elle est enfin tranchée le

24 novembre 1876 par une décision de retour du projet à l'air libre *de chaque côté du théâtre, sur le talus des Quinconces entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> arbre de la façade, chaque groupe comprenant 12 stalles avec toiture abri, isolé du public par une enceinte en tôle... A-t-on pensé aux dames ?* Coût de l'équipement 7 500 francs !



(Archives Le Mans, cl.UTL)

En 1877, le Tunnel vient tout juste d'être inauguré. Or, on n'a pas pensé aux urinoirs ! Une commission se met au travail sans retard le 16 juillet 1878. Deux urinoirs seront installés en bas du Tunnel, sous les arcades – deux places avec effet d'eau et double écran en tôle – mais il n'y a pas d'égout. Alors, provisoirement, les écoulements se feront dans le caniveau, *on devrait aussi empêcher d'uriner le long du tunnel !* Il faut aussi équiper le haut du Tunnel : des édicules à quatre places au lieu de cinq pour réduire l'emprise sont prévus et, luxe suprême, on décide de disposer au-dessus de l'édifice un éclairage au gaz.

Les habitants de la place des Jacobins attendent eux aussi des commodités depuis longtemps ; on va les satisfaire, mais quel modèle choisir ?

La place de l'Eperon n'a pas d'urinoir alors qu'elle est très fréquentée les jours de marché. Certes, un marché couvert sera bientôt aménagé, mais en attendant, il faut d'urgence une solution provisoire. On construira un édifice simple, en ardoise, au bas de la place.

En 1881, des water-closets dont le coût est estimé à 3 050 francs, vont être installés dans le jardin des Jacobins en prévision de l'Exposition à venir. En outre, le Conseil transmet au service compétent, pour étude, les nombreuses demandes d'installation d'urinoirs, place de la Mission (le cas de cet édicule sera évoqué à maintes reprises), rue de la Juiverie près de l'école des Frères, rue des Noyers devant l'école de garçons, rue de la Truie qui File, rue des Poules, rue des Boucheries.

En 1882, les fosses d'aisances de la caserne du Greffier, en mauvais état, suintent dans la rue. L'autorité militaire est alertée.

L'année suivante, les rues Gambetta et du Vert-Galant sont équipées ; on décide l'installation de deux urinoirs provisoires place de la Halle aux blés après démolition de l'édifice.



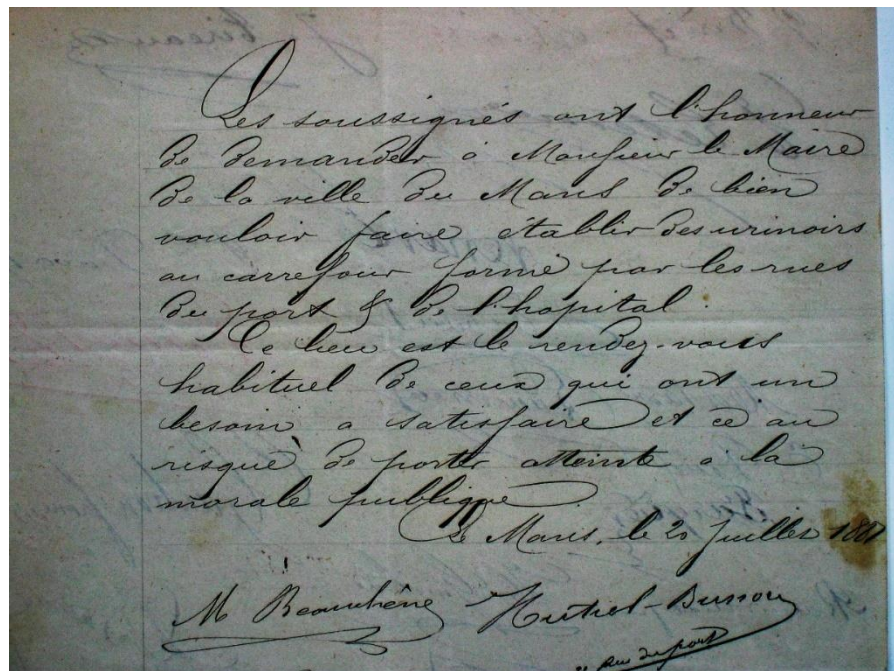
En 1885, il faut réparer les portes de l'urinoir de l'avenue Thiers. Les habitants de la rue du Tunnel demandent un urinoir dans une des boutiques ! Enfin le Conseil municipal évoque l'idée d'implanter un WC sous l'église de la Visitation. On notera la pertinence du projet, le site étant toujours opérationnel 124 années plus tard.

Dans les années 1886-1888, les Manceaux réclament toujours des urinoirs, mais des récriminations surgissent à propos des emplacements ; certains se disent prêts à payer les frais de déplacement d'édifices mal situés à leur goût. On note une demande de nettoyage plus fréquent de ces mêmes urinoirs.

Plusieurs délibérations font état du besoin grandissant de ces commodités réclamées par les Manceaux. On décide donc d'installer de nouveaux édifices *avec effet d'eau permanent et écran de tôle*, sous le viaduc du Bourg-Belé (1889), autour du viaduc de Pontlieue (1892), route de Sablé et pont Gambetta (1893). La discussion s'engage sur le meilleur emplacement possible.

En 1893, une pétition des habitants proches et moins proches de la place de la République exige l'enlèvement des urinoirs existants et leur rétablissement dans un endroit moins apparent et moins encombrant. De plus, *la plupart des entrepreneurs de cirque ne veulent plus venir au Mans parce que l'emplacement est insuffisant sur la place et qu'ils ne veulent pas aller aux Jacobins.*

La question des chalets dits *de nécessité* est évoquée pendant la séance du 7 novembre 1896. Jusque-là, un règlement communal interdisait à des agences privées de construire ces édifices sur les murs desquels elles auraient pu installer des panneaux publicitaires. Après expiration de ce règlement, il paraît utile de faire appel à ces compagnies afin qu'elles dotent la ville d'équipements relativement coûteux. En contrepartie, le Conseil leur accorderait le droit d'afficher sur ces chalets de nécessité des placards promotionnels. Les conseillers renvoient à la commission des travaux.



Les soussignés ont l'honneur  
de demander à Monsieur le Maire  
de la ville de Mans de bien  
vouloir faire établir des urinoirs  
au carrefour formé par les rues  
de la République & de l'Hôpital.  
Ce lieu est le rendez-vous  
habituel de ceux qui ont un  
besoin à satisfaire et ce au  
risque de porter atteinte à la  
moralité publique.  
Le Mans, le 20 juillet 1888  
M. Beauchêne Architecte-Dessiné  
Rue de la République

(Archives Le Mans, cl. UTL)

À la faveur de pétitions adressées au Conseil municipal, les Manceaux réclament l'installation d'urinoirs en des points de la ville qu'on osera qualifier de stratégiques. Régulièrement, les conseillers renvoient à la commission des travaux. Quoi qu'il en soit, il

paraît nécessaire de placer ces édicules place Saint-Hilaire, à la Croix de Pierre et aux abords de l'hospice. Des problèmes d'emplacement se posent sans cesse. L'entrepreneur des droits de place, dans un courrier lu en séance du 8 octobre 1897, estime que l'urinoir situé place de la République, en face de la Bourse du Commerce, est trop grand, qu'il nuit à l'agencement des établissements forains et qu'il constitue une gêne importante pour l'installation des chapiteaux de cirque. Le Conseil suggère sa suppression et son remplacement par deux urinoirs à trois places situées aux deux angles du boulevard Levasseur. Quant à l'urinoir de l'avenue Thiers, face à la maison Richard, il devra être transféré sur un terre-plein, face à la maison Aunas...

L'installation ou le déplacement de ces édicules revêtent parfois, à la lecture du compte-rendu des délibérations qui portent sur ce sujet, un ton clochemerlesque. Cette question, au demeurant très sérieuse, revient à dix reprises lors des séances du Conseil municipal entre 1898 et 1900.

Des riverains de l'avenue Thiers (Maréchal Leclerc) se disent incommodés par les odeurs provenant de deux urinoirs dont ils exigent le déplacement. Les conseillers examinent avec beaucoup d'attention cette requête puis se penchent aussi sur l'étude du dossier concernant l'urinoir de la Croix de Pierre en novembre 1898.

En mars 1899, le Conseil municipal confirme que les deux édicules de l'avenue Thiers seront bien déplacés. L'un sera placé sur un refuge situé au haut de la rue Nationale, l'autre sera implanté au carrefour des rues Lechesne et Iéna. Tout semble rentrer dans l'ordre. Lecture est alors faite d'une pétition signée par vingt-sept riverains de l'avenue Thiers et adressée au maire, Anselme Rubillard. Ces personnes, essentiellement des commerçants, affirment que l'édifice, lorsqu'il sera placé sur le refuge, masquera leur vitrine. Elles craignent également les odeurs et l'attitude provocatrice d'individus pris de boisson. Un conseiller, un brin agacé, regrette qu'il faille *prendre plus de précautions pour déplacer un urinoir que pour reconstruire un hôtel de ville*.

L'effort d'équipement se poursuit néanmoins. Il est confirmé que deux urinoirs à trois places seront construits en haut de l'escalier du Tunnel. Deux mois plus tard, en mai 1899, un urinoir à cinq places munis d'un *écran d'isolement* est prévu pour la route de Laval, près de l'hôpital. Il fonctionnera seulement à *l'huile lourde de houille*, laquelle, pense-t-on, remplace avantageusement l'eau.

Quels que soient les inconvénients que ce mobilier urbain peut provoquer, les usagers réclament, par le biais de lettres adressées au maire, l'installation tous azimuts de ces commodités. En août de la même année, on demande l'installation d'un édifice pour dames près du grand cimetière. En décembre, la colère gronde : il n'y a toujours pas d'urinoir à la Croix de Pierre, situation jugée insupportable ! Lors des délibérations d'avril 1900, des conseillers demandent la pose d'un de ces édifices au grand cimetière et près de la gare centrale des tramways. Le maire répond qu'un projet d'implantation générale est en cours et qu'il l'attend depuis un an...

Lors d'une délibération de mai 1900, le Conseil évoque un projet global d'installation de trois chalets de nécessité, avenue Thiers, dans le square Sarrazin mais aussi place des Jacobins, entre l'allée de Tessé et l'extrémité du jardin. Un projet plus grandiose sort des cartons : il s'agit d'implanter un urinoir lumineux à cinq places avenue Hyppolite Lecornué, en face de la gare des tramways. La demande formulée en avril se précise donc et le projet est approuvé en octobre 1900.

Ce même mois, après examen en commission, les conseillers étudient dans le détail l'édification possible des fameux *chalets de nécessité* évoquée au mois de mai. Le chalet du grand cimetière serait fixé à droite de l'entrée, dans une enclave entourée d'un mur, en bordure

de la voie publique et en saillie. Le modèle proposé serait de quatre places – deux gratuites et deux payantes – dont une (seulement !) pour les dames. Ces toilettes fonctionneraient sur le principe de *tinettes filtrantes* avec déversement des liquides à l'égout.

Le projet prévoit, en outre, un édifice à sept places réservées aux hommes, construit à gauche de l'entrée, avec fosse cylindrique étanche pour accueillir les urines. Enfin, d'autres programmes sont évoqués comme la construction d'un urinoir à trois places, *de type parisien*, fonctionnant à l'huile lourde comme ceux déjà établis en haut du Tunnel et place de la Mission. Le coût total de l'opération urinoirs et chalets de nécessité s'élève à 14 720 francs.

Fin 1900, la question de l'urinoir de l'avenue Thiers n'est toujours pas réglée. Finalement, il sera implanté dans le square de la préfecture, mais l'opération nécessitera d'enlever 1,50 m de grille. Quant à l'urinoir de la gare centrale des tramways sera-t-il mieux placé sur le terre-plein de gauche que sur le terre-plein de droite ? On le maintient à gauche mais on installera un kiosque à droite et ainsi *l'œil ne sera pas choqué* (10 juin 1901). On notera que ces considérations d'ordre esthétique apparaissent rarement dans délibérations du Conseil. D'autres édifices seront implantés quai Louis Blanc (1901), rue du Pré, rue des Ifs, route de Laval, à la Croix de Pierre, place Saint-Hilaire (séance du 4 mars 1903).



*Place de la République (cpa, cl.UTL)*

## **Propreté de la ville**

S'agissant des ordures et détritius, le sujet ne semble pas encore perçu comme essentiel. On trouve cependant dans certains comptes-rendus des allusions à ce problème.

- Ainsi, une remarque en forme de regret est formulée en 1868, à propos de l'assainissement de la place des Halles : *les nombreux établissements de consommation n'ont pas d'autres moyens de se débarrasser de leurs détritius qu'en les jetant sur la voie publique.*

Une injonction du préfet est adressée au maire, en mars 1871, après le passage des troupes françaises et prussiennes qui viennent de s'affronter au Mans. Le préfet Auberger dénonce la présence *dans les cours de maisons particulières, enclos, terrains vagues, des amas de fumier et débris de toute sortes.* Bien que jugé sans risque pour la santé publique, *cet état de choses ne peut qu'être très incommode à ceux-là qui le supportent journellement.* Le maire est prié d'imposer aux habitants de faire enlever les détritius dans un délai qu'il déterminera.

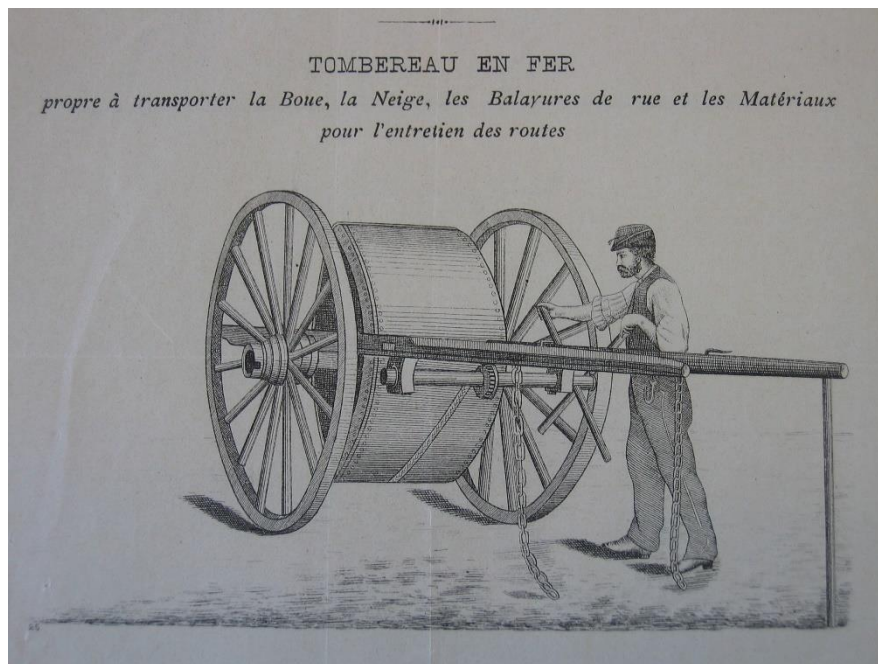


En 1874, on commence sérieusement à se préoccuper de la propreté de la ville. Les habitants se plaignent de la saleté des rues de construction récente non encore homologuées par la commune. Le maire s'engage à faire son possible pour que les ordures soient ramassées dans les rues en voie de réception.

L'un des conseillers se plaint de l'absence d'arrosage dans l'avenue de Pontlieue. La demande est transmise au service de la grande voirie. Ce dernier propose d'installer huit appareils d'arrosage à lance dans l'avenue, pour un coût de 4000 francs.

En séance du 14 novembre 1879, il est constaté qu'aucun service de balayage des rues n'a jamais été organisé au Mans sauf pour les chaussées des *traverses des routes nationales*, les ponts, les places publiques et quelques rares endroits déterminés.

Il est rappelé que des lois, prises en août 1790, stipulent que le nettoyage des voies publiques figure parmi les questions confiées à la vigilance des maires. Elles imposent aux propriétaires ou locataires de balayer régulièrement, tous les jours, jusqu'au milieu de la chaussée, au-devant de leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements. En 1851, un arrêté municipal rappelle cette obligation sous peine d'amende car les boues et détritrus se décomposent en créant les nuisances que l'on imagine.



(Archives le Mans, cl. UTL)

Toutes les grandes villes ayant reconnu qu'il était impossible d'appliquer la loi, elles ont pris des mesures pour assurer cette fonction si importante pour la salubrité publique. Les unes ont créé un service municipal chargé du balayage, d'autres ont délégué ce travail à des entreprises ; le financement incombe à la collectivité qui peut, comme à Paris, instituer une taxe municipale obligatoire.

Les élus manceaux se déclarent d'emblée hostiles à une taxe. Pour autant, il est envisagé de concéder le service. L'appel d'offre lancé est un échec parce que l'adjudicataire serait aussi chargé de l'enlèvement des neiges et glaces et parce que les cantonniers municipaux se réservent le raclage des voies macadamisées.

En 1881, à deux reprises au cours de l'été, les habitants de la rue de la Motte et de la rue Julien Bodereau se plaignent de mauvaises odeurs qu'ils qualifient *d'exhalaisons*

*méphitiques*. Les chaleurs estivales aggravent les nuisances qui proviennent du déversement à l'égout des eaux usées provenant d'une conserverie et de fromageries. La construction illégale de fosses d'aisances au-dessus de l'égout contribue également à aggraver une situation déjà déplorable.

Mais l'organisation de l'enlèvement des ordures et de l'entretien des rues n'est pas chose aisée.

Le Conseil décide en février 1883 de mettre ce service en adjudication et rédige, pour ce faire, un cahier des charges. Il définit précisément la liste des ordures qui seront enlevées, les heures de collecte (avant 10 h 30 l'été, 11 h l'hiver), la nature de la prestation (balayage des rues, ponts et places avant 13 h pour les marchés), les moyens à mettre en œuvre (un tombereau d'un m<sup>3</sup> au moins), équipé de divers outils dont une brouette pour atteindre les endroits difficiles, traîné par un puissant cheval muni d'une sonnette au cou, et accompagné de deux hommes portant au bras une plaque indiquant le numéro de leur tombereau. Des pénalités sont prévues pour retards dans l'exécution du service, en cas de balayage défaillant ou de cheval reconnu trop faible...

La consultation ne donnera pas le résultat espéré. Aucun volontaire ne se présente car tous les candidats potentiels craignent de se faire verbaliser par une police tatillonne si le service n'est pas impeccable. Il faudra donc se résoudre à négocier de gré à gré et on finira par accepter la proposition du sieur Girard qui demande 6000 francs alors qu'on escomptait une dépense de l'ordre de 3000 francs.

Des pistes sont lancées : taxe municipale sur les ordures ménagères, abonnement à souscrire par les riverains pour financer le balayage des rues... Aucune décision n'est prise, semble-t-il.

Pour autant le problème n'est pas complètement résolu car la question revient régulièrement en séance du Conseil. Le pont Perrin est devenu un véritable réceptacle d'immondices, la passerelle en bois du pont Yssoir est transformée en cloaque (novembre 1883). Les cantonniers ne sont pas assez efficaces selon une pétition des habitants proches de la caserne d'infanterie en novembre 1884.



(Archives Le Mans, cl. UTL)

Le problème de l'enlèvement des boues n'est toujours pas résolu parce que les entreprises candidates se révèlent difficiles à trouver à cause de la durée des traités (contrats) jugée trop courte ce qui rend le service peu attractif.

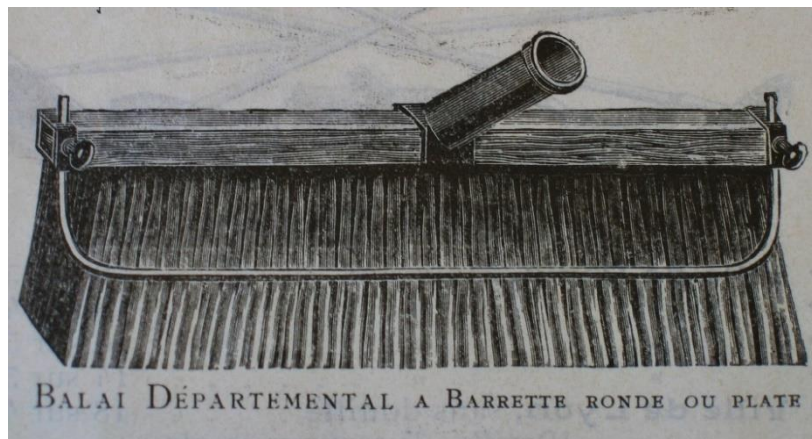
En 1889, le traité conclu pour l'enlèvement des boues et immondices vient à nouveau à expiration. La subvention annuelle de 8500 francs versée à une seule entreprise est jugée très coûteuse ; on va donc réorganiser le service en le divisant en plusieurs lots : 15 en

1889, 18 en 1892. L'économie sera substantielle même si la ville assure, pendant l'hiver, le balayage, le raclage et l'enlèvement des boues sur les voies pavées des routes nationales et des chemins de grande communication. Le balayage, le reste de l'année et l'enlèvement des immondices en tout temps restent à la charge des concessionnaires. Les cultivateurs se montrent intéressés puisque les lots trouvent preneurs à l'exception d'une difficulté pour le quartier de Pontlieue.

Signalons toutefois une situation bien peu engageante dénoncée par les habitants du boulevard Lamartine dans une pétition lue lors de la séance du Conseil, le 2 juillet 1892, situation que l'on veut croire exceptionnelle et non représentative de l'état des rues mancelles de cette époque : *Tout le long de la caserne, ce sont de vrais réceptacles d'immondices et de boue, les matières fécales sont non seulement amoncelées le long des bâtiments, mais elles suintent au travers des murs, dans le parcours se trouvent plusieurs entrées de chantiers qui ne sont pas pavées, qui sont de vrais cloaques, et les piétons sont obligés de passer sur la chaussée pour éviter de patauger dans la boue et de s'en mettre par-dessus leurs chaussures.*

À la même époque, un dépôt de matières fécales est découvert dans les jardins du nouvel hôpital, route de Laval, la direction de l'établissement promet de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation.

En 1890, l'état sanitaire des bouveries, porcheries et bergeries de l'abattoir est déplorable ; elles sont envahies par les fumiers parce que les bouchers négligent les empaillements nécessaires et ne procèdent pas aux évacuations. Peut-on confier à un seul prestataire l'entretien de tous les locaux ? On s'en tiendra à l'adjudication de l'enlèvement des fumiers dans les parties communes en s'en remettant au directeur pour qu'il fasse respecter par les professionnels, usagers de l'abattoir, leur obligation de nettoyer leurs locaux tous les quinze jours.



(Archives Le Mans, cl. UTL)

La Ville ne prend pas encore à son compte l'enlèvement des ordures, boues et immondices de toutes sortes qui s'accumulent sur les trottoirs, au coin d'une rue ou dans certains lieux, après les marchés par exemple. Or, la municipalité n'est pas dotée, comme c'est le cas de nos jours, d'un service de nettoyage. Il faut attendre que les agriculteurs payés pour ce faire assurent le déblaiement et l'enlèvement de ces ordures et déchets de toutes sortes. Le terme de pollution n'apparaît avec ce sens que vers 1950. On parle plutôt, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, d'émanations nauséabondes ou de vapeurs irritantes.

En septembre 1898, le Conseil décide de lancer une nouvelle adjudication pour trois ans. La ville est divisée en 24 lots au lieu des 18 précédents. L'appel d'offres reste décevant puisque deux agriculteurs seulement acceptent de traiter avec les autorités... Les autres veulent



bien conclure à l'amiable mais à des prix supérieurs à ceux fixés par l'administration communale.

En décembre 1898, les édiles manceaux suggèrent de confier ce travail d'enlèvement à une régie. L'affaire reste en suspens. Finalement, dix lots sont traités à l'amiable. Le dixième lot, dans le quartier de Saint-Vincent, est emporté par un agriculteur de Coulaines pour la somme de 365 francs.

Les réunions de février 1899 entérinent le principe des offres à l'amiable supérieures aux tarifs fixés au préalable. Boues et ordures diverses sont enlevées dans certains quartiers : avenue Thiers ; rue de la Pelouse ; Saint-Pavin ; le Greffier ; Saint-Benoît ; Gourdain ; République ...

En février 1900, le compte-rendu des délibérations mentionne l'enlèvement des neiges et des glaces par 1362 tombereaux pour un coût total de 2145 francs. Un autre problème surgit : le fermier qui enlevait les fumiers des abattoirs va cesser son activité. Il faudra donc trouver un remplaçant susceptible d'accepter les conditions tarifaires de la ville.

Fin 1901, les traités, conclus péniblement voici trois ans, viennent à échéance. Les agriculteurs se disent peu intéressés, ils commencent à préférer (déjà !) les engrais chimiques. Pourtant le résultat de l'appel d'offres est, cette fois, encourageant, puisque seulement quatre lots restent en attente et la dépense globale est inférieure aux prévisions.

Toutefois le service se heurte à des obstacles pratiques sur le terrain. La circulation des tramways gêne le ramassage ; mais c'est surtout l'indiscipline des habitants qui pose problème. Les détritres sont posés le soir, directement sur les trottoirs, *les passants butent dedans et les étalent, le vent fait le reste ... les éboueurs ne ramassent presque rien et les rues sont très sales....*

L'idée des boîtes à ordures, déjà envisagée n'avait pas été retenue en 1898. On va y venir en 1901. Les tombereaux seront munis d'une sonnette pour annoncer leur arrivée. Les habitants devront mettre leurs ordures dans des récipients assez grands et visibles près de leur porte ; sinon ils déposeront les détritres au moment du passage des éboueurs. Il faudra rentrer les récipients aussitôt. L'administration désignera les voies et places publiques où l'usage de la poubelle sera considéré comme nécessaire mais non obligatoire. L'année suivante (septembre 1902) on arrive au constat que les poubelles sont de moins en moins utilisées puisque non obligatoires.

## **Lavoirs et bains publics**

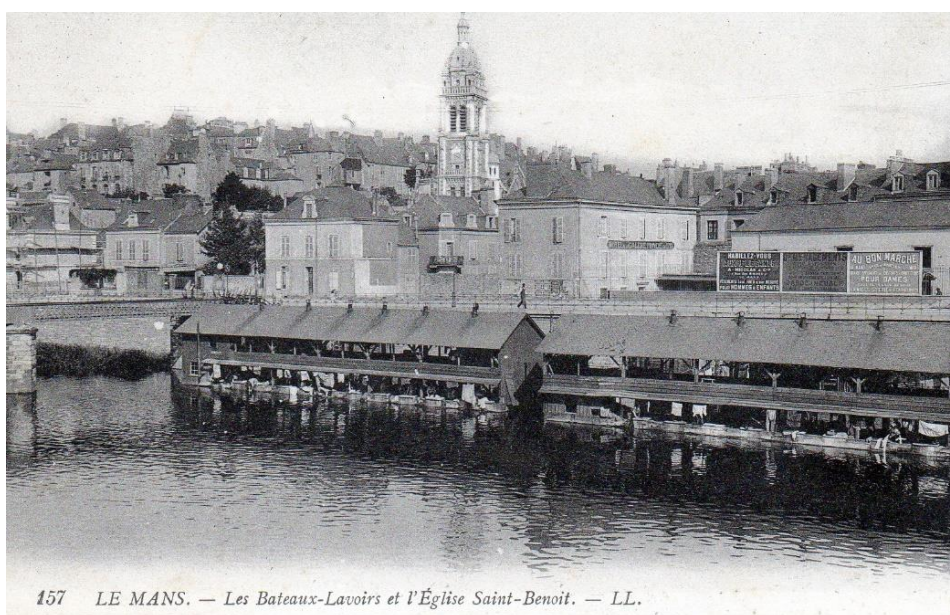
La politique locale dans le domaine de l'hygiène ne se limite pas aux seules questions de salubrité ou d'urinoirs. L'hygiène passe aussi par l'entretien du corps. Les bains publics constituent, dans les années 1850, un sujet nouveau dont les édiles municipaux se préoccupent. Le 11 août 1855, le Conseil accepte d'acquérir, pour 200 francs, un coin de pré sur l'Huisne pour la saison des bains en remplacement d'un premier emplacement dorénavant annexé par l'asile d'aliénés.

Au fil des ans, ce service estival offert aux usagers et aux enfants des écoles entre dans les habitudes, les bains publics deviennent des lieux appréciés par les Manceaux. En 1889, il existe une baignade dans la Sarthe, quai Ledru-Rollin, et une autre dans l'Huisne, sur l'île de Préau. Le Conseil municipal reçoit favorablement les demandes des exploitants qui souhaitent ouvrir gratuitement leur établissement à certaines heures. Les bains seront *mis à disposition des enfants de nos écoles le lundi et le jeudi de chaque semaine, de 5 heures à 7 heures du matin, et ouverts gratuitement aussi au public, les dimanches et jours de fête*. Les propriétaires recevront une subvention de la ville. Ils devront s'assurer de la *présence de maîtres-nageurs...et*

*du maître de gymnastique des écoles communales, lequel doit toujours accompagner les enfants*  
».

Cette offre d'un loisir gratuit est un succès si l'on en croit les délibérations postérieures de 1893 et de 1894 qui relatent les démarches de M. Boulay et de Mlle Bise. Ces entrepreneurs sollicitent à deux reprises des augmentations de la participation municipale *car le nombre de baigneurs a considérablement augmenté depuis deux ans* (nombre estimé à 1700 pour la saison 1892, non compris les écoles).

Au cours de la séance du 15 juin 1895, M. Paumier fait une déclaration solennelle à propos de l'installation éventuelle de lavoirs publics : *Il existe un service de bains publics et gratuits par mesure d'hygiène et de philanthropie en faveur des classes laborieuses*. Il ajoute que, dans cet esprit, il serait judicieux d'organiser plusieurs lavoirs publics qui pourraient être mis à la disposition des femmes d'ouvriers, les jours de repos. On utiliserait alors des bateaux peu fréquentés le dimanche, par exemple, pour un coût raisonnable... On ne retrouve pas, par la suite, trace de cette proposition dans le registre des délibérations.



(cpa, cl. UTL)

# CONCLUSION

Pendant près d'un siècle (1816-1817), dans les registres des délibérations du Conseil municipal, sont soigneusement consignés tous les sujets de préoccupations des maires et des conseillers concernant la gestion de la ville.

Une large place est faite à l'une des questions cruciales qui se posent aux édiles : l'accès de l'eau, si possible potable, à tous les habitants. On peut aujourd'hui sourire, en lisant les paragraphes consacrés aux moyens envisagés pour fournir le précieux liquide en quantité suffisante à l'ensemble de la ville. Utopiques parfois, réalistes souvent, obéissant toujours aux technologies de chaque époque, les projets n'ont pas manqué.

Renonçant à utiliser les sources et la pente naturelle qui permettaient aux aqueducs romains d'acheminer l'eau vers la cité, le Conseil municipal opte d'abord, dans les années 1830, pour un prélèvement dans la rivière Sarthe. Projet coûteux et inefficace aussitôt abandonné au profit de la technique, vouée à l'échec, des puits artésiens. Les élus se tournent alors vers une solution plus réaliste : prélever l'eau dans l'Huisne et l'acheminer vers des réservoirs grâce aux machines élévatoires du Gué de Maulny. La première usine des eaux était née. Pour en arriver là, il fallut une bonne douzaine d'années (1842-1854) sans exclure l'usage du *canal romain* qui desservait encore les fontaines de la vieille ville.

Cinquante ans plus tard, pour faire face aux besoins grandissants d'une agglomération en extension, les autorités municipales décident la construction d'une nouvelle usine des eaux. L'accroissement de la capacité de production est d'autant plus nécessaire que les écoles, la gare, les casernes, la manufacture des tabacs et l'hôpital sont de nouveaux et gros consommateurs. Le site de l'Épau est choisi et le maire, Adrien Tironneau, inaugure un complexe flambant neuf le 12 mai 1907. Le chemin fut semé d'embûches, de tergiversations, d'avancées puis de reculs. Pouvait-on aller plus vite ? Non sans doute, car le décollage industriel et économique ne se situe qu'après 1850 avec la généralisation du moteur à vapeur.

Il s'agit également d'assurer la gestion d'un réseau en grande partie archaïque qui alimente les bornes-fontaines multiples mais jamais assez nombreuses. La réfection d'anciennes canalisations et la pose de nouvelles, l'installation de points d'eau réclamés avec insistance par des riverains sont autant de questions très souvent examinées en séance. La naissance de nouveaux quartiers, le rattachement au domaine municipal de communes limitrophes obligent les élus à définir un plan global, plus étendu, pour une distribution rationnelle.

Des progrès sont faits, notamment dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Des chantiers conséquents permettent de doter le centre-ville d'un réseau d'assainissement, les quartiers de la rive droite reçoivent un maillage important d'égouts souterrains à grande section pour répondre aux besoins d'industries nouvelles et de familles ouvrières venues nombreuses peupler les faubourgs de la rive droite. Autre dossier difficile : celui concernant l'assainissement de la plaine de la Mission. Il a fallu une bonne vingtaine d'années de débats passionnés (1854-1876) et sept maires pour que soient à peu près résolus les problèmes inhérents à un vaste ensemble plus ou moins marécageux et insalubre occupé principalement par les troupes en garnison.

La qualité de l'eau constitue, surtout à partir des années 1880, un souci permanent relatif à l'hygiène et à la salubrité publique. Les travaux de Pasteur ont permis de comprendre comment se propagent le choléra, la dysenterie et la typhoïde. Les questions relatives à la propreté des rues et des places publiques prennent une importance grandissante. Il faut désormais réformer les pratiques du passé. Ruisseaux courant au milieu des rues, servant de dépotoirs et d'écoulement des eaux usées, égouts à ciel ouvert, boues et immondices pas toujours ramassées rappellent la situation du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La délibération du 6 septembre 1833 marquait déjà le début d'une prise de conscience de la nécessaire propreté des lieux publics. La vidange des latrines et autres cabinets d'aisance est confiée à une régie municipale. Urinoirs, *pissoirs*, *chalets de nécessité* sont installés un peu partout en ville.

À la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, apparaissent d'autres sujets de débat et de réflexion qui annoncent les préoccupations environnementales actuelles. Odeurs pestilentielles qui proviennent des dépôts de boues et d'ordures ménagères ou des rejets industriels et la crainte du retour d'épidémies obligent les autorités, par le biais du Conseil d'hygiène, à prendre des mesures draconiennes pour garantir la qualité bactériologique de l'eau.

S'agit-il déjà de préoccupations d'ordre écologique ? Ce terme appliqué à une situation urbaine du début du XX<sup>e</sup> siècle constitue un anachronisme flagrant. Pourtant les autorités municipales s'efforcent de répondre à ces nouvelles inquiétudes et tentent progressivement de satisfaire les habitants grâce à des mesures ponctuelles.

Des questions d'ordre philanthropique sont abordées au sein du Conseil. Dès 1850, des crédits sont votés pour réserver à la baignade des prés situés sur le bord de la Sarthe. En 1895, un conseiller propose d'organiser des lavoirs publics que les femmes d'ouvriers pourraient utiliser les dimanches et jours de fête. Cet intérêt porté aux classes laborieuses à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle est un fait nouveau.

Les registres des délibérations du Conseil municipal du Mans délivrent plusieurs messages : en premier, produire l'eau en quantité suffisante ; la distribuer ensuite en dotant la ville d'un réseau moderne et dense ; l'utiliser comme « nettoyeur » de la voirie et des lieux publics ; la débarrasser, si possible, des microbes fauteurs d'épidémies ; enfin, l'amener progressivement chez l'habitant du rez-de-chaussée jusqu'aux étages.

En 1907, malgré la nouvelle usine, l'eau distribuée aux Manceaux est loin d'être irréprochable. L'Huisne et la Sarthe demeurent les égouts de la ville ; on ne parle pas encore de station d'épuration. Alors, la qualité de l'eau, tout comme celle de l'air à laquelle des Manceaux font parfois allusion, restera un objectif qui mobilisera longtemps l'énergie des hommes et les crédits municipaux.



# **ANNEXES**

# NOTE ANNEXE

## Eau et hygiène publique dans le registre du Conseil municipal de Champagné - 1859 à 1900

L'une des membres du *Groupe de Recherche*, qui habite Champagné, a souhaité s'associer à la démarche collective en explorant les délibérations du Conseil municipal de sa petite commune.

Champagné est situé à dix kilomètres à l'est du Mans. Le village est traversé par la rivière l'Huisne, affluent de la Sarthe qu'elle rejoint au Mans. En 1833, il compte 764 habitants dont 460 résidents dans le bourg. À cette époque, l'activité est principalement agricole et artisanale ; l'essor industriel et commercial que la zone connaîtra au XX<sup>e</sup> siècle n'est pas encore perceptible.

Les conclusions qui résultent du recensement des délibérations portant sur l'eau et l'hygiène publiques, démontrent, comme on pouvait s'y attendre, que les problèmes traités par les élus d'un bourg rural du XIX<sup>e</sup> siècle, sont très différents de ceux qui préoccupent les conseillers municipaux de la grande ville toute proche.

L'approvisionnement en eau potable du village ne paraît pas présenter de difficulté. Le bourg disposait d'une seule fontaine publique dont il est fait mention dans une délibération d'avril 1885. En existait-il d'autres ? Sans doute les familles avaient-elles accès à des puits qui suffisaient à satisfaire leurs besoins domestiques.

C'est seulement l'état de l'Huisne et des ruisseaux affluents (Guéribat, Boulay, Vive, Parence, Loudon...) qui retient l'attention des élus. Leur souci principal se limite au bon écoulement des eaux pour éviter les inondations des prés et terres labourables.

Il faut donc curer régulièrement les fossés et les ruisseaux *à vieux fond et à vieilles rives*. De 1859 à 1894, les débats sont fréquents avec l'autorité préfectorale pour parvenir à faire classer le Guéribat dans le bassin de l'Huisne et donc pour transférer la charge de son entretien à l'administration. En attendant, les riverains doivent effectuer le travail, faute de quoi la commune le fera réaliser à leurs frais (novembre 1863). Ils rechignent toujours à s'exécuter (1873, 1879).

On doit aussi *tenir tête à toutes les crues d'hiver* : on consolide une levée, on élargit une passerelle et un mur de soutènement (juin 1884). Pour favoriser l'écoulement des eaux dans une autre zone, on hésite entre la construction d'un aqueduc et le creusement d'un fossé. On optera pour des aqueducs en 1891.

Concernant la traversée de l'Huisne, le vieux pont de pierres à treize arches est devenu dangereux. La commune ne peut supporter seule la dépense estimée à 15 000 francs. Après classement de la route en ligne d'intérêt commun, les collectivités voisines, dont les ressortissants empruntent la voie, seront invitées à partager la facture. En 1891, pendant les travaux du pont, il faut aménager un gué et dédommager le riverain qui subit le passage sur son terrain. L'indemnité est estimée largement : *exagération manifeste mais on évite un procès*.

Le lavoir public constitue un équipement d'utilité incontestable pour le confort et l'hygiène des habitants. En mai 1872, il faut faciliter l'accès au seul lavoir existant sur la commune ; un terrain est acheté. En 1892, une crue particulièrement sévère détruit le lavoir ; une discussion s'engage sur un autre emplacement possible. Finalement l'outil reste là où il est, et la commune finance une passerelle, en constatant que *le lavoir satisfait un besoin de première nécessité dans l'intérêt d'une population toute entière qui le considère comme un bien absolu*.



La rivière est aussi le lieu où s'abreuvent les animaux. En 1885, la commune décide de financer un pavage le long de la rampe de l'abreuvoir.

Un règlement sur la police des eaux de l'Huisne est discuté à partir de 1859. Les riverains contestent l'estimation de la largeur du cours d'eau présentée par les ingénieurs du service hydraulique. A un autre moment, les conseillers s'opposent aux travaux de faucardement envisagés par l'Administration, car *ceci détruirait le peu de poissons qui reste dans la rivière.*

Ainsi, il apparaît que les délibérations du Conseil municipal de Champagné concernant les problèmes de l'eau sont peu fréquentes à cette époque et elles traitent uniquement de l'entretien des fossés et de la rivière. Pour ce qui concerne les progrès de l'hygiène publique, il faudra attendre encore plusieurs décennies pour que les habitants de Champagné placent ces questions au nombre de leurs préoccupations.

**(Synthèse rédigée d'après les relevés effectués sur le registre du Conseil municipal de Champagné par Mme Aimée Prilleux).**



*(cpa, cl. UTL)*



*L'écusson figurant au fronton de l'usine des eaux.*

# Liste des maires du Mans de 1816 à 1908

Références : *Histoire des maires du Mans* – Alain MORO  
 Liste des maires - Archives municipales du Mans

DATES DU MANDAT	NOM ET PRENOM DU MAIRE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE
9 Décembre 1813 au 13 Avril 1816	de TASCHER Louis-Philbert, Alexandre	Notable - Député-maire
13 Avril 1816 au 1 <sup>er</sup> Aout 1830	BOUTEILLER DE CHATEAUFORT Henri-Louis Charles	Notable
2 Aout 1830 au 22 Aout 1830	BUSSON Louis	Négociant
22 Aout 1830 au 30 Aout 1830	LERET D'AUBIGNY Norbert (maire provisoire)	Receveur de l'enregistrement
30 Aout 1830 à Septembre 1839	BASSE Louis	Avocat
3 Octobre 1839 au 20 Novembre 1839	VALLEE Platon (maire provisoire)	Médecin
21 Novembre 1839 au 23 Mars 1840	COUÏN Pierre Gabriel (maire provisoire)	Colonel
23 Mars 1840 au 9 Aout 1843	TROUVE-CHAUVEL Ariste Jacques	Industriel-Banquier-Préfet de la
		(en 1848) de la Seine-Ministre des Finances
12 Aout 1843 au 17 Septembre 1843	BASSE Louis (maire provisoire)	Avocat
17 Septembre 1843 au 11 Novembre 1845	PIEDOR Pierre	Avoué
11 Novembre 1845 à Aout 1846	TROTTE DE LA ROCHE Auguste Casimir	Industriel (Fabrication de toiles) –
Ancien		Président du tribunal de commerce
8 Octobre 1846 au 30 Aout 1848	RICHARD Mathurin Joseph René (maire provisoire)	Magistrat – Juge de paix
30 Aout 1848 à Aout 1849	BRILLARD Auguste Joachim	Capitaine d'artillerie
18 Septembre 1849 au 15 Juillet 1854	SURMONT Paul	Magistrat – juge au tribunal civil
du Mans		
15 Juillet 1854 au 15 Aout 1870	CHALOT-PASQUER Jules	Magistrat
17 Aout 1870 au 15 Mai 1871	RICHARD Pierre, Jacques	Juge de paix
15 Mai 1871 au 7 Février 1874	RUBILLARD Anselme Maurice	Expert-géomètre
10 Février 1874 au 1 <sup>er</sup> Juin 1874	SINGHER Jérémie	Directeur d'assurances
1 <sup>er</sup> Juin 1874 au 7 Juin 1876	VEREL Jacques-Charles	Ingénieur agronome
7 Juin 1876 au 24 Juillet 1877	RUBILLARD Anselme Maurice	Expert-géomètre
24 Juillet 1877 au 5 Janvier 1878	VEREL Jacques-Charles	Ingénieur agronome
5 Janvier 1878 au 30 Mars 1878	RUBILLARD Anselme Maurice	Expert-géomètre
30 Mars 1878 au 20 Mai 1888	CORDELET Louis Auguste	Avoué – Vice-président du Sénat
20 Mai 1888 au 18 Octobre 1900	RUBILLARD Anselme Maurice	Expert-géomètre - Sénateur
18 Octobre 1900 au 27 Avril 1906	LIGNEUL Paul-Eugène Julien	Directeur des moulins de Saint
Georges		
27 Avril 1906 au 16 Mai 1908	TIRONNEAU Adrien	Boulangier



## Les voies mancelles ayant changé de nom

**Références : Les rues du Mans et leur origine (Victor BOITARD) - Plans du Mans, Le Mans pittoresque (Léon HUBLIN)**

**Le Mans en cartes postales anciennes (P. BOUTON)**

Cette annexe répertorie les places, avenues, boulevards, chemins, routes et rues cités dans la brochure, dont le nom a été modifié pendant et après la période de l'étude.

NOM DES VOIES CITEES	NOM ACTUEL DE CES VOIES	OBSERVATIONS
Abattoir (avenue, rue de l')	Avenue Henri Lefevre	
Abreuvoir (rue de l')	Rue Barbier	
Accès à la gare (rue d')	Avenue du Général Leclerc	
Alençon (route d')	Avenue Rhin et Danube	
Angers (route d')	Avenue Félix Géneslay	
Ballon (rue de)	Rue Henri Delagénère	
Balyver (chemin de)	Rue de Balyver	
Basse (rue)	Rue Nationale	En 1895
Beaugé (chemin de)	Rue et route de Beaugé	
Bel Air (rue de)	Rue du Chanoine Lelièvre	
Bourg d'Anguy (rue du)	Avenue du Général de Gaulle	En partie
Bourgneuf (rue du)	Rue Henri Barbin	
Bretonnière (rue)	Avenue de la Libération	Partie entre rue Gambetta et rue du Puits de la Chaîne
Carnot (rue)	Boulevard Paul Chantrel	
Château (place du)	Place du Cardinal Grente	
Chemin de fer (boulevard du)	Boulevard Emile Zola	
Chemin de ronde	Rue Alfred de Musset	
Cigogne (place de la)	N'existe plus	Porte Ferrée ou porte de la Cigogne démolie en 1832
Cochereaux (chemin des)	Rue des Cochereaux	
Coëffort (rue de)	Rue Coëffort	La partie sud de cette rue est devenue rue Bobillot
Coulaines (rue de)	Rue de Ballon	
Croix de Pierre (rue de la)	Rue des Maillets	Entre place de la Croix de Pierre et rue Clos Margot
Croix d'Or (carrefour ou place)	Place Georges Bouttié	
Dumas (rue)	Rue de Bolton	
Enclos (rue de l')	Rue de l'Enclos	Entre la rue de l'Abbaye St Vincent et rue de Bellevue
Eventail (chemin de l')	Rue et route de l'Eventail	
Fontaine (rue de la)	Rue du Chêne Vert	
Fontaines (rue des)	Rue des Victimes du Nazisme	Entre rue des Maillets (Croix de Pierre) et rue des Pompes
Fuie (rue de la)	Rue de la Fuie	Avant 1859, petite rue de la Fuie : tronçon vers rue Basse
Gare (boulevard de la)	Boulevard Robert Jarry	En 2009
Gourdaine (rue de)	N'existe plus	Avant le tunnel, entre rues St Hilaire et Denfert Rochereau
Grand Lucé (route du)	Avenue du Docteur Jean Mac	
Grand pont neuf (rue du)	Rue des Ponts Neufs	Entre carrefour de la Sirène et rue des Filles Dieu
Grande rue	Grande Rue	Une partie de la rue est devenue rue de la Reine Bérengère
Gué de Maulny (place du)	Place du Hallai	

Halle aux blés (place de la)	Place de la République	
Halles (place des)	Place de la République	
Hôpital (quai de l')	N'existe plus	Emplacement quai de Sarthe, proche rue Paul Courboulay
Hôpital (rue de l')	Rue Barbier	
Hopiteau (place de l')	N'existe plus	Entre rue de Gourdain et quai Louis Blanc
Isaac (rue d')	Rue du Docteur Boîteau	Entre rue Abraham et rue des Victimes du Nazisme
Laval (route de)	Avenue Rubillard	
Levasseur (boulevard)	Boulevard René Levasseur	
Lièvres (rue aux)	Rue Victor Hugo	En 1885
Lune de Pontlieue	Place Adrien Tironneau	
Maison Dieu (rue de la)	Rue de Bazeilles	
Malpalu (chemin de)	Rue de Malpalu	
Marché aux bœufs (place du)	Place des Jacobins	
Mariette (rue)	Rue de la Mariette	
Mission (place de la)	Place Georges Washington	
Motte (rue de la)	Rue du Capitaine Floch	
Mouton (rue du)	Rue Berthelot	En 1907
Napoléon (pont, rue)	Pont, rue Gambetta	En 1883
Négrier (rue, boulevard de)	Boulevard du Général de Négrier	
Noyers (rue des)	Rue du Docteur Gallouëdec	
Parigné (route de)	Avenue du Docteur Jean Mac	
Paris (route, avenue de)	Avenue Bollée	
Petite vitesse (boulevard de la)	Boulevard de la Petite Vitesse	Et boulevard Marie et Alexandre Oyon pour la partie ouest
Piété (rue de la)	Rue des Sablons	
Plantes (rue des)	Rue du Jardin des Plantes	
Pommiers (rue des)	Rue Scarron	
Pont de fer (rue du)	Avenue Anatole France	En 1927
Pontlieue (boulevard, avenue de)	Avenue Jean Jaurès	
Porc épic (rue du)	Rue Victor Bonhomme	
Poste (rue de la)	Rue du Docteur Leroy	
Préaux (rue de)	Rue de Préau	
Prémartine (côte, rue)	Rue Prémartine	
Quartier de cavalerie (rue du)	Rue Chanzy	En 1883
Quatre roues (rue des)	Rue du Docteur Leroy	
Richedoigt (rue)	Rue Richedoué	
Ruisseau (rue du)	Impasse du Ruisseau	
Sablé (route de)	Avenue Olivier Heuzé	
Saint Dominique (rue)	Rue Claude Blondeau	
Saint Georges (rue)	Rue Thierry de Martel	
Saint Gilles (avenue de)	Avenue de la Libération	
Saint Julien ou Saint Julien le pauvre (Carrefour)	Place Franklin Roosevelt	
Saint Michel (rue)	Rue du Chêne Vert	
Saint Nicolas (carrefour, place)	Place Saint Nicolas	
Saint Ouen (rue)	Rue Montesquieu	En 1940

Saint Pavin (carrefour)	Place Gambetta	
Saint Pavin (rue de)	Rue Saint Pavin des Champs	
Saint Vincent)	Rue Lionel Royer	En 1927
Sargé (route de)	Rue de Sargé	
Thiers (avenue)	Avenue du Général Leclerc	
Tours (route de)	Avenue Georges Durand	
Toussaint (rue de)	Rue Toussaint	
Tucé (rue de)	Escalier de la Pierre de Tucé	
Tunnel (rue du)	Rue Wilbur Wright	
Tunnel prolongée (rue du)	Rue Voltaire	
Ursule (rue)	Rue des Ursulines	
Vignes (rue des)	Rue Antoine de Saint Exupéry	
Ysaac (chemin d')	Rue et route d'Ysaac	





## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	1
Liste des chercheurs de l'utl .....	3
Ayant participé à l'étude des registres des délibérations du conseil municipal .....	3
En guise d'avant-propos, .....	4
pour situer le décor historique et géographique.....	4
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU</b> .....	<b>6</b>
Bref historique de l'approvisionnement en eau de la ville du Mans.....	6
La production de l'eau .....	8
Le projet de l'ingénieur Martin (1827-1829).....	9
Les puits artésiens (1829-1834).....	10
Le projet du Gué de Maulny .....	11
Les machines du Gué de Maulny .....	13
Vers une nouvelle usine des eaux.....	16
L'usine des eaux de l'Épau : un chantier important. ....	18
La distribution de l'eau en ville.....	20
Une gestion plus efficace des moyens existants.....	20
Un réseau de distribution complexe .....	22
Nouvelle extension du réseau.....	23
Les Manceaux ne veulent plus attendre .....	25
Le recours à la concession .....	26
Les gros consommateurs .....	28
Toujours plus.....	30
De la borne-fontaine à l'eau à l'étage : rêve ou réalité ?.....	30
<b>L'ASSAINISSEMENT :</b> .....	<b>35</b>
Égouts : couverts ou à ciel ouvert ! .....	37
L'évacuation des eaux usées, un casse-tête permanent.....	38
Les égouts du Tunnel et des Jacobins .....	40
Les égouts de la rive droite .....	41
Le dossier de l'assainissement de la plaine de la Mission .....	46
<b>LA SALUBRITE PUBLIQUE EN QUESTION</b> .....	<b>49</b>
Latrines et lieux d'aisance.....	49
Propreté de la ville.....	54
Lavoirs et bains publics .....	58
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>60</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>62</b>
Eau et hygiène publique dans le registre du Conseil municipal de Champagné - 1859 à 1900 .....	63
Liste des maires du Mans de 1816 à 1908 .....	66
Les voies mancelles ayant changé de nom.....	67

